

MARIUS DECRESPE

*À M. Deb...*  
*Di... de la Coop...*  
*ou... al...*

# L'Affaire Damoiseau

*Ouvrage orné de nombreuses Gravures*  
ET DE  
*Reproductions photographiques de Documents inédits*

**NOUVELLE ÉDITION**

Avec la protestation de la veuve Cordier



**Prix : 0<sup>e</sup> 30 centimes**

ONZIÈME MILLE

TROYES

ÉDITION DU « PETIT TROYEN »

126, Rue Thiers, 126

1899



---

L'Affaire Damoiseau

---

## DU MÊME AUTEUR

---

*On peut Envoûter.*

*La Matière des Œuvres magiques.*

*Les Microbes de l'Astral.*

*L'Eternel Féminin et le Mécanisme de l'Amour.*

*L'Extériorisation de la Force nerveuse.*

*Le Phénomène psychique et la Science occulte.*

*Recherches sur les conditions d'Expérimentation en  
Physio-psychologie.*

*La Main et ses Mystères.*

*Manuel pratique de Graphologie.*

*Electricité.*

*Magnétisme, Hypnotisme, Somnambulisme.*

*Le Grand et le Petit Albert.*

*De la Vision provoquée chez les Aveugles.*

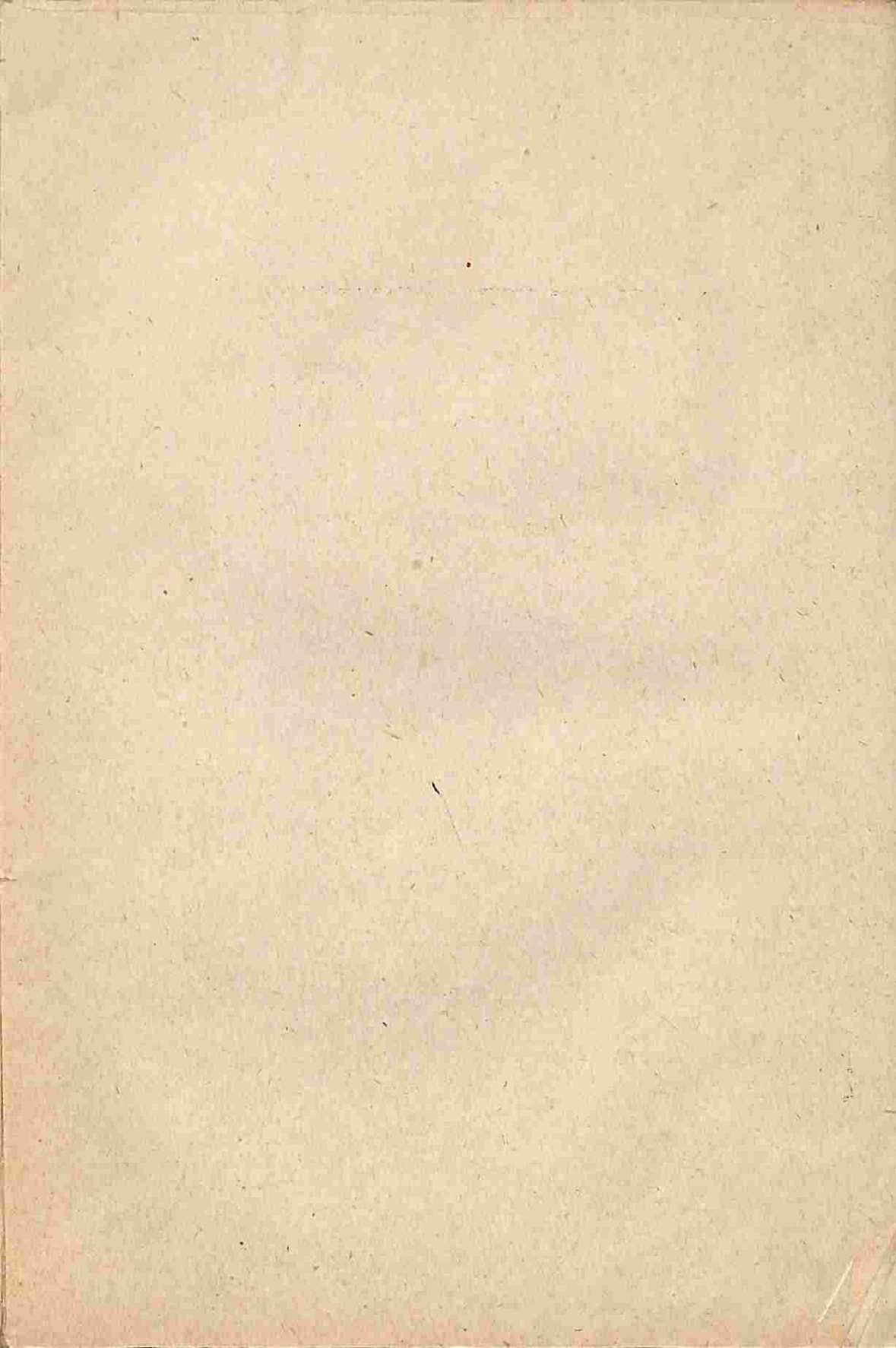
*Le Cycliste amateur.*

---

EN COLLABORATION AVEC AMO

*Le Congrès de l'Humanité.*







PIERRE-FRANÇOIS DAMOISEAU

Maire de Rouilly-Saint-Loup

1834-1899

MARIUS DECRESPE

---

# L'Affaire Damoiseau

---

*Ouvrage orné de nombreuses Gravures*  
ET DE  
*Reproductions photographiques de Documents inédits*



**Prix : 0<sup>e</sup> 30 centimes**

---

**NOUVELLE ÉDITION**  
Avec la protestation de la veuve Cordier

---

TROYES  
ÉDITION DU « PETIT TROYEN »  
126, Rue Thiers, 126

---

1899





## DEUX MOTS AU LECTEUR

---

*A notre époque de compromissions et de veulerie ; alors que les consciences, incertaines, flageolent entre le devoir et l'intérêt et, plus souvent, entre des intérêts divers ; au moment où, trop avancée, notre civilisation s'affaisse sous le poids de son abjection ; à l'heure où les caractères se font plus rares, et les hommes moins grands ; au déclin de ce siècle étrange en lequel l'honneur devint bourgeois et la vertu piètre ; il m'a semblé utile et bon, il m'a semblé hautement moral de chercher à fixer, pour ceux qui viendront, la silhouette extraordinaire d'un paysan qui, magistrat de la troisième République, parut l'incarnation de quelque âme romaine d'il y a deux mille ans.*

*Qu'on me comprenne.*

*Je ne dis ni ne veux dire que le crime de Damoiseau ne fut pas odieux. Même Brutus sacrifiant ses fils à la République fut un meurtrier ; et Damoiseau ne fut Brutus qu'en diminutif. Mais je crois pouvoir distinguer Damoiseau assassin de Damoiseau mourant, et dire que le forfait exécrable de Rouilly-Saint-Loup n'entache pas l'héroïque supplice de Troyes, de même que ce supplice ne rachète pas ce forfait.*

*Que si l'on veut absolument que le criminel ne se différencie pas du supplicié, je dirai que cet homme est encore digne de quelque admiration, comme le sont ces gigantesques dolmens de granit qui, magnifiques en leur architecture sauvage, restent néanmoins souillés du sang humain qu'y versèrent nos aïeux.*

*Et je ne prétends ni ne songe à prétendre graver sur un éternel airain les traits impérissables d'un homme qui fut grand quoique scélérat ; plus simplement, je ne veux que grouper d'intéressants documents où pourront, peut-être avec fruit, puiser le psychologue, l'historien, voire le romancier.*

*Mon travail n'est que journalistique ; et je ne me reconnais nul droit, je n'ai nul désir de me départir de l'impartialité*



d'un très modeste informateur à qui les conditions mêmes de sa besogne imposent d'ignorer les haines profondes qui s'agitent autour de ce nom tristement célèbre de Damoiseau.

Car l'assassin de Rouilly-Saint-Loup ne fut que l'expression la plus haute et la plus cruellement significative de l'état d'une âme collective, l'âme de toute une famille en qui la dure notion antique du droit s'opposa à la basse conception moderne de l'intérêt.

Puissent les lignes suivantes faire comprendre aux tristes survivants de la famille maudite ce qu'eurent d'odieux l'une et l'autre attitude et les ramener à une compréhension plus vraie des conditions de la société actuelle!

En cette collation de documents, j'ai été puissamment aidé par diverses personnes auxquelles il m'est doux de dire ma gratitude.

Tout d'abord mes vaillants confrères de la presse locale, à qui j'ai largement emprunté: cette œuvre est leur autant que mienne. Je dois à M<sup>r</sup> Magnin, l'éloquent et dévoué défenseur de Damoiseau, des remerciements tout spéciaux pour les précieuses indications qu'il m'a données. M. l'abbé Georget, qui visita souvent le condamné à mort, a bien voulu, lui aussi, me fournir de curieux renseignements. M. Marvillet, Procureur de la République, M. Poulin, secrétaire particulier du Préfet de l'Aube, M. Dubost, secrétaire général de la préfecture, ont mis, à faciliter mes démarches, un empressement aimable qui m'a touché. Enfin et surtout, j'ai à faire connaître l'extrême complaisance apportée par mon excellent directeur, M. Arbovin, à la réalisation matérielle de cet opuscule.

A tous ceux-là, à tous ceux qui m'ont encore aidé en me disant leurs souvenirs et leurs impressions personnels, merci.

C'est grâce à eux que se pourront étudier et connaître Damoiseau et l'affaire Damoiseau.

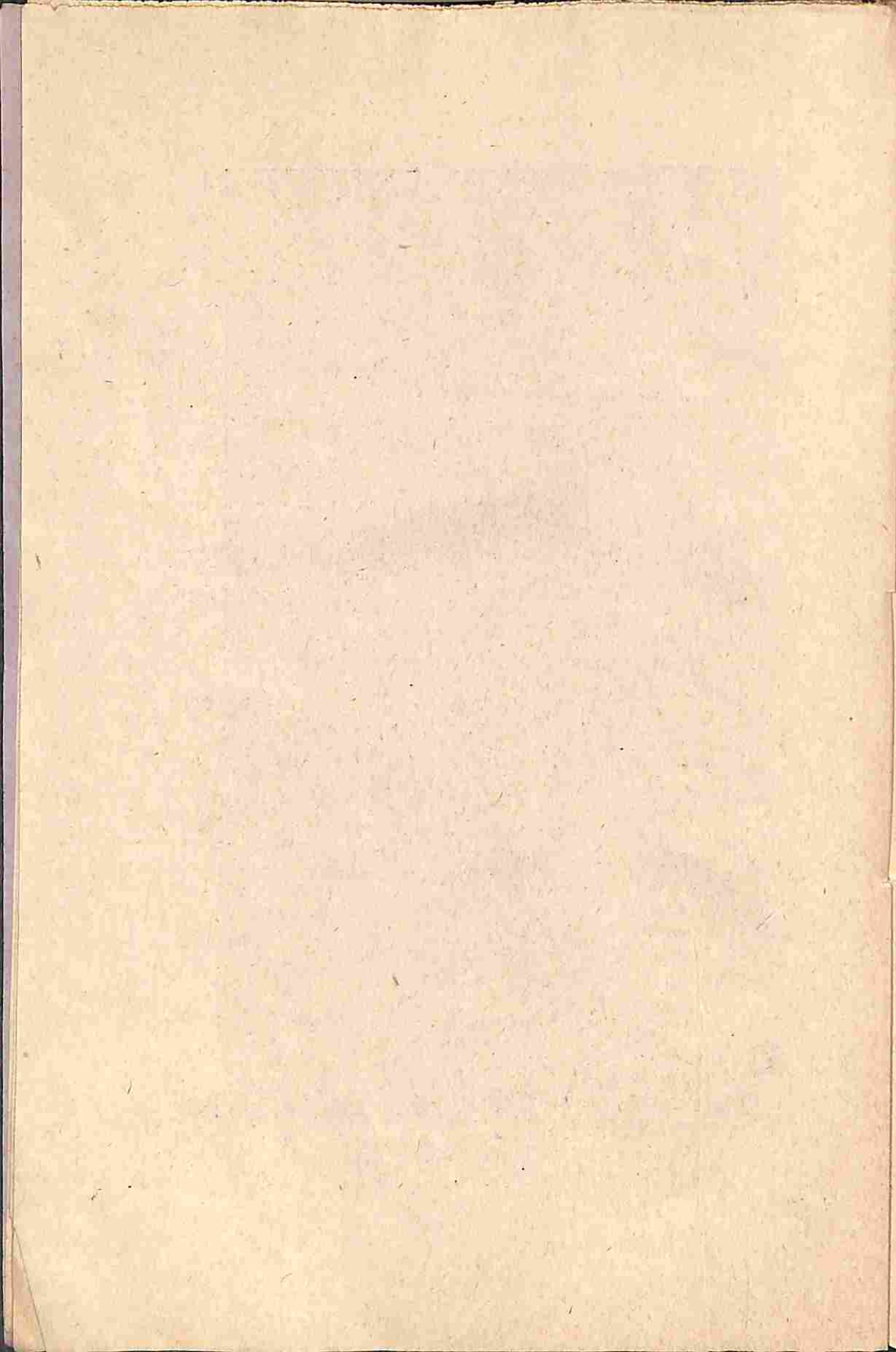
MARIUS DECRESPE,

Secrétaire de la Rédaction, au *Petit Troyen*.



Portrait d'EMILE CORDIER





## BIOGRAPHIE DE DAMOISEAU

Rouilly-Saint-Loup est un petit village d'origine assez ancienne, situé à 8 kil. 300 de Troyes. C'est la première station, au-delà du chef-lieu du département de l'Aube, sur la ligne de Paris à Belfort.

La commune compte trois cents et quelques habitants, presque tous originaires du pays et y ayant toujours vécu.

Ce fut le cas de Pierre-François Damoiseau.

Il naquit, le 14 janvier 1834, de Pierre-Jacques Damoiseau et de Marie-Jeanne Gane, deux braves cultivateurs de l'endroit. La maison où il est né, au hameau de Rouillerot, est restée toute sa vie en sa propriété; mais, dans ces dernières années, il habitait à quelques mètres en face, dans une ferme qu'il avait acquise.

Il n'a jamais quitté son pays.

De bonne heure, François Damoiseau se maria avec une jeune fille de Rouilly-Saint-Loup, Armantine Bourgoïn, qui était, au moment où il la connut, employée dans une ferme des environs, la ferme de Panais (commune de Saint-Parres-aux-Tertres).

Ce fut un de ces mariages d'amour, trop rares dans nos campagnes, où le culte quasi superstitieux de la terre, les âpres, et constantes, et durables discussions d'intérêts éteignent si souvent toute aspiration généreuse; et, jusqu'à son dernier jour, Damoiseau aima sa femme d'une tendresse profonde et bien touchante chez cet homme d'ailleurs si dur.

Même en sa prison, et à la veille de mourir, le souvenir d'Armantine fut seul capable de le faire pleurer.

Peu de temps après leur union, les époux Damoiseau eurent un fils qui ne vécut pas. Puis Valentine naquit en Février 1858, et, neuf ans après, Charlotte vint au monde.

C'est vers cette époque, un peu avant la guerre franco-allemande, que Damoiseau, qui s'était toujours passionné pour la politique, commença à s'en occuper très activement.

Riche propriétaire, grand causeur, haut de taille et solide de biceps, il se faisait remarquer par son républicanisme assez avancé; et, malgré la crainte qu'on avait alors du gouvernement impérial, peut-être même à cause de cela, Damoiseau possédait une grande influence sur ses concitoyens.

En 1870, il était adjoint au maire de Rouilly-Saint-Loup. Sa conduite à l'égard des Allemands fut ce qu'elle devait être: énergique et prudente; il sut protéger ses administrés sans irriter les envahisseurs.

Après la guerre, devenu le premier magistrat de sa commune et désormais délivré de la tutelle d'un homme qu'il estimait, mais dont il ne partageait pas les opinions, il se montra librement ce qu'il avait toujours été, ce qu'il fut jusqu'au bout: républicain et anticlérical.

C'est peut-être en cette période de son existence qu'il fut le moins sympathique, le moins intéressant aussi.

En effet, son autoritarisme naturel, pour la première fois, n'était plus contenu par aucun autre frein que le respect des lois et de l'honneur, et, parfois, il en dut faire sentir assez durement le poids à ses administrés.

Cependant, quoiqu'on en ait dit, Damoiseau n'était pas violent; il était bien trop hautement volontaire pour descendre à cette faiblesse qu'est la violence. Ce qu'il voulait, il le voulait avec une ténacité implacable, non avec emportement.

Quand il désirait convaincre un adversaire ou le réduire au silence, il lui expliquait sa manière de voir avec une sorte d'éloquence insinuante, obstinée; il revenait dix fois, vingt fois à la charge, s'il le fallait, et toujours finissait par imposer sa conviction même aux plus réfractaires. Certes, il fut tyran; mais comme le juge d'instruction est bourreau, et jamais personne ne put lui reprocher nul acte précis d'arbitraire, nulle menace. Ce fut un grand *persuadeur*; il brisait les



volontés à coups d'arguments ; il ne les violentait pas par des abus de sa puissance de maire.

On a dit qu'il avait toujours été réélu à cause de la crainte qu'il inspirait à ses concitoyens ; si cela était exact, cela ne ferait guère leur éloge ; mais il est certain que, durant fort longtemps, personne ne songea même à lui résister. « Il l'a voulu, le grand ! » disaient ses conseillers municipaux.

Au reste, courtois et doux, il n'employait jamais de termes grossiers, ce qui est une preuve d'intellectualité.

Il aimait à rendre justice à ses adversaires politiques ; et, toujours, il agit vis-à-vis d'eux avec la plus loyale franchise. Ils sont innombrables les gens auxquels il a dit : « Comme homme, je vous respecte, mais je ne voterai pas pour vous et je ferai tout mon possible pour vous empêcher d'être élu. »

Et, quand il avait dit à quelqu'un : « Je vous respecte », c'est que celui-là était vraiment respectable ; car Damoiseau avait un jugement très droit, et, non seulement il ne savait pas mentir, mais il ignorait même l'art de ne pas dire tout ce qu'il pensait. Un jour, il fut poursuivi en police correctionnelle pour diffamation ; il avait insulté un homme en plein café. « Je ne l'ai pas diffamé, déclara-t-il au tribunal ; je lui ai dit qu'il était un voleur, et c'est vrai, puisqu'il m'a volé. Pourquoi que je ne lui aurais pas dit ? »

Cependant, avec l'âge, il était devenu moins intransigeant, moins farouche. Il en donnait une explication intéressante : « Vous comprenez, disait-il dans ses derniers jours, j'ai été maire pendant une trentaine d'années ; ça m'a beaucoup adouci. » Et c'était vrai. La longue fréquentation d'hommes qu'il « respectait », quoiqu'il ne pensât pas comme eux, lui avait appris à respecter aussi, pratiquement et de plus en plus, leurs opinions ; et cela, sans rien sacrifier de sa foi politique.

Cette attitude lui concilia — comme il était naturel — l'estime générale, mais non pas tant, toutefois, que la très haute probité, le rare désintéressement qu'il apporta dans l'administration de sa commune.

« On ne le remplacera pas de sitôt, » ont dit vingt personnes diverses. Et, de fait, quels que soient le zèle et la compétence de ses successeurs, il est douteux qu'ils aient, pour Rouilly-Saint-Loup, le dévouement, la vraie passion qu'avait Damoiseau.

Il était paysan de cœur, paysan au sens élevé du mot ; et, comme tel, il s'entendait à traiter les affaires ; non pas finassier, non pas roublard (car son haut caractère restait incompatible avec toute bassesse), mais expérimenté, il était difficile à tromper. Pourtant, lorsqu'il s'agissait de ses intérêts personnels, il se montrait assez coulant et même large. Dès que les intérêts de la commune étaient en jeu, il devenait d'une exigence presque insupportable et d'une économie voisine de l'injustice.

« Tu vas me faire ce travail à tel prix, disait-il par exemple aux ouvriers qui ont construit la maison d'école.

— « Mais, monsieur Damoiseau, je n'y gagnerais pas assez !

— « Je ne peux pas te donner davantage. Et, tu sais, tu vas t'y prendre de telle et telle façon ; tiens, regarde : comme ça. Si tu n'es pas content, f...iche le camp ! »

Et il surveillait lui-même, constamment, l'avancement du travail, au grand ennui des ouvriers qu'il agaçait par ses observations répétées et qui eussent bien voulu le voir au diable.

Son obligeance n'était pas moins grande que sa probité.

Quelqu'un qui l'a bien connu et qui n'a jamais été, du reste, de ses amis politiques, me disait :

« C'est un homme qui n'a jamais fait que du bien et qui s'est ruiné à secourir les malheureux. »

« Ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux, disait un autre ; il donnait trop et il n'a fait que des ingrats ; c'est ceux qu'il a le plus obligés qui sont, maintenant, les plus acharnés contre lui. »

Les secours d'argent — de son argent à lui, et non de l'argent communal — n'étaient pas les seuls que prodiguât Damoiseau. Il payait de sa personne et ne reculait jamais devant une démarche personnelle, si ennuyeuse ou pénible qu'elle fût, pour rendre service. Il apportait à ces démarches la même énergie, la même tenacité qui le rendaient si redoutable à son conseil municipal ; et les différents préfets qui se sont succédés à Troyes tandis qu'il était maire à Rouilly-Saint-Loup n'ont certainement pas perdu le souvenir de cet intrépide solliciteur qui, vingt fois repoussé, revenait vingt fois à la charge et finissait par obtenir ce qu'il demandait, non pour lui, mais pour ses administrés.

Il était la terreur de son député qui, lui non plus, ne pou-



vait rien lui refuser. Et son entêtement à faire prévaloir, dans tous les cas, sa volonté, avait fini, naturellement, par lui attirer quelques inimitiés qui se manifestaient surtout par des récriminations hors de sa présence. Mais quand on lui rapportait ces paroles d'aigreur ou de malveillance : « Peu importe le qu'en-dira-t-on ! Ça m'est égal ! » disait-il. Et il ne conservait nulle rancune aux médisants et aux calomnieurs, qu'à l'occasion, il emmenait au cabaret, comme s'il ignorait ce qui s'était passé.

Au cabaret, Damoiseau y allait assez souvent, parce qu'il était maire, chef (en son pays) d'un parti politique, et qu'à la campagne comme à la ville, peut-être plus, c'est au cabaret qu'on a l'habitude de se rendre pour causer en buvant et en fumant. Mais il était lui-même d'une sobriété tout à fait exceptionnelle, ne fumant pas, mangeant peu, buvant moins encore ; et, tandis que ses invités absorbaient vermouths, bitters, absinthes, cognacs, etc., il croquait une tablette de chocolat ; c'était là sa *consommation*.

Car, chose très curieuse chez ce colosse à l'allure d'une rudesse un peu sauvage, chez cet homme au vouloir indomptable, Damoiseau adorait les sucreries ; il en était même gourmand. Crèmes, gâteaux, bonbons, il trouvait tout cela délicieux et il s'en offrait toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Jusque dans sa prison, il garda ce tout petit défaut et, très économe de toute autre chose, il consumma chaque jour — son carnet de dépenses en fait foi — dix-huit centimes de sucre, exactement, pour édulcorer son café, ou pour croquer, comme font les écoliers !

Mais, à part ce goût prononcé pour les friandises, même quand il recevait quelqu'un à déjeuner ou à dîner chez lui (Damoiseau avait l'hospitalité facile et large), il restait d'une sobriété quasi ascétique.

Doté de telles qualités que sa grande puissance de travail et sa robuste santé rendaient plus précieuses, Damoiseau possédait encore une facilité d'élocution assez extraordinaire chez un homme de peu d'instruction ; il pensait et s'exprimait bien.

Voici, par exemple, un discours qu'il prononça à l'occasion de je ne sais quelle élection municipale, et l'affiche qu'il fit placarder en même temps :

« MESSIEURS,

« Dimanche prochain auront lieu les élections pour le renouvellement des conseils municipaux.

« Tant que les partis n'auront pas désarmé, nous manquerions à notre devoir si nous ne nous réunissions pas pour nous entendre, nous éclairer les uns les autres, discuter le mérite des candidats, et créer une liste unique où nous admettrons ceux qui nous inspirent le plus de confiance.

« Si tous les électeurs étaient sincèrement dévoués à la République, notre réunion n'aurait pas sa raison d'être; car, quel que soit le résultat du vote, ce serait toujours des républicains qui seraient élus.

« Mais, malheureusement, il n'en est pas encore ainsi; les dernières élections municipales l'ont prouvé.

« Dans chaque commune, il y a un petit noyau de réactionnaires, composé d'hommes dévoués ou vendus au parti clérical et auquel vont se grouper tous les ambitieux.

« Croyez-vous, messieurs, que ce parti, ou plutôt son chef, reçoit des ordres d'un comité monarchiste!

« Permettez-moi de vous faire la lecture d'un article que M. Dyonis Ordinaire a publié dans la *Petite République française*.

« M. Dyonis Ordinaire est député du Doubs; il était grand ami de Gambetta, et, il y a quinze jours, il était l'hôte de Casimir-Périer. Celui-ci l'avait invité à l'inauguration de la maison d'école de Romilly, où il a fait un discours que vous avez peut-être vu dans les journaux.

(Suit la lecture de l'article.)

« Messieurs, voilà de sages paroles, un conseil qu'il serait imprudent de ne pas suivre.

« Oui, dans chaque commune, il y a un parti réactionnaire auquel le chef ne cesse de répéter que la République ne peut durer, qu'elle tombera prochainement, que le règne des honnêtes gens va arriver, que le roi reconnaîtra les siens, que l'on déportera les républicains militants et que, eux, auront les premières places.

« Tous ces hommes aveugles ne se doutent guère qu'ils ne sont que des instruments au service des partis hostiles, qu'on fait mouvoir pour les besoins de la cause, en faisant une opposition systématique et en chicanant les municipalités républicaines.

« Je crois que ce parti n'aura aucun succès à Rouilly, que pas un honnête citoyen ne voudra prêter son nom et servir de marchepied à quelque intrigant pour arriver dans le conseil.



« Notre devoir est de créer une liste. Nous n'avons pas besoin de nous décerner un brevet d'incapacité en allant frapper à la porte des partis hostiles ; nous pouvons trouver dans le parti républicain dix candidats capables de remplir leur mandat avec zèle et dévouement. »

On conviendra, je pense, qu'il y a, dans ce discours, autre chose que des phrases creuses apprises par cœur et répétées sans intelligence.

Voyons maintenant l'affiche :

« Vous êtes appelés dimanche prochain, 9 janvier, à l'effet d'élire vos mandataires au Conseil municipal.

« Réfléchissez bien au vote que vous allez émettre ; c'est de ce vote que dépendra la bonne ou la mauvaise gestion de vos affaires administratives communales.

« Il aurait été urgent que le Conseil municipal fût appelé devant un groupe d'électeurs assez nombreux afin que chacun puisse rendre compte de son mandat. On aurait connu ceux qui l'ont rempli avec dévouement et ceux qui ont manqué à leur devoir.

« On aurait su qu'un membre du Conseil n'a jamais assisté à aucune séance parce que la majorité ne lui a pas permis de faire ce qu'il voulait, et elle a fait ce qu'il ne voulait pas ; et, le jour de la fête nationale, tandis que toute la France célébrait avec enthousiasme l'anniversaire de la prise de la Bastille, jour de notre délivrance, lui, protestait en faisant travailler ses ouvriers toute la journée du 14 juillet.

« On aurait su qu'un autre membre s'est séparé de ses collègues, parce que ceux-ci n'ont pas voulu se prêter à certaines combinaisons que leur conscience repoussait, et a détourné de son devoir un homme faible qui n'a jamais voulu faire un pas pour les affaires de la commune, et a manqué à presque toutes les séances, excepté à la session de mai 1879, où il a voté le supplément de traitement de M. le curé.

« A vous, électeurs, de nous juger.

« Si vous n'écoutez que la voix de la justice et du droit, vous repousserez non-seulement, toutes candidatures *légitimistes* et cléricales, mais encore les hommes dévoués et vendus à cette coterie à jamais néfaste, qui existe encore dans plusieurs villages.

« Souvenez-vous que dans une partie de la France, il existe encore deux courants : le parti démocratique, qui veut l'ordre, la liberté et l'extinction de tous les privilèges, et le parti de la sacristie, qui veut nous ramener aux principes au-



toritaires, à la domination, aux vieux préjugés en travaillant à la destruction de nos droits les plus sacrés.

« Aux urnes et pas d'abstention !

« Electeurs, si vous voulez la paix, le travail, la liberté, l'autonomie communale, choisissez des candidats républicains, sincèrement attachés à nos institutions.

« La lutte, vous le savez, est ouverte entre l'ignorance, représentée par les cléricaux et la monarchie, et l'instruction, l'émancipation populaire, représentée par la République.

« Electeurs de Rouilly-Saint-Loup, votre choix sera digne de vous et vous ne faillirez pas à vos devoirs de républicains, le 9 janvier, en votant pour les dix candidats républicains dont les noms suivent. »

Voici maintenant quelques autres discours, intéressants surtout à titre de souvenirs et pour l'histoire locale. On trouvera cependant, en certains d'entre eux, notamment celui du 14 juillet 1881, une véritable éloquence fruste qui n'est pas sans laisser quelque émotion au lecteur. Ces lignes sont empreintes d'une telle sincérité, d'une conviction si ardente, qu'il est difficile de ne pas excuser leur auteur de certaine exagération ; et l'on doit penser, ce me semble, que, parfois, le mot, qu'il sait peu manier, dépasse son intention.

1878.

« MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

« Nous sommes réunis pour l'inauguration, dans notre salle de mairie, d'un buste de la République. Ce buste, emblème du gouvernement légal qui nous régit, est en quelque sorte la consécration, dans notre commune, de l'établissement et du triomphe pacifique des institutions républicaines que la France s'est librement données, et qui doivent réunir de plus en plus, sur un terrain commun, tous les honnêtes gens, tous les bons citoyens, tous les amis de la paix, de la grandeur et de la liberté de notre patrie.

« C'est l'illustre et regretté M. Thiers qui a dit le premier, dès 1871, que la République est le gouvernement qui divise le moins. C'est aussi, pouvons-nous ajouter, le gouvernement qui rapproche le plus, et nous en faisons aujourd'hui même, dans cette fête, la remarquable expérience. Aujourd'hui, plus de divisions, plus de discordes, plus de luttes stériles de partis. Nous savons que l'union fait la force et que l'esprit de frater-

nité doit unir tous les enfants d'un même pays. Aussi est-ce d'un cœur unanime que je vous propose de crier avec moi :

« Vive la France !

« Vive la République ! »

Ce discours fut suivi, le même jour, de celui prononcé au pied d'un arbre de la liberté :

« MESSIEURS ET CHERS CONCITOYENS,

« Au lendemain de ce magnifique réveil de 1789, qui sonna l'heure de l'émancipation du peuple et la fin de l'ancien régime, on célébra dans toutes les communes, par la plantation d'arbres de la liberté, le grand triomphe qui venait d'être remporté sur les oppresseurs du peuple, et consacrait dans notre pays, jusque-là partagé en plusieurs castes, l'avènement définitif de l'égalité de tous les hommes entre eux. Ces arbres, souvenirs d'une époque glorieuse entre toutes, ont disparu, dans la plupart des communes, sous les coups de la réaction ou de l'ignorance. Il convient, messieurs, de renouer la chaîne de nos traditions républicaines ainsi rompue, de montrer que nous sommes dignes de nos grands-pères et de perpétuer par un signe sensible le souvenir de notre affranchissement civil. Cet arbre de liberté, destiné à grandir et à abriter de ses rameaux les générations qui succéderont à la nôtre, cet arbre dira à nos descendants que nous sommes, nous aussi, et que nous entendons rester les fils de la Révolution française, les serviteurs de la sainte cause de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, que nous voulons vivre et mourir en hommes libres, en citoyens de la République française.

« Vive la liberté ! Vive la République ! »

14 Juillet 1881.

« Il y a aujourd'hui quatre-vingt-douze ans, nos pères, décorés des rubans verts du 14 juillet et remplis d'espérance, partaient, alertes, pour cette grande étape de quatre-vingts ans.

« Après cent cinquante ans de silence, la nation bâillonnée retrouvait la voix ; le pauvre et l'opprimé secouaient leurs haillons et redressaient leurs reins courbés depuis Hugues Capet jusqu'à ce dernier Capet qu'on nommait Louis XVI.

« Ils arrivaient, leurs cahiers à la main, et chacun de ces cahiers contenait le récit des misères d'un peuple rongé par l'Etat, dévoré par une Cour insatiable.

« Ils retraçaient le tableau de leurs misères, depuis les



gibets qu'Arthur Young épouvanté rencontrait à chaque pas, jusqu'à ces cadavres trouvés au bord des routes, l'herbe aux dents, faute de pain, comme les animaux des champs.

« Le long martyrologe des droits féodaux défilait, lugubre cortège de cette monarchie que le Seize-Mai voulait nous ramener violemment, par la force d'un vote parlementaire aidé de la force des baïonnettes.

« Enfin, ils ont pris la Bastille et brisé leurs chaînes ; ils ont chanté, dansé sur les ruines de leurs prisons, croyant le vieux monde fini et l'humanité délivrée de ses tyrans !

« Princes, courtisans, monopoliseurs, gens de privilèges, spoliateurs de peuples, fuyaient comme une volée de vautours dispersés par le plomb du chasseur.

« Les nobles s'assemblaient au dehors ; ils ameutaient les rois contre la France ; un Condé armait les émigrés contre la Patrie. Déjà, au temps de la Fronde, un Condé servait contre la Patrie sous le drapeau espagnol.

« C'est cet héritage de Condé, héritage odieux, que les princes d'Orléans sont venus réclamer avec tant d'autres biens, et que nos représentants se sont empressés de rendre malgré nos dettes, malgré nos emprunts, malgré nos ruines ; ces princes se sont unis au dernier des Bourbons de France, riches de nos dépouilles et groupant autour d'eux tout ce monde de noblesse et d'église, qui regrette, qui voudrait reconquérir ses anciens privilèges.

« Nos pères s'imaginaient que, parce qu'ils avaient jeté la tête d'un roi à la face des coalisés de Pilnitz, ils étaient à jamais délivrés de l'engeance monarchique. Ils comptaient sans les congrégations et sans Rome !

« Ils se mettaient en tête qu'après avoir proclamé ces fameux immortels principes de 89, c'en était fait de l'ancien régime ; mais ce n'est pas tout de couper la tête des rois : il faut savoir lire, écrire, penser, agir, ne pas rester un ignorant que l'on berne par de vaines promesses, qu'on exploite en flattant son égoïsme, qu'on épouvante tour à tour avec l'enfer ou avec les gendarmes. Il faut être des hommes, enfin !

« En un temps, nos pères furent des hommes terribles ; ils avaient fait un pacte avec la mort, ils s'étaient immolés les uns les autres dans les fureurs d'un patriotisme qui dépassait les bornes de l'humaine nature : ils ont tenu tête à l'Europe...

« Où es-tu moulin de Valmy ? où sont tes grandes ailes trouées par les balles des conscrits de la République ?

« Maudit soit le Génie de la guerre : c'est lui qui perd la liberté !

« Dans ces batailles incessantes, ils ont oublié la Révolution

pour son drapeau ; ils l'ont promené par toute l'Europe avec la fanfare de ses joyeuses couleurs ; elles semblaient aux peuples, encore courbés sous le joug féodal, la bonne nouvelle venue de France.

« L'Empire a étouffé la République !

« Et, quand, de toutes les épaves de cette grande Révolution qui croyait avoir fondé la Genèse d'un monde nouveau, il ne restait plus qu'un chiffon sanglant et glorieux, un Bourbon est revenu, le frère de ce Capet guillotiné dont on croyait le principe éteint plus encore que la race ; il revenait derrière l'ennemi. C'est l'ennemi qui ramenait un Bourbon et qui l'infligeait à la France comme une honte et comme un châtiement.

« On leur ôtait tout ce qu'ils avaient conquis, sauf à le leur rendre, selon le bon plaisir du roi, ce que Sa Majesté daignerait leur octroyer.

« Telle est encore la doctrine que les hommes du Seize-Mai espéraient nous imposer.

« Louis XVIII octroya une charte, et le comte de Chambord promettait, il y a quelques années, d'octroyer une Constitution, afin, sans doute, que le mot *charte* ne blesse point nos oreilles civiques.

« Louis XVIII prit tout pour le roi, jusqu'à ce chiffon glorieux que les brigands de la Loire cachaient dans leur paillasse, ce drapeau tricolore que, par une hypocrisie mêlée de terreur, les conspirateurs légitimistes nous auraient laissé, parce qu'ils ont besoin de l'armée pour s'imposer à nous ; parce que si l'on montrait à l'armée cette vieillerie de Jeanne d'Arc et de Henri IV, qui n'est plus que le drapeau du pape, l'armée elle-même reculerait et crierait avec nous : « Vive la République ! »

---

*Pose de la première pierre de l'École de Rouilly.*

1882.

« MESSIEURS,

« Je suis heureux de vous adresser quelques mots, dans une occasion comme celle qui nous réunit en ce jour.

« La pose de la première pierre d'une école est une cérémonie qui doit être chère à tout cœur de républicain et de patriote.



« La France fait en ce moment d'énormes sacrifices pour l'instruction populaire; elle se couvre d'écoles où, désormais, l'instruction sera donnée gratuitement; elle a compris qu'elle ne pouvait se régénérer, après des désastres sans nom, qu'en relevant le niveau de l'intelligence nationale. C'est pour cela qu'en rendant l'instruction gratuite, les Chambres républicaines, donnant satisfaction aux vœux tant de fois manifestés par la nation, ont voulu qu'elle fût aussi obligatoire.

« Nul père n'a le droit, par une négligence coupable, de priver ses enfants des bienfaits de la lumière intellectuelle et de les laisser dans un état d'infériorité qui, plus tard, leur serait funeste dans la lutte pour l'existence.

« Enfin, notre représentation nationale a voulu dégager les esprits des jeunes générations des préjugés soigneusement entretenus par le fanatisme religieux, en établissant la laïcité complète de l'instruction.

« Combien de luttes n'a-t-il pas fallu soutenir pour arriver à ce résultat! Mais enfin nous avons fait cette précieuse conquête! Ce que nos enfants apprendront dans cet édifice qui va promptement s'élever de terre, servira à développer leur intelligence sans mélange de ces histoires absurdes, de ces doctrines étranges qui, naguère encore, ne servaient qu'à les obscurcir!

« Des maîtres intelligents et dévoués en feront de véritables Français, de bons citoyens, aimant leur pays et capables, le jour où besoin sera, de se sacrifier pour la France et pour la République.

« Je ne veux pas terminer sans adresser quelques mots d'encouragement aux braves ouvriers qui vont travailler à l'édification de cette maison d'école; ils le feront avec zèle, j'en suis sûr; ils auront du cœur à la besogne en pensant qu'ils travaillent à une œuvre de si grande utilité publique. Nous comptons sur eux pour la mener bon train.

« Souvenez-vous, mes chers concitoyens, que c'est au régime actuel que nous devons de pouvoir donner à nos enfants une instruction plus saine et plus étendue, et crions tous ensemble :

« Vive la République!

« Vive l'instruction! »



*Inauguration de l'École de Rouilly.*

1886.

« CITOYENS,

« Permettez-moi de vous adresser quelques mots à l'occasion de la fête que nous célébrons aujourd'hui. La pose de la statue de la République sur le fronton de nos écoles laïques, est une cérémonie qui doit être chère à tous les bons citoyens.

« C'est le triomphe de la démocratie, c'est l'affirmation des principes de la Révolution française, c'est la patrie régénérée et sortie des injustices du vieux monde.

« Depuis 1878, la France a fait d'énormes sacrifices pour l'instruction populaire ; elle se couvre d'écoles où, désormais, l'instruction sera donnée gratuitement ; elle a compris qu'elle ne pouvait se régénérer, après des désastres sans nom, qu'en relevant le niveau de l'intelligence nationale.

« En 1881, le Conseil municipal, assisté des plus imposés, s'empressa de voter la construction de cette école, et M. Fortier, architecte, fut chargé de dresser le plan et le devis qui s'élevait à 32,000 francs.

« Pour faire face à cette dépense, l'État nous a donné une subvention de 5,000 fr. ; le Département, 2,150 fr., et le reste fut emprunté à la Caisse des Écoles avec intérêts amortissables au taux de 4 o/o pendant 30 ans.

« C'est avec un sentiment de profonde reconnaissance que je remercie, au nom de la commune de Rouilly, tous ceux qui nous ont aidé à accomplir notre œuvre.

« D'abord le Gouvernement de la République ;

« Ensuite le préfet de l'Aube, M. Rondineau, qui a toujours appuyé nos demandes d'un avis favorable ;

« M. Baltet, député, dont le zèle et le dévouement ne nous ont jamais manqué et dont le concours nous a été si précieux ;

« M. Morez, chef de la première division ;

« M. Gervais, notre conseiller général ;

« M. Fortier, architecte ; M. Théveny, entrepreneur ; les sous-entrepreneurs, et les ouvriers qui ont travaillé sous leurs ordres.

« Nous allons visiter cette école, et le délégué de M. le préfet, M. le secrétaire général, qui représente ici le gouvernement de la République, pourra juger par lui-même si nous avons fait bon usage de cette somme.

« Puis, quand tombera le voile qui couvre l'emblème du Gouvernement, des voix plus autorisées que la mienne vous

diront ce que je ne saurais vous exprimer moi-même. La statue que nous inaugurons est l'œuvre de M. Cathelin, qui a mis tous ses soins à ce travail ; elle coûte 400 francs ; cette dépense a été couverte par une souscription populaire.

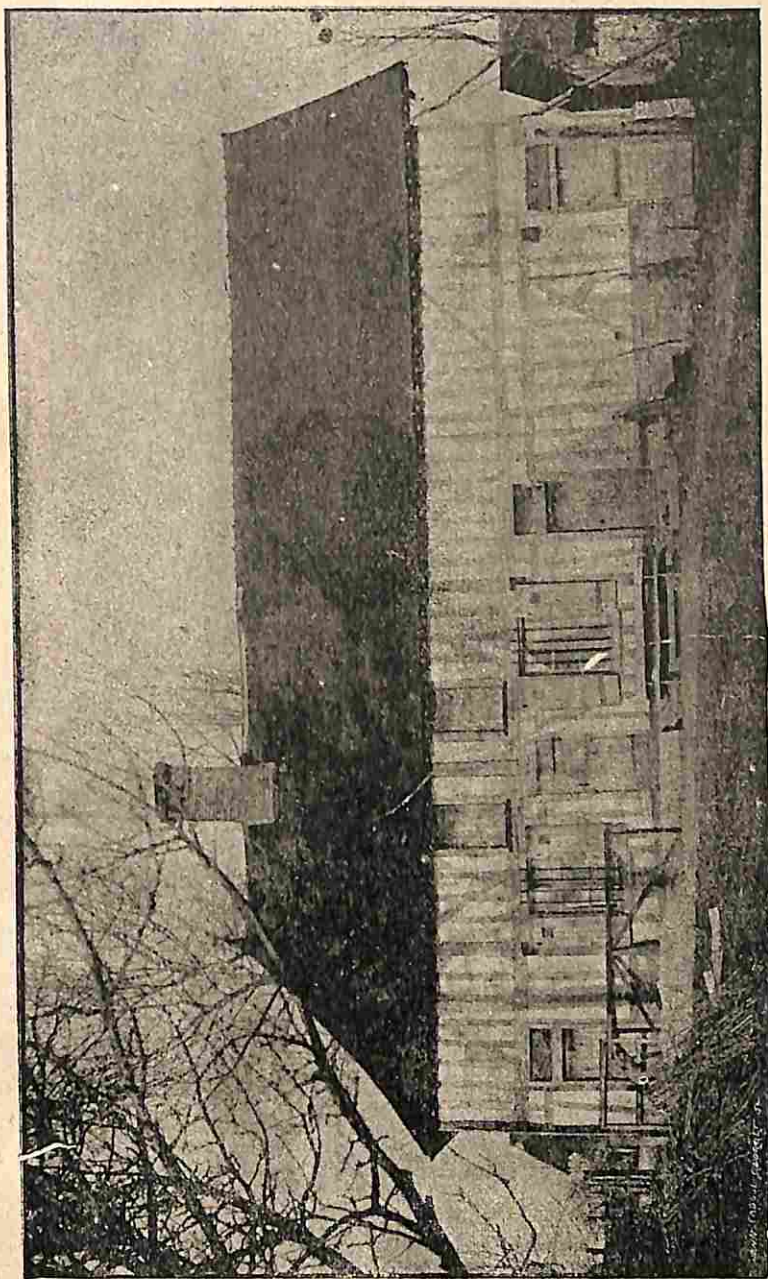
« Je remercie sincèrement tous ceux qui y ont contribué. Je crois être leur interprète en demandant qu'on inscrive, sur la pierre qui couronne le fronton de notre école, ces quelques mots :

A LA RÉPUBLIQUE,  
LA COMMUNE DE ROUILLY RECONNAISSANTE.

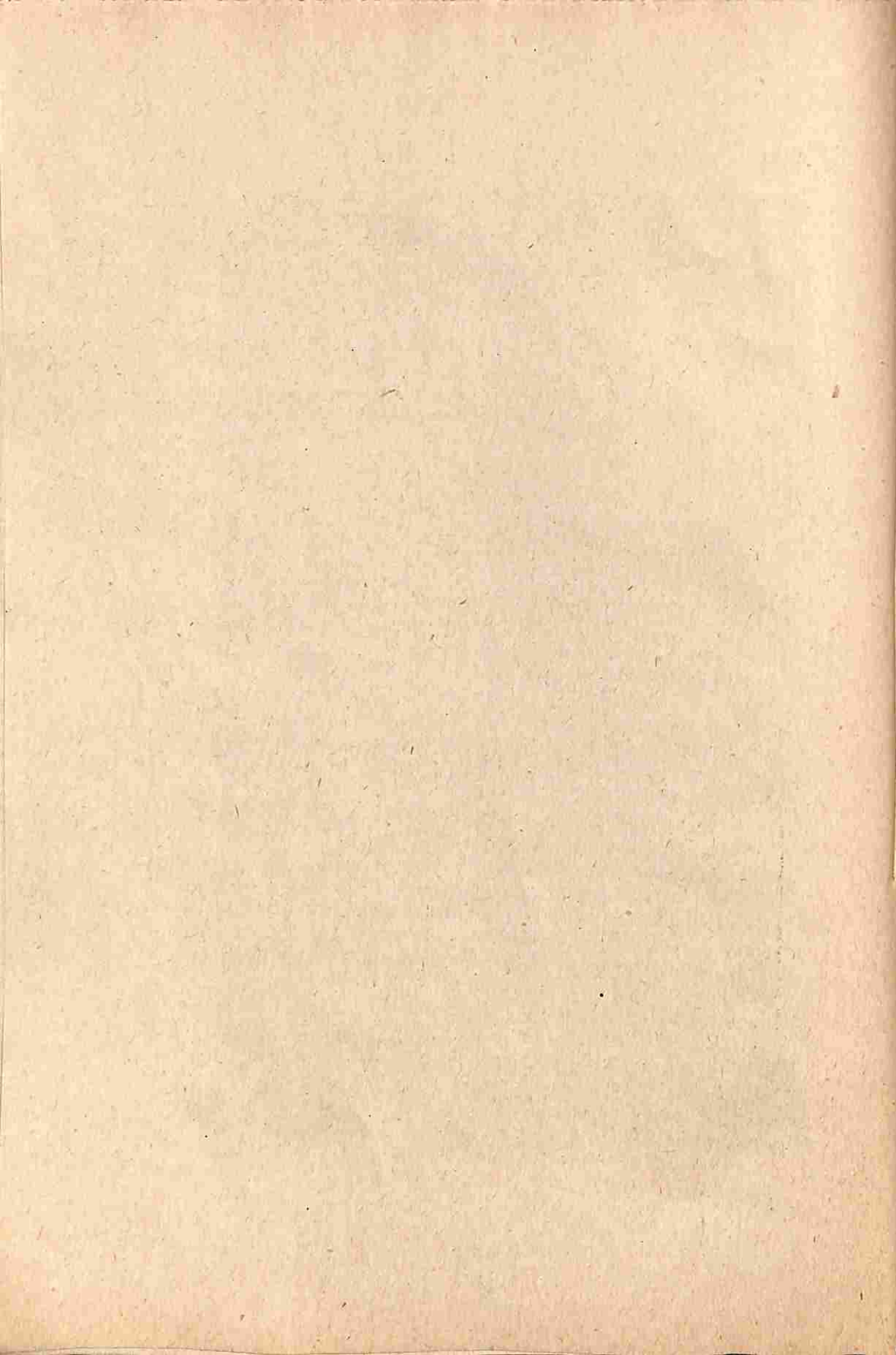
« Vive la République ! »

---





Maison du Crime (Façade du côté de la cour)





II

## LES ORIGINES DE L'AFFAIRE

---

Je serai bref.

La justice a décidé, ayant présenté le débat comme elle a cru devoir le faire.

Néanmoins, de l'enquête aussi impartiale que possible à laquelle je me suis livré, certains éléments ressortent, que je n'ai pas vu figurer au procès.

Je crois indispensable de les faire connaître, non pour la mémoire de Damoiseau qui, selon qu'il en a témoigné, est mort heureux, sans remords, en honnête homme; mais afin de rétablir certains faits dans leur vérité, afin que le public, de qui seul relève désormais cette affaire, puisse juger en connaissance de cause.

Quoi qu'en ait dit certaine presse que, par respect pour le lecteur, je m'abstiens de désigner plus clairement, il ne s'agit nullement de réhabiliter Damoiseau ni de couronner de fleurs sa tête coupée. Le but est plus haut; il s'agit, comme je l'ai déjà dit, de fournir les éléments d'un jugement sans passion sur un homme, sur un crime et aussi sur les comparses de la poignante tragédie dont Damoiseau a tenu le premier rôle.

Les causes du crime de Damoiseau sont multiples : Son autoritarisme inexorable, d'abord, mais non sa violence, car, je le répète, il est faux que cet homme ait été violent; des difficultés d'argent qui lui vinrent pour différentes raisons; enfin et surtout l'hostilité de la famille de son gendre plus que de son gendre lui-même, hostilité ambitieuse et rapace qui causa à Damoiseau de grands chagrins et de grandes difficultés.

Presque tous ceux qui ont suivi de près l'affaire Damoiseau sont aujourd'hui d'accord sur ce point que Damoiseau n'a pas agi par avarice ; il n'a pas été le paysan cruellement attaché à sa terre, qui la défend avec férocité envers et contre tous, et qui ne saurait admettre qu'on l'en dépossède, même s'il la détient indûment.

Certes, le maire de Rouilly-Saint-Loup aimait ses propriétés ; il avait durement et longuement travaillé pour les conserver, pour les accroître, pour les mettre en valeur. Il avait raison d'aimer ces plaines pas très fertiles de la Champagne, où ses sueurs se changeaient en pain... et aussi en beaux écus sonnants et trébuchants. Cet attachement du cultivateur au sol qui le nourrit a quelque chose de noble et de touchant, comme la piété du fils pour sa mère et la sollicitude du père pour son enfant. Et s'il arrive trop fréquemment que cette belle religion de la Terre nourricière se change en basse avarice, le sentiment premier n'en est pas moins, en sa pureté, éminemment respectable.

L'amour de Damoiseau pour sa terre était peut-être, probablement même, accompagné d'orgueil ; il était exempt de mesquinerie et de superstition.

La passion politique non plus ne fut pour rien dans la genèse de son forfait ; ainsi que nous l'avons rapporté, la longue pratique des affaires municipales lui avait appris une certaine tolérance et un grande douceur. Cette tolérance, cette douceur à l'égard de ceux de ses adversaires politiques qu'il estimait le plus, devenait une méprisante indifférence pour ceux qu'il ne « respectait » pas, suivant son mot favori. Et il ne « respectait », il n'estimait ni son gendre Cordier ni plusieurs de ceux qui s'étaient portés sur la même liste de candidats que Cordier, en opposition à la liste où figurait Damoiseau ; car ceux-là étaient les obligés de Damoiseau et leur ingratitude les plaçait, à ses yeux, si fort au-dessous de lui, qu'il ne leur en voulait même pas ; il les oubliait.

Il serait pourtant exagéré, même injuste, de dire qu'il est resté indifférent à la victoire de Cordier et de ses corréligionnaires. Damoiseau aimait sa commune par dessus tout au monde, après sa femme, avant sa terre. De plus, il se croyait seul capable de la bien administrer (sans doute il n'avait pas tout à fait tort) ; et il est naturel de penser qu'il dut souffrir de la voir confier à des gens qu'il jugeait ignorants, mala-



droits et de mauvaise foi, comme un père souffrirait de confier sa fille à un mari susceptible de ne pas la rendre heureuse.

Pour cette seule raison, il put garder rancune à Cordier de son échec personnel aux élections municipales de 1896, mais non par dépit d'ambitieux déçu. Damoiseau avait un tel orgueil qu'il ne pouvait être ambitieux; se jugeant égal aux plus grands, qu'eût-il désiré au-delà? Je crois bien que, s'il eût joint à sa fierté républicaine quelque vanité d'aristocrate, il eût choisi pour devise : *Nec plus ultra*.

Ce pourquoi il garda rancune à Cordier, ce pourquoi son autoritarisme le conduisit au meurtre de son gendre, c'est que Cordier osa résister à sa volonté paternelle! — Ce fut à propos de quelques lopins de terre que se manifesta cette résistance; mais Damoiseau eût, de même, tué Cordier révolté pour tout autre motif.

Lui, le maître, avait décidé, en son infaillible sagesse, et on osait s'élever contre sa décision! Pour la première fois, il allait devoir céder et céder à ses enfants, alors que les étrangers lui obéissaient, alors que le préfet et les députés eux-mêmes faisaient tout ce qu'il voulait! Allons donc! Plutôt les tuer et mourir!

Et il les a tués, et il est mort pour la sauvegarde du principe de son autorité paternelle.

N'est-ce point là, dira-t-on, la preuve d'une violence hâssable?

Nullement. C'est une preuve de férocité parfaitement consciente, de cruauté réfléchie quoique presque bestiale; mais non de violence aveugle. Et je ne me dissimule pas, bien que j'aie toujours cru Damoiseau incapable de faire le mal pour le mal, mais seulement parce qu'il le jugeait nécessaire, que cette théorie peut le faire paraître plus coupable. Ce n'est pas ce que je cherche; mais je dis ce qui me semble vrai.

Au reste, une anecdote assez connue dans le pays vient à l'appui de ce que j'avance. Un chasseur s'était égaré sur les propriétés de Damoiseau qui, le rencontrant, lui dit avec le plus grand calme, la plus grande froideur : « Si je vous trouve encore sur mes terres, je tirerai sur vous. » Et il l'eût certainement fait avec aussi peu d'émotion qu'il le disait! Férocité si l'on veut, mais non pas violence.

La seconde cause du crime fut le mauvais état des affaires de Damoiseau. A la mort de son beau-père, on dut procéder



à un partage de la succession entre M<sup>me</sup> Damoiseau et sa sœur, M<sup>me</sup> Bourguignat, qui habite à quelques kilomètres de Rouilly-Saint-Loup, à Lusigny. Pour différentes raisons trop longues à expliquer et, du reste de peu d'intérêt, l'arrangement intervenu entre les deux beaux-frères ne fut pas très favorable à Damoiseau, et il resta redevable à Bourguignat d'une assez forte somme représentant la valeur de terrains qu'il avait rachetés. Ces terrains perdirent ensuite de leur valeur, se vendirent mal et, de ce chef, Damoiseau, qui, comme tous les paysans, ne disposait pas de beaucoup d'argent, se trouva quelque peu gêné.

Peut-être aussi, y eut-il de sa part une certaine incurie. Il était rarement chez lui; la politique et l'administration de sa commune absorbaient la plus grande partie de son temps; et il se peut qu'il n'ait pas apporté assez de soin à la gestion de ses biens propres. Du moins, on l'a dit, si ce n'est pas absolument prouvé.

Et cette relative incurie, ces fréquentes et longues absences de son domicile permirent aux Cordier de travailler contre lui de telle façon que, lorsqu'il s'en aperçut, il était trop tard pour réagir.

Le mari de Valentine était, paraît-il, un assez bon garçon, mais faible de caractère et surtout vaniteux autant que son beau-père était orgueilleux. Ce n'est pas lui qu'on doit rendre responsable des provocations auxquelles Damoiseau a été en butte. Emile Cordier ne fut, en effet, que l'instrument de son père, d'abord, et aussi de sa femme, puis des adversaires politiques de Damoiseau.

La tâche du chroniqueur devient, ici, fort délicate; il est difficile de dire, sans blesser des susceptibilités que la douleur a rendues respectables, mais qui sont, par ailleurs, peu justifiées, tout ce qu'on raconte à Rouilly-Saint-Loup du rôle plutôt fâcheux que jouèrent Valentine et le père Cordier à l'égard de Damoiseau et de sa seconde fille, Charlotte.

J'y essaierai pourtant.

Valentine Damoiseau a hérité de toute la dureté de cœur de son père, sans en avoir la largeur d'idées. Si Damoiseau fut le type noble du paysan, Valentine est l'image fâcheuse et déplaisante de la paysanne.

Peu caressante, elle ne donna que de maigres et rares satisfactions à ses parents; alors qu'elle n'était encore qu'une

fillette, elle battait souvent sa sœur, plus jeune qu'elle d'une dizaine d'années, et s'efforçait de la faire punir.

Son mariage avec Emile Cordier fut une simple affaire d'argent ; le père Cordier, bien que riche, ayant sans doute calculé que les propriétés de Damoiseau, privé d'enfants mâles, passeraient assez facilement entre les mains de son fils à lui, si l'on pouvait écarter Charlotte dont la présence gênait. « Il aurait fallu pour eux, disait cette dernière, que je n'existe pas ; j'étais de trop dans la maison. » Et, dès les premières années du mariage de sa sœur, alors qu'elle avait dix-sept ou dix-huit ans, elle recevait le conseil de s'entendre avec Valentine pour obtenir de leurs parents une donation entre vifs de tous les biens de Damoiseau.

A cette époque, le jeune ménage Cordier habitait chez Damoiseau, qui avait donné en dot à sa fille : une somme de 1,700 francs, dix arpents de terre, et le logement pendant dix ans.

Emile Cordier profitait, a-t-on dit, de cette situation pour, en l'absence de son beau-père, se servir d'objets qui ne lui appartenaient pas, ce qui provoquait, lorsque Damoiseau s'en apercevait, des scènes pénibles.

La mère Damoiseau en souffrait beaucoup ; mais, déjà atteinte de cette maladie noire qui devait l'emporter, elle ne pouvait intervenir. Et Damoiseau qui, malgré toute affirmation contraire, fut toujours très tendre avec sa femme (au point qu'il était le seul en qui elle eût confiance et qu'elle voulût voir), n'était pas sans ressentir un vif déplaisir du surcroît de souffrances imposé à son Armantine par ses enfants. On a même dit que Valentine allait plus loin et, souvent, se montrait peu respectueuse et peu prévenante envers sa mère ; de ceci, je n'ai pas eu la preuve.

Quand les jeunes Cordier quittèrent la maison Damoiseau, les relations entre le père et la fille devinrent encore plus difficiles, plus rares aussi et cessèrent presque complètement.

C'est alors que, suivant les affirmations de Damoiseau que bien des gens du pays sont loin de contredire, Valentine entreprit de débaucher sa sœur, afin de la perdre dans l'esprit de son père et d'obtenir que celui-ci la chasse de chez lui et la déshérite. Cette accusation est si atrocement grave que je ne m'en ferais pas l'écho si Damoiseau lui-même ne l'avait nettement et à plusieurs reprises formulée dans son procès dont les



débats ont été publics et dont les journaux ont rendu compte. Et je n'ai pas entendu dire que Valentine s'en soit jamais disculpée.

Quoi qu'il en soit, Charlotte, nature faible, devint enceinte ; mais son père, instruit des circonstances de sa faute, lui pardonna ; et même, soit qu'elle lui rappelât sa chère femme — déjà recluse en sa chambre —, soit que, par une réaction naturelle, il voulût la dédommager de ce que Valentine lui avait fait souffrir, il reporta sur elle toute son affection.

Le coup était manqué ! L'harmonie du ménage Cordier, qui n'avait jamais été parfaite, s'en ressentit et, plus d'une fois, Emile Cordier battit sa femme (trois jours avant d'être assassiné, il l'avait frappée avec une telle violence, que, lassée, elle s'était enfuie seule, à 10 heures du soir, chez son oncle Bourguignat).

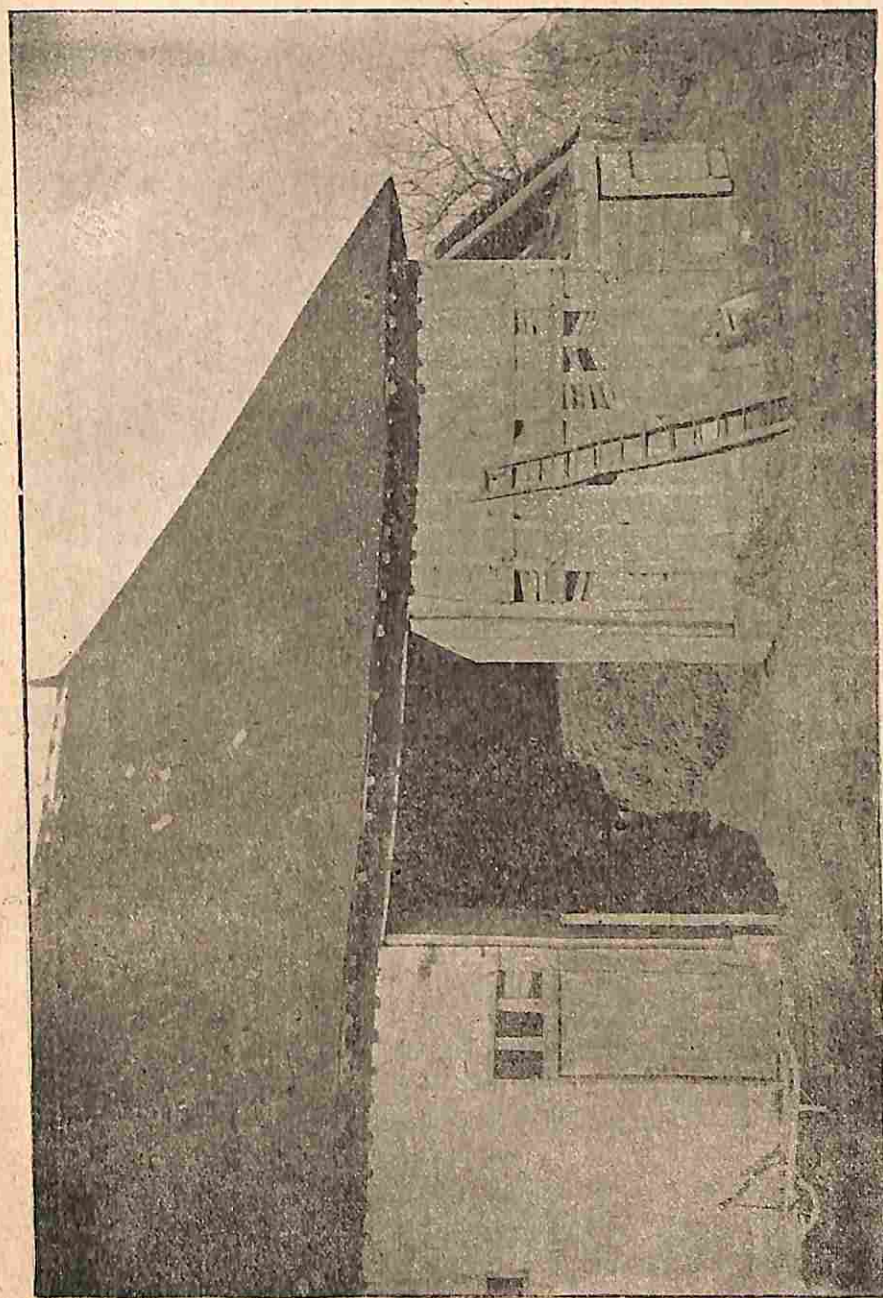
Cependant, les événements se précipitaient ; une seconde grossesse de Charlotte se termina de la façon la plus douloureuse pour le père Damoiseau ; aigri par les malveillants propos que les Cordier ne cessaient de répandre sur son compte, sans cesse injurié par eux, même par son petit-fils qui allait jusqu'à cracher sur lui quand il le rencontrait, atteint à la fois dans son affection et dans son orgueil, bientôt privé par des électeurs qu'il jugeait ingrats de la joie de s'occuper de sa commune, il perdit tout à fait patience lorsque, pour liquider la succession de M<sup>me</sup> Damoiseau, Cordier voulut faire vendre les terres et les maisons.

Damoiseau essaya par tous les moyens possibles d'obtenir que son gendre renoncât à cette vente qui lui paraissait attentatoire à ses droits paternels et aux intérêts de Charlotte ; voyant qu'il n'y pouvait réussir, il décida — toujours très froidement — de supprimer l'obstacle qui se dressait devant lui... Et, dans la journée même du crime, trois heures à peine avant d'assassiner Cordier, il faisait part à un ami de son intention bien arrêtée de tuer toute la famille, afin d'empêcher la vente, qui devait avoir lieu le lendemain.

De la sorte, pensait-il sans doute, ma Charlotte héritera seule de tous mes biens.

Voici sous quel jour, par le groupement des dires amis et des affirmations hostiles, m'est apparue l'affaire Damoiseau.

Voyons maintenant comment elle a été appréciée au moment du crime.



Grange de Léonidas Lévêque où s'était réfugié Damoiseau





III

## LE CRIME ET L'ARRESTATION

---

**Un drame de famille. — Quatre victimes. — Arrestation du meurtrier (1).**

François Damoiseau, habitant le hameau de Rouillerot, était un vieillard de 68 ans. Il avait été, durant 25 ans, maire de Rouilly-Saint-Loup. Battu avec sa liste aux dernières élections, il en avait conçu un profond dépit, et, lorsque six mois auparavant — au mois de mai — sa femme mourut, son caractère s'aigrit davantage, parce qu'on attribuait, dans le pays, cette mort prématurée à des chagrins de famille dont nous aurons l'occasion de parler.

Du ménage Damoiseau, deux filles étaient nées, ayant aujourd'hui, l'une 28 ans, restée célibataire et vivant avec son père, à qui elle avait causé un grand chagrin, lors d'un procès qu'elle eut en correctionnelle pour suppression d'enfant, et qui lui valut six mois de prison ; l'autre, de 39 ans, mariée avec Emile Cordier, un cultivateur habitant également le hameau de Rouillerot, ménage estimé et correct, qui possède un jeune enfant de 10 ans, Henri Cordier.

(1) D'après le *Petit Troyen* du 20 Décembre 1897.



### Les causes du crime

François Damoiseau était emporté, violent, tenace et persévérant ; son gendre était plus calme, mais résolu et ferme.

Lorsque Mme Damoiseau mourut, comme la communauté Damoiseau était grevée d'une trentaine de mille francs de dettes, Emile Cordier demanda des comptes et l'arrangement amiable des affaires. Ne voulant pas, après la mort de son beau-père, avoir certaines responsabilités, sa femme et lui, du reste, n'acceptèrent la succession que sous bénéfice d'inventaire. Mais Damoiseau se refusa à tout arrangement amiable et il fallut procéder judiciairement, par voie de référé, pour obtenir cette liquidation à laquelle il résista jusqu'au bout.

On conçoit alors qu'avec un caractère emporté et violent, comme l'était celui de Damoiseau, un autoritaire entêté qui voulait qu'on lui obéisse, bien des froissements ont dû se produire. Cette contrainte judiciaire, qui annihilait son autorité paternelle, l'exaspéra. Damoiseau ayant racheté une grande partie du mobilier, on put procéder, il est vrai, à une vente mobilière, mais quand on en arriva à la vente par licitation des immeubles, qui devait avoir lieu hier dimanche, malgré lui, malgré son opposition irréductible — le tribunal avait été obligé de nommer un expert, M. Gallée, — Damoiseau résolut de se venger, et c'est cette vengeance, impitoyable et féroce qu'il a accomplie samedi soir.

Il avait dit : « La vente ne se fera pas dimanche, j'en démontrerai quelques-uns avant ». La vente ne s'est pas faite, car les héritiers Cordier sont morts ou mourants, mari, femme et enfant, assassinés par Damoiseau.

#### **Le crime. — Affreux carnage. — Fuite de l'assassin**

Donc, à sept heures et demie du soir, les époux Cordier étaient réunis dans leur cuisine qui leur sert aussi de chambre à coucher. Ils avaient terminé leur repas et M. Nicolas Cordier, leur père et beau-père, un vieillard de 72 ans, était venu passer quelques instants auprès d'eux et s'entretenir de leurs affaires. Une voisine, M<sup>me</sup> veuve Roger-Vacherat, se trouvait également présente. Quant au jeune Henri, âgé de 12 ans, fils des époux Cordier, il était couché dans un cabinet attenant à la pièce où se tenaient ses parents.

Damoiseau, paraît-il, écoutait depuis quelques instants à la porte ; il avait suivi la conversation engagée entre les siens et épiait le moment où l'un de ceux-ci sortirait.

Ce moment ne devait pas tarder à se présenter.

Pour une cause qui reste ignorée, Emile Cordier se lève en effet et se dirige vers l'huis qu'il entr'ouvre. C'est alors qu'il aperçoit son beau-père, l'air menaçant. Craignant sa colère, il essaie de fuir par la porte grande ouverte ; mais, au même instant, Damoiseau se dresse devant lui, sort un revolver de sa poche et fait feu ; Emile Cordier reçoit la balle en pleine poitrine. Il pousse un grand cri : « Holà ! » et, malgré sa blessure, il échappe à son assassin et gagne la rue ; puis il tombe à 40 mètres de là, sur un tas de cailloux, à proximité de la maison de son père et expire presque aussitôt dans les bras de M. et M<sup>me</sup> Rattey, accourus à son secours. La balle l'avait frappé au cœur.

Pendant ce temps, Damoiseau, débarrassé de son gendre, et rendu plus furieux par ce meurtre, se précipite dans la maison que les malheureuses femmes, paralysées par l'épouvante, emplissent de cris déchirants.

M<sup>me</sup> Cordier se traîne, affolée, à ses pieds, et lui demande grâce. Mais le misérable reste sourd à ses supplications ; aveuglé par sa haine qui ne connaît plus de bornes, il tourne l'arme contre sa propre fille et lui tire une première balle qui l'atteint sous le sein. La malheureuse a la force de gagner la chambrette où repose son fils, que cette scène de carnage vient d'éveiller. Le forcené la poursuit, la rejoint et, sous les yeux même du pauvre enfant terrifié, il lui tire encore deux balles qui lui font deux cruelles blessures à la cuisse et à l'abdomen. M<sup>me</sup> Cordier s'affaisse dans une mare de sang.

Ce nouveau crime ne suffit pas à Damoiseau. Sa bestiale vengeance n'est pas encore assouvie. Il fait feu à plusieurs reprises sur le père de son gendre, M. Nicolas Cordier, qui veut s'interposer, l'atteint à la main gauche et lui mutile trois doigts. Plusieurs balles se perdent dans la muraille. M<sup>me</sup> Roger-Vacherat intervient à son tour, et l'on ne sait encore par quelle suite de conjonctures elle échappe aux coups du meurtrier.

Mais, dernière péripétie de ce drame de famille, la plus navrante : Damoiseau tire de sa poche un second revolver qui ne contient plus qu'une cartouche. Il la destine à son petit-fils. Le jeune Henri est à genoux sur son lit, glacé par l'épouvante, l'angoisse ; il implore la pitié de son grand-père et ballbutie à plusieurs reprises en joignant ses petites mains : « Pardon, grand-père ! ne me tue pas ! »

Mais Damoiseau est inébranlable. Il n'y a plus de sentiment paternel, plus de pitié, plus rien chez lui. C'est une brute qui voit rouge et qui ne cherche qu'à se repaître d'un dernier



forfait. Il fait donc feu sur le pauvre enfant qui retombe ensanglanté sur sa couche, percé d'outré en outre par la balle meurtrière. Puis, s'acharnant sur son innocente victime, l'assassin la tire à bas du lit et lui martèle le crâne de coups de talon. Le pauvre petit ne donne plus signe de vie et reste inerte sur le carreau, à côté de sa mère affaissée.

Damoiseau, son quadruple crime accompli, prend la fuite.

### **L'enquête. — Arrivée du parquet**

Tel est le récit exact du drame qui vient de jeter la consternation dans ce pays ordinairement si paisible.

Le bruit de l'assassinat s'est répandu comme une traînée de poudre, mettant sur pied tous les habitants qui, à une heure du matin, sont encore dehors.

Le chef de gare de Rouilly avertit télégraphiquement les gendarmes de Lusigny, qui arrivèrent vers dix heures, c'est-à-dire deux heures et demie après le crime.

Le parquet de Troyes, mandé également par télégramme, s'est rendu sur les lieux hier matin, vers six heures. M. Janvier de la Motte, juge d'instruction ; M. le procureur de la République Marvillet ; M. Hannion, greffier ; le capitaine de gendarmerie de Troyes, commencèrent aussitôt l'enquête.

### **La recherche de l'assassin**

Dès son arrivée sur le théâtre du drame, le parquet fait demander le maire, M. Amandry, reçoit de celui-ci, ainsi que du brigadier de gendarmerie Garinet, de Lusigny, leurs dépositions sur les graves événements qui se sont déroulés dans la nuit, et avise aussitôt aux mesures à prendre pour rechercher et capturer l'assassin.

Une perquisition est opérée chez Damoiseau. Les magistrats pensaient bien ne pas l'y trouver. Ils ont cherché ses revolvers : ils n'y étaient pas ; ce qui indiquerait que samedi, après le crime, il les avait emportés avec lui, pour se tuer peut-être, mais peut-être aussi pour exercer, avant de mourir, des vengeances contre diverses personnes, notamment contre le maire actuel, qui lui a succédé à la mairie, et auquel il a voué une haine mortelle.

Quand on a su, dans le pays, que Damoiseau avait emporté ses revolvers, une véritable panique s'est produite. Les personnes menacées n'osaient sortir de chez elles.

A sept heures et demie, le capitaine de gendarmerie de Troyes fait sonner le tocsin, la générale dans les rues de

Rouilly et réunit sur la place du village, devant l'église, tous les pompiers et les personnes de bonne volonté accourues. Tous sont armés de fusils.

Plusieurs escouades sont aussitôt formées à l'effet de fouiller la campagne environnante, dans toutes les directions ; et quelques-unes déjà sont parties, lorsqu'une rumeur s'élève tout à coup à l'extrémité sud du village, sur la route de Saint-Julien, et des femmes accourent et annoncent qu'elles ont vu Damoiseau.

M<sup>mes</sup> Dubuisson et Bourrelet désignent aux autorités la maison de M. Léonidas Lévêque, neveu de l'assassin, où celui-ci se tient caché.

### Sa découverte

Nous arrivons devant cette dernière maison où la population, précédée du parquet et des agents de l'autorité, se porte en foule.

On ouvre les portes de la grange et on aperçoit, en effet, Damoiseau perché sur une « pôtée » de paille de quatre mètres de hauteur. Déjà on se précipite pour le saisir, mais l'assassin sort de ses poches deux revolvers et les braque, d'un air menaçant, sur les plus osés, en leur disant : « Tenez-vous à distance ; si vous approchez à moins de huit pas, je tire. »

Devant cette attitude, même les plus hardis reculent, et c'est alors que l'on peut voir Damoiseau évoluer tranquillement sur son perchoir. Il s'assied, il se lève, il marche, il pose ses revolvers à côté de lui ou sur une charpente et essaye d'entretenir une conversation avec ceux qui ne guettent que l'instant propice où ils pourront s'emparer de sa personne.

— Mon gendre est mort, dit-il ; eh bien ! c'est une canaille de moins. Je ne regrette pas ce que j'ai fait. Quant à ma fille, c'est tant pis. Maintenant, si mon petit garçon est mort, la vente n'aura pas lieu puisqu'il est mineur.

### Assiégé ?

Le siège de ce tas de paille menaçait de durer quelque temps, quand sur une proposition d'un des assistants, on alla chercher la pompe à incendie, qu'on se disposa à mettre en batterie. Mais pour ce faire, il fallait des gens dévoués, et dam ! on n'osait guère affronter les coups de l'assassin, en dirigeant le jet de la lance sur lui.



On abandonna donc ce projet, les magistrats ayant résolu de prendre Damoiseau par la famine.

Entre temps, les gendarmes tentèrent de s'approcher de nouveau, mais Damoiseau était plus menaçant que jamais.

Dominant les gendarmes, placé dans une demi-obscurité, très habile tireur au revolver, ce dernier avait tous les avantages, et, une sorte de duel au revolver entre un gendarme et lui était véritablement impossible.

Les magistrats lui conseillèrent de jeter ses armes et de se rendre; il s'y refusa avec obstination, déclarant qu'il voulait se tuer chez lui, dans sa chambre. Il demandait donc qu'on le laissât sortir, armé de son revolver, et se rendre à son domicile, pour y mettre à exécution son projet de suicide. Inutile de dire que les magistrats lui répondirent par un refus. On prit la résolution de le laisser pendant quelques heures, livré à lui-même.

Est-ce réflexion, est-ce lassitude? Toujours est-il que, vers midi, son attitude changea. Il cessa de garder toujours entre ses mains ses revolvers; il les déposa près de lui. Il consentit à voir quelques amis, à les laisser s'approcher du tas de paille et même à lui serrer la main, en montant quelques échelons de l'échelle appuyée à la paille.

#### **Arrestation de l'assassin**

Cette nouvelle attitude suggéra à M. et M<sup>me</sup> Mariotte, marchands de lait, l'idée de demander aux magistrats l'autorisation de risquer un expédient, et, après délibération, cette autorisation leur fut donnée. Les époux Mariotte connaissaient beaucoup Damoiseau. Affectant d'entrer dans la grange à un moment où la surveillance de la gendarmerie pouvait paraître aux yeux de Damoiseau, être relâchée, ils se mirent à causer familièrement avec Damoiseau et lui offrirent du café. M. Mariotte alla en chercher, il monta quelques degrés de l'échelle comme pour offrir la tasse de café au coupable.

Au même moment, M<sup>me</sup> Mariotte jeta à Damoiseau un morceau de sucre en s'arrangeant de façon à le faire tomber à l'endroit où le haut de l'échelle touche à la meule de paille, Damoiseau se baissa pour ramasser le morceau de sucre. Mariotte leva alors la main, saisit Damoiseau par la nuque, l'attira et le fit tomber au bas de la meule.

#### **Damoiseau devant les magistrats**

Ceci se passait vers une heure et demie de l'après-midi. Damoiseau fut conduit à la mairie et interrogé. Il déclara

qu'après la mort de sa femme, qui eut lieu en mai dernier, les époux Cordier voulurent vendre les immeubles appartenant en propre à sa femme ainsi que ceux de la communauté, Il s'y opposa, préférant un partage. S'il y avait vente, en effet, il ne pouvait songer à acquérir, sachant bien que les époux Cordier l'en empêcheraient. Il reconnaît avoir, à diverses reprises, proféré des menaces de mort contre les époux Cordier, en leur disant que, s'ils faisaient vendre, il leur brûlerait la cervelle. Les enfants passèrent outre et la vente fut fixée à hier, dimanche.

Avant-hier samedi, Damoiseau voulut tenter une dernière démarche, et se présenta vers sept heures du soir chez Cordier. Au moment d'entrer, il entendit qu'à l'intérieur on parlait de la vente. A ce moment Cordier sortit un papier à la main, un papier relatif à la vente, pensa Damoiseau. Celui-ci dit à Cordier : « Rentre, j'ai à te parler. » Cordier, sans répondre, fit quelques pas ; et Damoiseau, qui était armé de ses deux revolvers chargés de chacun six coups, fit feu. Le voyant s'éloigner, Damoiseau déclare qu'il croit l'avoir manqué. « Mon erreur a été malheureuse, dit-il, car si j'avais su l'avoir atteint mortellement, je m'en serais tenu là ; je n'aurais pas cherché à en tuer d'autres, puisque lui tué, j'arrêtais la vente. » C'est donc toujours avec l'idée fixe d'empêcher la vente, que Damoiseau entra chez Cordier. Il tira d'abord sur Cordier père, qui se trouvait là, et qu'il considérait comme poussant les autres à faire vendre. Puis il tira plusieurs coups sur sa fille, M<sup>me</sup> Cordier, espérant que par la mort de celle-ci, la vente serait écartée.

Restait le jeune Cordier, âgé de 12 ans, qui était couché dans son petit lit. « J'ai cru, dit Damoiseau, que quand il y avait des mineurs, on était forcé de vendre ». L'enfant était donc condamné. Il fallait, dans la pensée du coupable, par sa mort, empêcher la vente. Il tira quelques coups sur l'enfant. Alors s'apercevant que l'enfant criait encore, il le prit, le jeta à bas du lit et, avec ses souliers, le piétina avec acharnement. L'enfant cessant de gémir, il le crut mort et partit.

### Une confrontation

Damoiseau, après son interrogatoire, a été confronté avec le corps de sa victime, Cordier. Il n'a pas paru regretter son crime et s'est borné à reprendre avec véhémence l'histoire de leurs différends d'intérêts en disant au cadavre : « *Si tu étais vivant, je t'en dirais autant que maintenant que tu es mort* ».



La dame Cordier a été ensuite entendue, en quelques mots seulement, à cause de son état de faiblesse. Elle a demandé à ne pas voir son père et la confrontation a été remise à une époque ultérieure.

#### L'état des victimes

Quant au jeune enfant, il est comme anéanti dans son lit. Son état de prostration est extrême.

M. le docteur Finot a visité hier sommairement les blessés.

Aujourd'hui, dans la matinée, il se rend à Rouilly-Saint-Loup pour faire l'autopsie du corps de Cordier.

#### A la maison du mort

La maison de M. Nicolas Cordier a été, pendant la journée d'hier, l'objet d'une manifestation de touchante sympathie.

Les pompiers ont défilé devant le corps d'Emile Cordier, à qui ils ont tous serré la main. Emile Cordier était leur chef dévoué et estimé. Il appartenait, en effet, en qualité de lieutenant, à la compagnie des sapeurs-pompiers.

Nous avons dit plus haut que Damoiseau avait été interrogé à la mairie. Après cet interrogatoire, il a été conduit par M. Danrée, brigadier, et MM. Brun et Ducreux, gendarmes, à la maison du crime et au domicile de son neveu, où il avait été arrêté. Une foule nombreuse lui faisait escorte. Elle le hua à plusieurs reprises.

— A mort, l'assassin ! criait-elle.

Vers 4 heures, Damoiseau, qui portait un vêtement de coutil et une casquette de couleur marron, a été conduit à son domicile où il a échangé ces effets contre d'autres en drap.

Une heure plus tard, les gendarmes l'installaient entre eux dans une voiture particulière, et prenaient la route de Troyes.

A Saint-Julien, Damoiseau, reconnu, a été encore l'objet d'une manifestation hostile.

Enfin, vers 6 heures, l'assassin arrivait à la maison d'arrêt, où il était écroué.

#### Détails rétrospectifs (1)

Dans notre compte rendu d'hier, fait à la hâte, il s'est produit quelques lacunes, que nous nous empressons de combler.

Disons, tout d'abord, que Damoiseau était venu à Troyes le jour même de son crime. Il n'y avait que faire, et le but de son voyage était tout simplement de s'approvisionner de car-

(1) *Petit Troyen* du 21 Décembre 1898.

touches et d'acheter un troisième revolver. Il était rentré à Rouillerot par le train de 4 heures.

Damoiseau, grand chasseur devant l'Éternel, avait chez lui tout un arsenal : revolvers, fusils de chasse, et notamment une carabine à répétition à 7 coups.

Ainsi que nous l'avons dit, du reste, il était très adroit tireur. Il se vantait, paraît-il, de pouvoir « démolir son homme à 40 pas » avec une seule balle de revolver, ou bien de tuer une mouche à 4 mètres, avec une seule balle également de la même arme.

On conçoit parfaitement que les quelques personnes à qui on avait demandé de tenir la lance de la pompe pour inonder Damoiseau sur son refuge et se saisir ainsi de sa personne, aient eu des appréhensions. On avait bien découvert un trou dans la muraille de la grange, suffisant pour y passer la dite lance ; mais oser affronter un tel émule de La Longue-Carabine, eût été vraiment trop périlleux, c'est pourquoi on a renoncé à ce procédé, préférant user de l'expédient indiqué par M. Mariotte et sa femme, née Césarine Boulanger, laitiers à Rouilly.

Nous avons parlé assez longuement de cet expédient pour ne pas y revenir. Au sujet de l'émouvante arrestation de Damoiseau, la gendarmerie a adressé ses plus vives félicitations à M. et M<sup>me</sup> Mariotte, pour l'aide qu'ils lui ont prêtée.

Nous devons ajouter que Damoiseau, lorsqu'il eut accompli son quadruple meurtre, serait allé chez lui où, sans que sa fille Charlotte l'entendît, il aurait rechargé ses deux revolvers.

Il partit ensuite et se rendit, vers dix heures, chez son neveu, M. Léonidas Lévêque, qui était couché, et lui dit :

— Je suis ennuyé, je viens passer la nuit chez toi ; donne-moi un lit.

M. Lévêque qui, entre parenthèse, est domestique chez M. Ulysse Roger, le conduisit dans une chambre voisine où Damoiseau se coucha sans se dévêtir.

Le lendemain matin, Damoiseau se leva, raconta à son neveu le crime qu'il avait commis et ajouta :

— Va jusqu'à Rouillerot, tu t'informerás s'il y a des morts ; et tu iras jusqu'à la maison dire à ma fille que je rentrerai tout à l'heure.

Lévêque, ne pouvant croire à une telle révélation, sortit néanmoins ; mais il ne tarda pas à rencontrer dans la rue les gendarmes et les magistrats qui l'entourèrent, le questionnèrent et finirent par lui arracher l'aveu que son oncle était chez lui.

On sait le reste.

Le parquet, la gendarmerie de Lusigny — M. Danrée, bri-



gadier de gendarmerie à Troyes, et MM. Evrat, Rousselle et Ducreux, gendarmes, devant arriver plus tard —, se rendirent aussitôt au domicile de M. Léonidas Lévêque.

M. Garinet, brigadier de gendarmerie de Lusigny, aperçut le premier Damoiseau, sur le tas de paille.

— Vous pouvez approcher, lui dit l'assassin. Je ne vous en veux pas.

Et il lui jeta une cartouche de revolver, lui disant de la prendre.

— Je vous avoue, ajouta-t-il, que j'aime mieux recevoir une balle comme celle-là qu'un coup de poing, elle ferait moins de mal ; mais les balles que je fabrique, moi, tuent...

Après cette courte explication, Damoiseau avait sorti son revolver, et était resté dans une attitude menaçante jusqu'au moment de son arrestation.

### L'instruction

Damoiseau a été amené hier à l'instruction, uniquement en vue de certaines formalités relatives à l'application de la nouvelle loi sur la procédure contradictoire.

L'inculpé avouant avoir agi avec préméditation, il ne reste plus, pour permettre à la cour d'assises d'apprécier le crime en pleine connaissance de cause, qu'à rechercher l'enchaînement des faits qui ont amené Damoiseau à concevoir et à exécuter un pareil forfait.

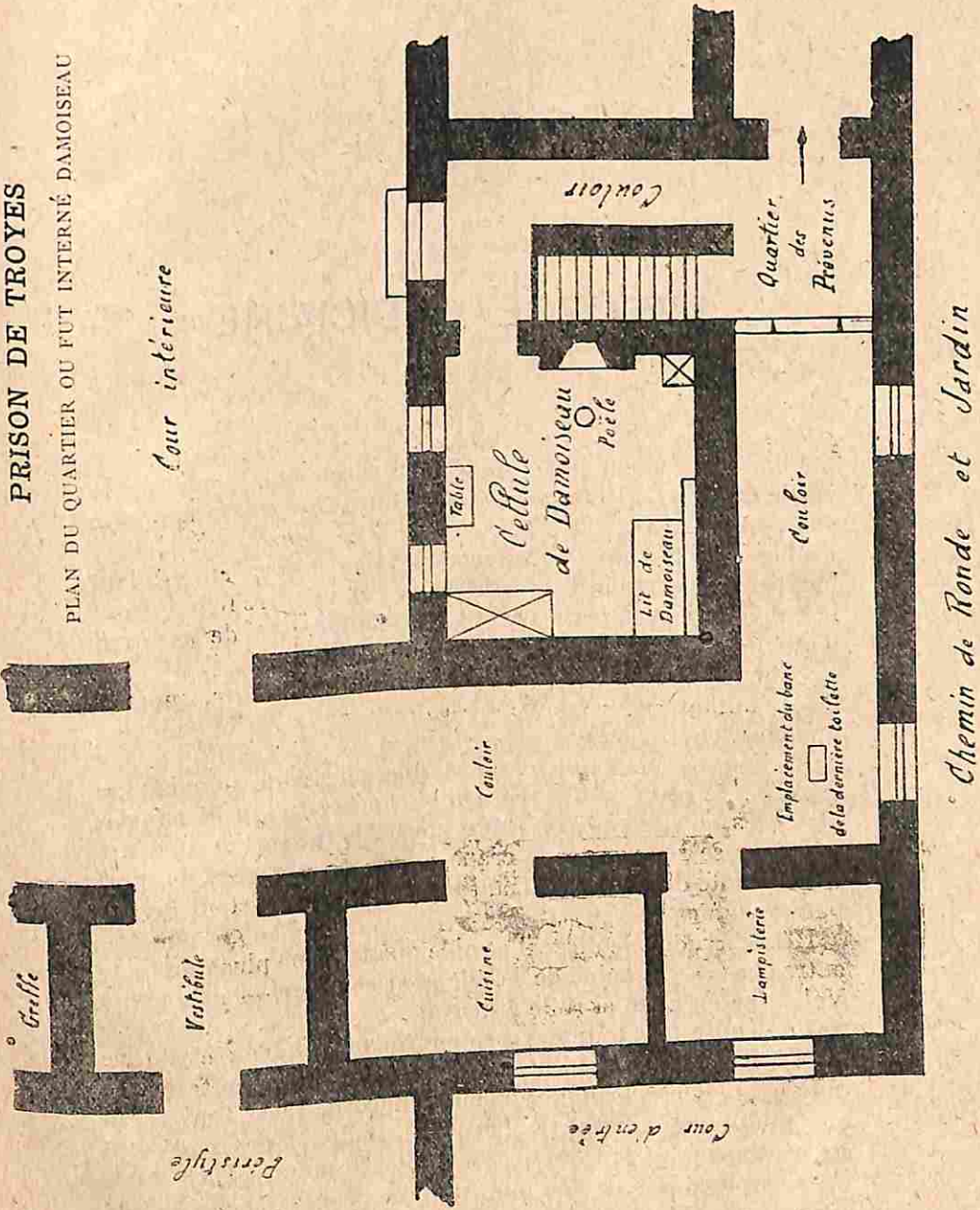
Pour cela, il faut reconstituer la vie et les rapports de Damoiseau avec son gendre et sa fille pendant ces derniers temps. Quelles étaient notamment les relations du beau-père et du gendre ? Tous les torts ont-ils été d'un côté, ou, au contraire, ont-ils été partagés ? Il est incontestable qu'un très grand nombre de personnes de Rouilly-Saint-Loup et même des communes voisines peuvent donner à ce sujet des renseignements utiles à la gendarmerie, chargée de les recueillir.

Damoiseau conserve, à la prison, son calme habituel. Il est très contrarié des mesures prises par le gardien-chef qui, craignant un suicide, a dû, conformément aux règlements, lui enlever sa cravate et ses lunettes.

C'est M<sup>e</sup> Magnin qui défendra Damoiseau devant la cour d'assises.

# PRISON DE TROYES

PLAN DU QUARTIER OU FUT INTERNÉ DAMOISEAU



Chemin de Ronde et Jardin



IV

## L'ŒUVRE JUDICIAIRE

---

L'instruction eût été rapidement close si la santé de la veuve Cordier lui eût permis plus tôt d'être confrontée avec son père.

Mais les blessures de Valentine étaient graves et, pendant longtemps, on craignit pour la vie de cette pauvre femme dont la culpabilité certaine à l'égard de son père et de sa sœur n'atténua pas la douleur.

Fille, épouse et mère, M<sup>me</sup> Cordier dut souffrir, moralement, autant que, femme considérée en son individualité humaine, elle a souffert physiquement.

Et l'on ne peut songer sans une poignante angoisse au supplice de cette malheureuse qui, clouée sur son lit par des blessures qu'elle pouvait croire mortelles, ne sortait du délire que pour se rémemorer le crime atroce de son père, la mort foudroyante de son mari, l'état terriblement inquiétant de son pauvre enfant.

Hélas ! on doit le dire : il semble que la haine plus que toute autre chose — la haine de la fille pour son père — ait soutenu Valentine en cette si rude épreuve.

Une chose m'a toujours profondément troublé : c'est que Damoiseau, dont le culte pour la vérité, dont la franchise outrée et même brutale étaient connus de tous, Damoiseau qui, plutôt que de mentir, plutôt que de dissimuler seulement ses sentiments, a fait des aveux qui l'ont conduit à l'échafaud, Damoiseau, dis-je, a toujours nié avec énergie avoir piétiné son petit-fils. Seule, sa fille Valentine l'a accusé de cette inqua-

lifible cruauté ; l'enfant lui-même n'en a témoigné que d'une façon bien peu précise et alors qu'il était pressé de questions par les magistrats ; et, si le docteur Hervey, médecin légiste, dont la science est incontestable, a dit avoir reconnu sur le corps du petit Henri des traces de clous de souliers, plusieurs personnes m'ont dit qu'au moment du crime, Damoiseau était chaussé de sabots presque neufs.

Or, c'est à cette circonstance du piétinement de l'enfant que Damoiseau dut d'être condamné à mort, tant à Troyes qu'à Melun ; les jurés ayant, avec raison, pensé qu'un homme capable d'un acte si barbare ne méritait pas de pitié.

Mais ce doute que j'accuse, je ne puis le résoudre.

Ce que je sais bien, c'est que, de toutes les scènes de cet épouvantable drame, la confrontation entre le père et la fille fut la plus pénible.

Rien de plus hideux que la fureur acharnée de Valentine insultant son père, lui prodiguant les plus basses injures, réclamant sa tête.

Je n'ai pas le droit de raconter cet horrible épisode ; mais j'ai gardé, des différents récits qui m'en ont été faits, une impression bien pénible.

Cependant, Damoiseau restait calme, sans remords, persuadé que cette *affaire de famille*, comme il disait, s'arrangerait très facilement. Il pensait même n'être condamné, en police correctionnelle, qu'à trois ou quatre mois de prison, avec bénéfice de la loi de sursis !

Ses illusions sur la nature de son crime étaient telles qu'on s'est demandé plusieurs fois s'il jouissait de toute sa raison. Oui, ses facultés intellectuelles étaient intactes ; mais il avait cette idée fixe, quasi délirante, de son droit absolu à imposer sa volonté omnipotente et infaillible ; il ne croyait pas, il n'a jamais cru avoir outrepassé ce droit, mais seulement avoir légèrement transgressé les lois, et il ne pensait pas que les raisons *morales* de son acte pussent être subordonnés, dans l'esprit des jurés et de la Cour, aux textes précis des codes.

Le compte-rendu des débats fera bien saisir, après ce qui précède, l'état d'esprit de Damoiseau.

Voici ce compte-rendu, d'après le *Petit Troyen* et le *Petit Républicain de l'Aube*, en date du 20 juillet 1898 :



## COUR D'ASSISES DE L'AUBE

TROISIÈME SESSION DE 1898

*Audience du 19 juillet*

L'affaire venue aujourd'hui en cour d'assises mérite, à tous égards, de prendre place parmi les causes célèbres.

La personnalité de l'accusé, son attitude extraordinaire, l'énormité de son crime, l'habileté de son défenseur et l'émotion considérable soulevée jusqu'aujourd'hui par le quadruple assassinat accompli par Damoiseau soulèvent un problème psychologique d'une intensité et d'un intérêt extraordinaires.

L'on n'est pas ici en présence d'un assassin vulgaire, d'un quelconque malfaiteur coupable d'un crime banal de droit commun. En fait, on peut affirmer que Damoiseau *n'est pas criminel*. Il a seulement, de ses droits et devoirs, une conception absolument différente de celle qu'en ont les lois actuelles ; un adepte de la métempsychose dirait qu'il réincarne l'âme d'un ancien romain.

Et jamais peut-être notre Code n'a davantage montré sa relative impuissance que dans ce procès où, malgré l'énormité de son forfait, l'accusé s'est montré, au point de vue de la hauteur du caractère, si fort au-dessus, non-seulement des témoins, mais on peut dire aussi, de tous les membres du jury et même du tribunal.

### La salle

L'affaire avait attiré une foule considérable. Dès neuf heures et demie, des affamés d'émotions avaient pris place soit dans la salle même de l'audience, soit dans les galeries latérales, et plusieurs s'étaient fait monter à déjeuner.

Aussi, quand nous pénétrons, vers onze heures, une vague odeur de saucisson à l'ail nous prend à la gorge, mélangée du parfum des sueurs et des relents de poudre de riz de basse contrefaçon.

Partout du monde, et du plus mêlé. A côté de femmes élé-

gantes, des ouvriers et des paysans en blouses ; des jurés, l'air échauffé, coudoient des témoins suant de tous leurs pores ; M. le comte de Launay encadre sa face rubiconde entre deux minois éveillés de jolies filles...

La chaleur est tropicale, le tohu-bohu intense. Des disputes s'élèvent, peu acerbes, du reste, entre les gendarmes, gardiens de l'ordre et de la correction de la tenue, et les gens trop mal à l'aise qui retirent leurs paletots.

Mais, peu à peu, les derniers litres, les ultimes canettes se vident, les dernières places se comblent ; on s'apprête à l'audition des débats.

### Le Jury

Au reste, les jurés viennent d'être tirés au sort.

Ce sont : MM.

Blaise, Thimothée, cultivateur à Sainte-Savine.

Hauvy, cultivateur à la Rivière-de-Corps.

Héliot, cultivateur à Saint-Oulph.

Jarron, Marie-Hippolyte, à Racines.

Brunat, à Bar-sur-Seine.

Levistre, cultivateur aux Noës.

François, Armand, maire, à Assenay.

Villain, rentier, à Troyes.

Bossuat, Emile, à Montfey.

Beaugrand, Etienne, à Bucey-en-Othe.

Pacquetet, aux Maisons.

Chrèpinel, Charles-Gustave, à Chamoy.

### L'audience

A 11 heures 1/2 précises, la Cour — la *cure*, comme disent les huissiers — fait son entrée, et M. le président Lauth déclare l'audience ouverte.

Il invite l'assistance à s'abstenir de toute manifestation, faute de quoi il se verrait dans l'obligation de sévir rigoureusement ; puis il reçoit le serment des jurés.

Cependant, il a pris les nom, prénoms, âge, qualité et domicile de l'accusé.

François Damoiseau, âgé de 69 ans, cultivateur à Rouilly-Saint-Loup, demeurant à Rouillerot, et qui a été pendant 25 ans maire de sa commune, est un grand vieillard, sec et nerveux, se tenant très droit, et dont l'œil vif, le front large, dénotent une intelligence certainement au-dessus de la moyenne. Ses pommettes proéminentes et la forme carrée de son menton annoncent une volonté implacable.



Rasé de frais, la mise correcte et simple, ses cheveux blancs nettement peignés, il produit une impression plutôt favorable. Jamais on ne se croirait en présence d'un homme qui vient répondre du meurtre de trois de ses enfants ; mais, bien plutôt du magistrat municipal dont Damoiseau n'a pas encore dépouillé le personnage.

L'accusé est fort calme, très maître de lui ; il examine la salle avec attention et intérêt. Son regard perçant s'arrête successivement sur chacun des jurés ; et, tandis qu'on lit l'acte d'accusation, il écoute attentivement, avec un certain effort, car il est un peu dur d'oreille.

#### Acte d'accusation

L'accusé, cultivateur à Rouilly-Saint-Loup, vivait en mauvaise intelligence avec son gendre et sa fille, les époux Cordier. Après la mort de la femme Damoiseau, les dissentiments s'aggravèrent. L'accusé proféra des menaces de mort contre les époux Cordier, si ceux-ci persistaient dans leur intention de faire vendre les biens de la succession.

L'adjudication des immeubles fut néanmoins fixée au dimanche 19 décembre 1897. Le 16 de ce même mois, Damoiseau achetait à Troyes, chez le sieur Pastier, armurier, une boîte de cartouches à balles pour son revolver qu'il portait sur lui et dont il faisait réparer le barillet.

Il demandait au marchand de lui donner « des bonnes cartouches qui ne ratent pas. »

Le 18 décembre, l'accusé sortait de chez lui vers 7 heures du soir, après s'être muni de deux revolvers, et se rendait au domicile des époux Cordier.

Cordier ouvrait sa porte, lorsque son beau-père lui tira à bout portant un coup de feu qui l'atteignit dans l'estomac. La victime, après avoir fait quelques pas pour se sauver, tomba sur un tas de pierres et rendit le dernier soupir.

Damoiseau pénétra ensuite dans la cuisine, déchargea à deux reprises son arme sur le sieur Cordier père, qui fut blessé aux doigts de la main gauche. Il tourna ensuite sa fureur contre sa fille, la dame Cordier. Pour échapper aux coups de feu, elle se réfugia dans un cabinet où était couché son jeune fils Henri. Son père l'y poursuivit et de nouveau fit partir son revolver.

Enfin, il tira plusieurs fois sur l'enfant, qui fut atteint par deux balles ; il le renversa hors de son lit et le piétina.

Il épuisa ainsi les douze coups dont ses deux armes étaient chargées. Il rentra chez lui, y rechargé ses revolvers, et,

après avoir erré quelque temps, se réfugia chez son neveu, le sieur Lévêque, où il fut arrêté le lendemain.

Malgré la gravité de leurs blessures, la dame Cordier et le jeune Henri, son enfant, ont survécu.

Lors de la confrontation avec le cadavre de sa victime, l'assassin, loin de manifester du repentir; s'est, au contraire, répandu en récriminations contre son gendre.

Damoiseau a encouru une condamnation en police correctionnelle pour injures. La violence de son caractère était signalée.

En conséquence,

Damoiseau, Pierre-François, est accusé :

1<sup>o</sup> D'avoir, le 18 décembre 1887, à Rouilly-Saint-Loup (Aube), commis volontairement un homicide sur la personne de Désiré Cordier.

Avec ces circonstances : 1<sup>o</sup> que ledit homicide volontaire a été commis avec préméditation; 2<sup>o</sup> que ledit homicide volontaire a précédé, accompagné ou suivi les crimes de tentatives volontaires d'homicide ci-après spécifiés;

2<sup>o</sup> D'avoir, à la même époque et au même lieu, commis volontairement une tentative d'homicide sur la personne de la nommée Damoiseau, Valentine, femme Cordier, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur; avec ces circonstances que ladite tentative d'homicide volontaire a été commise : 1<sup>o</sup> avec préméditation; 2<sup>o</sup> que ladite tentative d'homicide volontaire a précédé, accompagné ou suivi l'homicide volontaire ci-dessus spécifié et les deux tentatives d'homicide volontaires ci-dessus spécifiés;

3<sup>o</sup> D'avoir, à la même époque et au même lieu, commis volontairement une tentative d'homicide sur la personne de Cordier, Henri-Georges, laquelle tentative, manifestée par un commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, avec ces circonstances que la dite tentative d'homicide volontaire : 1<sup>o</sup> a été commise avec préméditation; 2<sup>o</sup> que la dite tentative d'homicide volontaire a précédé, accompagné ou suivi les crimes d'homicide volontaire, de tentative d'homicide volontaire ci-dessus spécifiés et la tentative d'homicide volontaire ci-dessous spécifié :

4<sup>o</sup> D'avoir, à la même époque et au même lieu, commis volontairement une tentative d'homicide sur la personne du sieur Cordier Nicolas, laquelle tentative manifestée par un



commencement d'exécution, n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur ;

Avec ces circonstances : 1<sup>o</sup> Que ladite tentative d'homicide volontaire a été commise avec préméditation ; 2<sup>o</sup> que cette tentative d'homicide volontaire a précédé, accompagné ou suivi les crimes d'homicide volontaire commis sur la personne de Cordier Désiré et les crimes de tentative d'homicide volontaire commis sur la femme Cordier et sur Cordier Henri-Georges, ci-dessus spécifiés.

Crimes prévus par les articles 302, 304 et 2 du Code pénal.

### Appel des Témoins

Après cette lecture, on procède à l'appel des témoins :

#### *Témoins à charge*

1. Garinet, Jules, gendarme à Lusigny ;
2. Finot, Eug.-Henri, notaire à Lusigny ;
3. Cordier, Nicolas, à Rouilly-Saint-Loup ;
4. Vacherat, Veuve Roger, à Rouilly-Saint-Loup ;
5. Damoiseau, Valentine, femme Cordier, à Rouilly-Saint-Loup ;
6. Cordier, Henri, à Rouilly-Saint-Loup ;
7. Thuillier-Marin, femme Rathey, à Rouilly-Saint-Loup ;
8. Amandry, Alfred, maire à Rouilly-Saint-Loup ;
9. Cordier, Désiré, adjoint à Rouilly-Saint-Loup ;
10. Pasquier, Georges, armurier à Troyes ;
11. D<sup>r</sup> Finot, docteur médecin légiste à Troyes ;
12. D<sup>r</sup> Hervey, docteur médecin légiste à Troyes.

#### *Témoins à décharge*

1. M<sup>me</sup> Bullot, femme Garde, à Rouilly-Saint-Loup ;
2. Cloquemin, Maria, à Rouilly-Saint-Loup ;
3. Roger, François, à Rouilly-Saint-Loup ;
4. Mariotte-Bourguignat, à Lusigny ;
5. Latour, Théophile, à Rouilly-Saint-Loup ;
6. M<sup>me</sup> Damoiseau, femme Damoiseau, à Rouilly-Saint-Loup ;
7. Charlotte, Damoiseau, à Rouilly-Saint-Loup, qui ne répond pas à l'appel de son nom.

M<sup>e</sup> Magnin n'insiste pas.

### L'interrogatoire

Le président. — Vous vous appelez Damoiseau, François-Pierre, âgé de 67 ans, et exercez la profession de cultivateur à Rouillerot ?

— Oui, monsieur.

— Vous êtes ancien maire ?

— Oui.

— Vous avez été investi de ces fonctions pendant 21 ans. En 1896, aux élections municipales, une liste rivale de la votre a triomphé. Vous êtes rentré dans le rang comme simple citoyen ?

— Oui, monsieur.

— Vous appartenez à une famille honorable, vous avez toujours passé pour autoritaire.

— C'est possible.

— Vous êtes violent.

— C'est faux !

— Très entêté.

— Egalemeut faux !

— Les fonctions que vous avez exercées ont accentué les dispositions que vous aviez à la violence, à l'autoritarisme et à l'entêtement.

— Personne ne certifiera ça.

— Le 9 mars 1896 vous avez été condamné à 25 fr. d'amende et à 20 fr. de dommages-intérêts pour injures à un particulier.

— C'est une petite affaire, j'ai traité un marchand de voleur.

— C'est possible, mais la condamnation n'en existe pas moins. D'après l'accusation, du vivant de votre femme vous avez été brutal pour cette malheureuse.

— Je voudrais que le témoin qui a dit cela vienne le redire.

— Il le redira. Il paraît que vous battiez votre femme.

— Jamais.

— Et vos deux enfants ?

— Valentine, jamais.

— Et Charlotte ?

— A 18 ans, je n'étais pas satisfait de sa conduite, je l'ai battue.

— Votre femme s'est suicidée ?

— Mais non, monsieur.

— Elle a tenté de suicider deux fois.

— Une fois. Et voilà pourquoi et comment. A 45 ans, à son retour d'âge, elle venait à Troyes conduire notre lait. Un jour, à 9 heures, j'étais à la charrue, je rentre, je vois ma femme sur son lit toute habillée : « T'es donc malade, que je



lui dis ? » Et je vois un écrit sur la table, un litre d'eau-de-vie sur la table de nuit. Je devine. Je vais prévenir ma fille, je cours chercher le docteur Mariotte à Montaulin, il vous racontera cela. Bref, ma femme voyait des personnages qui lui faisaient des sottises.

— Elle est morte en 1897. Elle avait une maladie.

— Elle était bien guérie, mais elle est retombée malade. Elle a été trois mois alitée.

— Et ce ne sont pas les contrariétés de ménage qui auraient amené cet état-là ?

— Non.

— Vous étiez en mauvais termes avec la famille de votre femme. M<sup>me</sup> Bourguignat, votre belle-mère, a déclaré que pendant les six dernières années elle n'avait pas revu votre femme.

— Ça c'était pour des raisons que je pourrais vous dire. Leur fils s'était porté conseiller d'arrondissement. On n'a pas voté pour lui à Rouilly. C'était une rancune. Il s'est vengé en voulant me faire rembourser ce que je lui devais. Bourguignat m'a dit : « Vous sacrifiez votre famille pour vos idées, je vous sacrifierai aussi ! »

— Bon, arrivons à Valentine votre fille. Vous lui en vouliez, avez-vous dit, parce qu'elle n'avait pas surveillé votre fille Charlotte.

— Oui, monsieur.

— Cela ne s'explique guère. Quand votre fille Charlotte a mal tourné, votre fille Valentine était mariée ; elle avait créé sa nouvelle famille, elle n'avait pas à s'occuper de la vôtre.

— Moi, je ne le pouvais non plus, j'étais cultivateur, et de plus, il y a dix ans, il me fallait déjà surveiller ma femme.

— Vous n'avez jamais dit cela.

— Mais, monsieur, je dis dix ans, il y en a peut-être quinze que ma femme avait le délire de la persécution. Il fallait la surveiller, elle ne pouvait surveiller sa fille. C'était donc à mon autre fille à surveiller sa sœur.

— Bref, vous en vouliez à Valentine, de là, vous en avez voulu à votre gendre. C'était un honnête garçon.

— Honnête, je ne sais pas trop. (Rumeurs). Au fond, il avait épousé la querelle de ma fille. Il me diffamait, son père aussi, ils me traitaient de coquin, c'était un assassinat moral...

— Et vous avez commis un assassinat effectif.

— J'aimerais mieux être mort cent fois d'une balle que d'être assassiné moralement.

— Les époux Cordier ont perdu deux enfants, vous n'avez pas été à l'enterrement.

- C'était plutôt le devoir de ma femme.
- Mais elle était malade.
- Pas à ce moment-là.
- Ah ! vous changez de système. Au résumé, devant un cercueil on se tend la main.
- Sont-ils venus à l'enterrement de ma femme, eux ?
- Vous étiez un maire autoritaire et un beau-père autoritaire.
- J'étais un maire modèle (Rires).
- Oui, un jour vous avez fait dresser procès-verbal à votre gendre parce qu'il avait empiété de quelques centimètres sur un terrain communal. Votre garde, qui était un homme juste, vous dit : « Il y a un sieur Rancaut qui a également empiété. Si je dresse procès-verbal à l'un, il faut que je dresse procès-verbal à l'autre. » Et vous n'avez pas voulu. C'est là un petit détail, mais il indique votre caractère.
- Mon caractère, mon caractère...
- En 1896, les élections ne vous ont pas été favorables.
- Sans regret. Ça s'est fait sur une question de vaine pâture.
- Votre gendre était parmi les élus, ça a redoublé votre haine.
- Ça m'a laissé indifférent.
- Enfin, ça n'a pas amélioré vos relations.
- C'est resté dans le *statu quo*.
- Vous avez dit que le nouveau conseil vous en voulait...
- On a payé les électeurs pour arriver, sans cela ce n'aurait pas été possible. C'étaient des élections à coups de pièces de cent sous.
- Votre fille Valentine, pendant les six derniers mois de la maladie de votre femme, n'avait pas osé franchir le seuil de votre demeure. Quand elle apprit que sa mère était au plus mal, elle vous a demandé à la voir. Vous avez consenti, mais vous l'avez suivie...
- Elle avait un air arrogant, elle cherchait du scandale. « Voulez-vous m'annoncer ! » me dit-elle. — « Qu'est-ce que c'est que ces manières-là ? » lui dis-je. Elle entra, et resta debout sans rien dire. Alors je l'invitai à parler, mais doucement, l'invitant à se retirer pour ne pas fatiguer sa mère. Furieuse, elle se mit à crier, fit un potin infernal et me menaça. Je la mis à la porte.
- Vous lui avez donné des coups. Elle avait la face toute noire.
- C'est involontairement que je l'ai frappée. Je lui ai donné un seul coup en la repoussant.



— Un coup tel que le surlendemain elle ne put aller à l'enterrement de sa mère.

Bref, votre femme meurt en mai 1897, le 23. Aussitôt après, votre irritation s'accroît. Vous commencez à entrer dans une phase nouvelle. Jusqu'alors ce n'était que de la mauvaise humeur d'abord, puis les menaces suivent.

— Oui, c'est vrai.

— La situation changeait, il fallait une liquidation de la succession de la défunte d'une part et de la communauté ayant existé entre vous et elle. Nous avons parmi les témoins un notaire qui déposera de cela devant les jurés. Il dira ce que votre situation était délicate.

— On pouvait sauver cette situation. Je voulais partager...

— Oui, partager les dettes...

Il résulte de l'inventaire dressé par M<sup>e</sup> Degouet, votre notaire, celui en qui vous aviez toute confiance...

— Pardon, Monsieur le président, je vous arrête : M<sup>e</sup> Degouet, avant tout, voulait vendre. Et, chose bizarre, c'était une vente et on voulait nous empêcher d'acheter. Cordier avait fixé les mises à prix au quart de la valeur.

Il voulait que le passif balançât l'actif, c'était un vol déguisé.

— Et les notaires étaient complices.

— C'est connu de tout le monde qu'ils voulaient vendre (Rires). Je leur disais : ça ne peut pas marcher comme cela, Valentine sera obligée de rapporter la moitié de son contrat. N'est-ce pas honteux, cela !

— Pardon, vous cherchez à masquer sous un déluge de paroles ce qui peut être défavorable à votre thèse. En somme, la communauté était en déficit de 5000 fr.

— J'avais apporté 22.000 fr.

— La succession de M<sup>me</sup> Damoiseau s'élevait à 25.700 fr. Il y avait un passif de 17.000 fr. Il ne restait plus que 10.000 fr. pour la succession. Dans ces conditions les conseils de Cordier lui avaient dit : « Acceptez la succession sous bénéfice d'inventaire et faites procéder à la liquidation régulière ! » Cordier a écouté ces conseils, il a demandé que tout se fit régulièrement. Alors, quand vous avez récriminé, M<sup>e</sup> Degouet vous a dit : « C'est le droit de Cordier ! »

— Ça ne m'a pas convaincu !

La loi l'autorisait à vendre, mais ne l'obligeait pas à faire vendre à vil prix, et moi j'étais dans la rue avec Charlotte le lendemain.

— C'est vous qui dites cela. Ce qu'on voulait faire était tellement loyal que le tribunal a ordonné la vente.

— Le tribunal ordonne toujours.

— Vous attaquez le tribunal, maintenant?

— Je n'attaque pas. Parlez de chiffres et je vous répondrai.

— Vous avez dit après le jugement : « On ne vendra pas ! »

— C'est vrai. J'ai dit : « Partageons, prenez votre part, mais laissez la part de Charlotte. »

— Vous avez fait plaider pour faire ajourner les ventes ; cependant, on a vendu les meubles et on a vendu les récoltes. Le notaire viendra dire que votre gendre ne voulait pas vous mettre dans la rue. Vous insultez les morts.

— Je m'incline devant les morts ; mais on ne devrait pas parler de ça ici.

— En tout cas, n'injuriez personne, vous n'en avez pas le droit.

Le notaire dira que votre gendre était disposé à racheter le mobilier. C'est vous qui l'avez racheté pour 2,000 francs. Vous avez également racheté les récoltes ; votre gendre ne voulait donc pas vous mettre dans la rue, comme vous semblez le dire.

Vous avez, après cela, dit à votre gendre et à votre fille que si l'on vendait les immeubles, vous les tueriez.

— J'ai dit cela, c'est possible, mais dans certaines conditions. On ne voulait pas attendre le retour de Charlotte ; on ne voulait pas partager les terres comme je le désirais. Comme ma fille protestait, je m'écriai : « J'aimerais mieux vous fusiller tous ! » Et j'insistai en lui disant : « Partageons, je te récompenserai. Il ne faut pas frustrer Charlotte. — Charlotte ! me répondit ma fille, mais elle est en prison, ne t'en inquiète donc pas ! »

L'accusé entre ici dans de longues explications dans lesquelles il serait trop long de le suivre. Il en résulte que sa plus vive préoccupation était Charlotte, qu'il avait les mains liées, etc., etc.

Le président proteste : Je vous défends, dit-il, de dire que vous aviez les mains liées, cela ferait croire qu'il n'y a pas de justice en France. Bref, vous avez dit à votre fille que vous feriez un coup d'Etat. Vous avez chargé vos deux revolvers de douze balles.

— C'était pour ma défense personnelle. (Rires.) Et je n'ai jamais prononcé les paroles que l'on m'a prêtées.

— Avez-vous conseillé à votre fille de divorcer pour la reprendre en tutelle ?

— C'est faux.

— Vous l'avez dit dans votre interrogatoire.



- Je lui ai dit : « Retire ta signature et qu'on partage. » Elle m'a répondu : « Je ne peux ; ils me mettraient à la porte à coups de pied au derrière. » Alors je lui ai dit : « Divorce. »
- Elle n'a pas besoin de cela, aujourd'hui, elle est veuve.
- Elle aurait peut-être mieux fait de divorcer.
- Le 16, vous êtes allé à Troyes acheter des cartouches.
- C'est pas le 16, c'est le 15 ; mais c'est pareil. J'achetais des cartouches tous les mois, tous les ans.
- Vous avez dit à l'armurier : « Donnez-moi des cartouches qui ne ratent pas. »
- J'ai dit cela par plaisanterie. Je sais que les cartouches de revolver ne ratent pas.
- Vous n'aviez pas besoin de ces cartouches, puisqu'on en a trouvé une provision chez vous.
- C'étaient des cartouches de carabine.
- Le 25 décembre, vous êtes allé voir le notaire ; vous lui avez dit : « Il faut arrêter tout cela demain ; samedi, il ne sera plus temps. » Le samedi, le notaire a essayé de vous faire entendre raison. Il vous fixa un rendez-vous à Troyes. Vous êtes allé à Troyes, mais pas au rendez-vous. Vous n'avez voulu voir personne.
- C'est possible. Je n'en voyais pas l'utilité.
- Nous voilà donc à samedi ; à sept heures du soir, vous n'étiez pas ivre.
- Non. Mais j'avais une souffrance morale qui m'accablait.
- Vous quittez votre maison et allez chez votre gendre. Pourquoi ?
- Il fallait que je le voie. Le lendemain, la farce eût été jouée. Il fallait que je lui fasse comprendre l'affaire.
- Et pour la lui faire comprendre, vous aviez pris des revolvers que vous aviez chargés ?
- Ils sont chargés toute l'année. J'habite loin du hameau. J'avais besoin d'armes à feu constamment sous la main, pour les voleurs.
- Vous n'avez pas dit cela au juge d'instruction.
- Et les voleurs qui venaient prendre mes volailles qui perchaient sur les sapins... Pouvais-je prendre une chandelle pour charger mes revolvers ? Il était plus simple de n'avoir que la main à mettre dessus, de courir dans la cour et de tirer, en l'air, bien entendu.
- Ce sont là purs racontars. Vous aviez l'intention, en allant chez votre gendre, de commettre un homicide.
- J'aurais souffert mille morts au lieu de voir vendre le bien de ma famille, la terre gagnée par mes sueurs. J'avais dit : « Si Cordier ne cède pas, je tire. » Ça me serait arrivé

mille fois, j'aurais tiré mille fois. J'étais mort moralement si je ne tirais pas; j'étais en état de légitime défense. Et puis Charlotte? j'y songeais toujours. Je ne voulais pas la voir sacrifier pour Valentine.

— Avais-je raison de vous dire que vous étiez entêté?

— C'est peut-être parce que je suis sourd. Expliquez-vous. Je ne demande qu'à être convaincu.

— Enfin, tous les gens sérieux, les notaires vous avaient engagé à vendre, vous n'auriez jamais pu payer vos dettes.

— Ne parlez donc pas de cela! Je vous ai expliqué mon système. On partageait avec Cordier les terres et les dettes, et ça allait tout seul. Au lieu de cela, on a été me mettre des baisses de mises à prix ridicules. Il n'y a rien de bête comme les chiffres.

— Parlez-nous de vos crimes.

— A sept heures du soir, je vais chez Cordier pour lui faire comprendre l'avantage du partage à l'amiable. Comme j'arrivais, Cordier sortait. « Où vas-tu? » lui dis-je. Il ne me répond pas et file. Que faire? Je ne pouvais le laisser fuir. Si je le laissais fuir, le lendemain tout était vendu. J'avais mon revolver armé, je serre, le coup part; je croyais que ça lui avait passé sous le bras. Il disparaît. Je ne le crois pas blessé. Alors, je me dis: « Si je ne tue pas les autres, Charlotte sera sacrifiée ». Je suis entré et j'ai tiré douze coups. J'étais navré. Mais dans un cent, il y en a quatre-vingt-dix-neuf qui auraient fait ce que j'ai fait. Comme père de famille, je ne pouvais accepter de voir Charlotte dans la rue. J'aurais dû, après tous ces crimes, me loger une balle dans l'oreille; mais j'étais poussé par la curiosité, je voulais voir comment ça tournerait. C'est pour cela que je suis allé me coucher chez mon neveu.

— Nous allons reprendre tout cela d'une façon plus précise. Vous avez dit qu'au moment où vous arriviez chez votre gendre, il sortait, qu'auparavant vous avez entendu une conversation; il disait à une femme: « Si ça fait trop, tu prendras le reste! »

— Oui.

— Eh bien! ce propos n'a pas été tenu. Quand votre gendre est apparu, vous avez tiré sur lui, sans rien dire.

— C'est faux. Je lui ai dit: « Où vas-tu? Rentre, j'ai des observations à te faire! » Comme il ne répondait pas, j'ai tiré.

— C'est faux. Votre gendre sortait avec un papier à sa main. Il allait chez l'adjoint pour un marché passé entre les cultivateurs du Rouillerot et un marchand de lait. Vous avez tiré. Au résumé, il n'a pas été question de vente de terre. Vous avez cru que vous aviez manqué votre gendre. Cela m'étonne,



parce que vous êtes le plus habile tireur du canton, et votre gendre était en pleine lumière.

— J'ai tiré sans viser. S'il avait été dans le haut des marches, je l'aurais touché dans les jambes.

— Vous êtes ensuite entré sans rien dire. Vous avez tiré deux coups de revolver sur le vieux père Cordier.

— Peut-être !

— Il n'a été atteint qu'à trois doigts de la main et s'est sauvé pour savoir ce qu'était devenu son fils. Dans l'intervalle, vous avez tiré sur votre fille un premier coup, dans la chambre.

— J'ai tiré sans comprendre comment elle passait dans un cabinet. (*Rires.*)

— Vous l'avez suivie dans ce cabinet. La veuve Royer était avec elle, elle vous a supplié, disant : « Père Damoiseau, ne me faites rien ! »

— Je croyais qu'elle était aussi coupable que les autres et j'avais l'intention de tirer sur elle, mais je me suis abstenu et j'ai de nouveau mitraillé ma fille.

— Elle est tombée. Vous l'avez cru morte. Qu'avez-vous fait, alors ? Dans le cabinet était un petit lit dont les rideaux étaient fermés. Sur le lit était votre petit-fils. Vous avez encore tiré sur lui.

— Hélas ! oui. Je ne voulais pas que mes biens soient vendus. Ça aurait dépouillé Charlotte totalement.

— Alors, c'était pour Charlotte ?

— Oui. Moi, je me serais mis une balle dans l'oreille, mais j'aurais souffert mille morts pour que mon héritage n'allât pas à des étrangers.

— Après avoir tiré sur votre petit-fils, vous avez arraché le pauvre enfant de son lit. Vous l'avez jeté près du corps de sa mère — ça fait frémir — et cet enfant de onze ans, vous l'avez piétiné.

— Si je l'avais piétiné, c'est que je n'aurais su ce que je faisais.

— La mère, qui avait encore sa connaissance, a dit qu'elle avait entendu craquer les os de son fils. (*Murmures ; sensation.*) C'est abominable... ! Tous ces crimes accomplis, vous quittez la maison que vous venez d'ensanglanter. Vous oubliez une boîte de cartouches sur une chaise. Vous rentrez chez vous et rechargez vos revolvers. Vous ne dites rien à Charlotte ?

— Non.

— Vous errez jusqu'à onze heures du soir dans les champs, puis vous allez demander à coucher à votre neveu. Vous ne lui dites rien.

— Si, le lendemain matin seulement. En arrivant, je lui ai dit : « Je viens coucher chez toi, je suis embêté ! »

— Donc, le lendemain matin, vous racontez à votre neveu que vous avez fait un mauvais coup ?

— Quatre mauvais coups !

— Vous ne vouliez pas vous suicider, alors ?

— J'étais curieux de savoir ce qu'on dirait.

— Vous vouliez lire les journaux. Vous avez envoyé votre neveu aux nouvelles. Est-il arrivé à temps pour vous renseigner ?

— Il est revenu avec les gendarmes.

— Et alors vous êtes monté sur un tas de paille, braquant vos revolvers en vous écriant : « Le premier qui approche, je le tue ! » Vous aviez douze balles à tirer. Mais on a voulu vous éviter de nouveaux crimes.

— Permettez-moi donc de vous répondre : J'ai envoyé mon neveu demander quel était l'état des victimes et j'ai ajouté : « Tu iras dire à Charlotte où je suis et tu lui diras que je rentrerai chez moi, l'après-midi, pour me suicider ». A ce moment sont arrivés les gendarmes. J'ai causé au brigadier. Je lui ai raconté les motifs qui m'avaient poussé à assassiner mes enfants.

— Et alors, un brave homme du pays, voulant mettre un terme à tout cela, vous a passé un verre de vin, tandis que sa femme vous montrait un morceau de sucre. Au moment où vous preniez le sucre, l'homme vous a pris par le cou et vous a jeté bas. Ça a mis fin à cette triste comédie. Conduit devant le cadavre de Cordier, vous n'avez eu que des injures à la bouche, pas une parole de regret, pas une larme dans les yeux.

— Injurié qui?... Le cadavre?... Pardon !

— Si, vous avez insulté le cadavre ; vous avez dit que Cordier n'avait que ce qu'il méritait.

— C'était une question d'existence.

— D'entêtement !

— Permettez. Si l'on vend tout à vil prix et que je n'aie plus rien le lendemain...

— C'est bien ! Allez vous asseoir.

### Audition des témoins

Assez ternes, en général, les témoins.

Un seul présente quelque intérêt particulier c'est M<sup>me</sup> Cordier, la veuve de la victime de Damoiseau, qui, digne fille de



son père, se montre aussi dure de sentiments et de volouté aussi arrêtée.

Mais suivons l'ordre des dépositions :

*M. Garinet*, brigadier de gendarmerie à Lusigny, a été chargé de l'arrestation de Damoiseau. Il n'apprend rien qu'on ne sache déjà. Il donne de bons renseignements sur les époux Cordier, ainsi que sur l'accusé qui, cependant, passe pour violent et emporté.

*M. Finot*, notaire à Lusigny, explique fort longuement la situation des affaires Cordier-Damoiseau. Il précise que Damoiseau, comme il l'a dit, ne pouvait pas prendre part à la vente, puisqu'il n'était pas considéré comme solvable ; en revanche, sa fille Charlotte, qui vivait avec lui, avait toute faculté pour racheter. Le notaire ajoute que Cordier était très conciliant et ne voulait pas du tout mettre son beau-père sur la paille.

— « Mais il voulait vendre, s'exclame Damoiseau ! »

*M. Cordier, Nicolas*, qui a été blessé à la main gauche par Damoiseau, répète encore le récit du meurtre. Pour un détail sur lequel il n'est pas d'accord, Damoiseau dit : « Le témoin ment ! »

— « Je ne vous permets pas, dit le président, d'accuser les témoins de mensonge. »

*La veuve Royer* reprend encore le même récit ; avec une grande énergie, elle charge l'accusé. Damoiseau dit que les témoins se sont entendus.

*M<sup>me</sup> veuve Cordier* arrive enfin, pas étonnée du tout, mais l'air fort peu tendre à l'égard de son père.

Damoiseau, de son côté, ne semble pas impressionné. Mais, comme il est un peu sourd et que sa fille parle du nez, il lui dit de temps en temps : « Parle donc un peu plus haut ! »

Des interpellations fort pénibles s'échangent entre le père et la fille. Rien de nouveau ne ressort encore de cette déposition. Mais, quand *M<sup>me</sup> Cordier* se retire, Damoiseau murmure en la regardant : « Canaille ! »

*Le petit Henri Cordier*, 11 ans 1/2, ne dit presque rien ; c'est à croire qu'il a encore peur de son grand-père. Le président lit sa déposition à l'instruction. Damoiseau prétend qu'on lui a fait dire tout ce qu'on a voulu, à cet enfant ! Le président s'indigne de cet étrange sang-froid et s'écrie : « Mais vous devriez lui demander pardon ! »

*M<sup>me</sup> Rattey*, qui a ramassé le corps d'Émile Cordier et donné les premiers soins aux autres victimes, n'a pas très bien vu, avant été, dit-elle, trop violemment impressionnée. Cependant, elle a remarqué que la figure du petit Henri était comme

hachée. « C'était, dit le président à l'accusé, la conséquence de votre piétinement ! — Mais non, monsieur ! Si je l'avais piétiné, il y aurait eu beaucoup plus de mal qu'il n'y en a (Murmures indignés dans la salle) ! »

Les dépositions suivantes sont sans intérêt, sauf celles des docteurs Finot, qui a fait l'autopsie de Cordier, et Hervey, qui a soigné les autres victimes de Damoiseau. Ce dernier témoigne que le jeune Henri a bien été piétiné, et que lui et sa mère ont longtemps souffert; à la suite du crime, de troubles cérébraux et moraux dont ils ne sont pas encore exempts.

### Témoins à décharge

Pas plus intéressants que les précédents.

M<sup>me</sup> Garde dit qu'elle a entendu M<sup>me</sup> Cordier *traiter* son père. — « Traiter de quoi ? » — « Ah ! ben, je peux pas vous le dire ! » Le président insiste et l'on finit par savoir qu'elle l'a appelé *cochon*.

Le docteur Mariotte, qui a soigné M<sup>me</sup> Damoiseau pendant sa folie et à l'époque de sa mort, témoigne que l'accusé s'est toujours montré bon mari.

Les autres parlent pour rien, ou à peu près.

L'audience est suspendue à 3 heures et reprise à 3 h. 1/2.

### Réquisitoire

Nous ne pouvons vraiment dire grand chose du réquisitoire, étant donné qu'il ne fait que reprendre pour la troisième fois le récit des faits déjà contés dans l'acte d'accusation et dans l'interrogatoire.

Signalons seulement que M. Marvillet a fait ressortir que Damoiseau était non pas un homme mais une bête fauve et que, par conséquent, il le fallait tuer.

### Plaidoirie

M<sup>e</sup> Magnin a plaidé avec une éloquence très remarquable et s'est montré à la hauteur de la tâche si difficile qui lui incombait.

Après avoir parlé de la vie toute d'honneur de Damoiseau, il parle de l'attitude de sa fille, M<sup>me</sup> Cordier, qui, malgré tout, n'eût pas dû oublier que l'accusé est son père.

« Cet homme a longtemps et beaucoup souffert. D'abord de la folie de sa femme, puis de l'inconduite de sa fille cadette, enfin du manque d'affection de l'aînée. (Damoiseau, pour la première fois, semble s'émouvoir et verse quelques larmes.)



« Damoiseau, dit l'orateur, est, vous l'avez vu, d'une franchise farouche. Eh ! bien, malgré cela, depuis le mois de décembre que je l'étudie, j'ai toujours eu la préoccupation de le pénétrer, de connaître ce caractère insondable, et voici ce que j'ai cru y découvrir.

« C'est l'homme absolu, le père antique, le législateur, le magistrat, le despote !

« Sa loi à lui, la seule qu'il reconnaisse applicable dans sa famille, c'est celle qu'il fait lui-même ; il exerce un sacerdoce !

« Aussi, indomptable et indompté, n'a-t-il pas pu supporter la résistance que les époux Cordier opposaient à ses ordres !...

« Ce n'est pas, comme je l'ai cru longtemps, la passion de la terre qui possède cet homme, c'est celle de l'autorité paternelle ! La preuve, c'est que, croyant M<sup>me</sup> Roger appelée au partage de ses terres, il ne tirera pas sur elle, parce qu'elle n'est pas de la famille ; mais il tirera sur tous les membres de sa famille qui, pense-t-il, sont cause de cette vente dont il ne veut pas !

« On a dit qu'il avait prémédité son crime ! Eh ! sans doute, il le préméditait depuis des mois. Pourquoi ne s'est-on pas ému de ses menaces ? On eût peut-être évité ce malheur ?

« Au reste, comme on vous l'a dit aussi, le raisonnement qui l'a poussé à commettre cet acte épouvantable est un raisonnement de fauve et aussi un raisonnement absurde, fondé exclusivement sur cette idée fixe : qu'il fallait, à tout prix, empêcher la vente !

» Cette idée fixe, vous en tiendrez compte, messieurs les jurés ; et vous direz que, si elle ne constitue pas la folie pathologique, elle n'en atténue pas moins singulièrement la responsabilité de mon client.

« Parce que c'est un fauve, parce que nous ne sommes plus au temps où, pour se garder des fauves, on les tue, vous lui accorderez des circonstances atténuantes ; et qui sait si, dans la solitude où vous l'enverrez réfléchir tout le reste de sa vie, des larmes ne lui viendront pas enfin, qui lui feront comprendre mieux ce qu'est la paternité et seront son vrai châtement ?

Le président demande alors à Damoiseau s'il n'a rien à ajouter : « Non, rien, si ce n'est que je demande à messieurs les jurés d'apprécier les causes de mes actes et de faire leur devoir selon leur conscience. »

Le jury entre en délibération à 5 h. 1 2.

### Le verdict

A 7 heures seulement, et après avoir fait demander deux fois le président, les jurés reprennent leurs places rapportant un verdict de culpabilité, sans circonstances atténuantes, sur les douze questions qui leur ont été soumises.

En conséquence, **la Cour condamne Damoiseau à la peine de mort**, et décide que l'exécution aura lieu à Troyes.

En entendant cette condamnation, Damoiseau, toujours maître de lui-même, s'écrie : « Je remercie mon gendre du cadeau qu'il me fait ! »

L'audience est levée à 7 heures 1/2.

La session est close.

Aucun incident à la sortie.

Nous croyons savoir que, dans son rapport, le président Lauth conclut à une commutation de peine.

Dès le lendemain de la condamnation à mort de Damoiseau, un fait inouï, peut-être, dans les annales du crime, s'est produit, qui a causé la plus profonde émotion dans toute la contrée.

Valentine Damoiseau a, publiquement et par la voie de la presse, insulté son père courbé sous la menace du couperet.

Voici, en effet, ce que M. Arbouin (Jacques Marmande) écrivait dans le *Petit Troyen* du 21 juillet 1898 :

## LA FILLE DU CONDAMNÉ A MORT

---

Quel drame puissant et vécu que celui qui s'est déroulé hier en cour d'assises de l'Aube !

Les jurés qui ont condamné Damoiseau à la peine de mort ont subi l'influence de l'accusation. Ils n'ont vu que l'horreur du crime, la sauvagerie de l'assassin, s'acharnant surtout sur un pauvre petit sans défense, son propre petit-fils, pour un motif futile ; ils n'ont vu, devant eux, que l'arrogante attitude du prévenu, son entêtement, sa froide cruauté ; ils n'ont vu que la brute et ils ont condamné, en leur âme et conscience, sans circonstances atténuantes. Peut-être, cet homme de



Pierre, taillé dans le roc le plus dur, au caractère indomptable, à l'énergie farouche, méritait-il un peu d'indulgence !

Je n'entreprendrai pas de le démontrer après la brillante mais inutile plaidoirie prononcée en faveur de Damoiseau, par son habile défenseur, plaidoirie dont nous avons donné hier quelques extraits.

« Damoiseau, a dit M<sup>e</sup> Magnin, est un homme antique, absolu, tout d'une pièce et ne reconnaissant dans sa maison qu'une seule autorité possible : la sienne !

« Je ne connais pas vos lois, disait-il aux notaires ; je ne les comprends pas ! Moi, je ne veux pas de cette vente que vous me conseillez ! »

« Ainsi, cet homme se considérait comme le souverain législateur, l'autocrate, le despote ! Il exerçait chez lui le sacerdoce suprême ; il avait, de la famille, cette conception toute romaine que le père et la mère en sont les plus grands, les seuls dieux ! »

C'est la vérité, et il doit encore se demander, entre les quatre murs de sa prison, comment il se fait que des pères de famille comme lui, ont été assez faibles pour livrer cette autorité paternelle à la vindicte publique.

Cette idée sur l'autocratie du père de famille avait cours dans l'antiquité, elle était la base même de la loi.

Agissant pour la foi, c'est le sacrifice d'Isaac ; agissant pour la légalité, c'est la condamnation des fils de Brutus ; agissant pour la haine et l'intérêt, c'est le crime de Rouilly-Saint-Loup.

Damoiseau ne connaissait donc, dans sa famille, que la loi qu'il faisait lui-même ; la loi était sa volonté ; et c'est parce que ses enfants résistaient à cette volonté, qu'il les a froidement et résolument exécutés.

Il y a, dans cette exécution, tant de haine pour sa famille, tant de mépris pour la société, que jusque sous le couteau de la guillotine, suspendu sur sa tête, Damoiseau, tient encore à jeter à sa fille cette parole de haine : Canaille !

Mais, comme elle lui rend bien sa haine et son mépris, cette fille que la volonté paternelle a peut-être martyrisée et qui se venge, en pleine audience, en fournissant des armes à l'accusation !

Et, comme elle révèle bien son impitoyable vouloir de vengeance, dans cette lettre, qu'on va lire, cette lettre écrite de sa main, après l'audience, et qu'elle nous a adressée hier dans la soirée.

Nous n'y changerons rien, pour n'en point dénaturer le sens et la portée, et nous ne la commenterons point non plus, pour lui laisser toute sa cruelle originalité.

« Monsieur le Rédacteur,

« Hier, à l'audience, j'entendais quelques personnes qui murmuraient : Oh ! la malheureuse femme ! dire toutes ces choses contre son père ; il lui arrivera malheur.

« Quel malheur puis-je attendre maintenant ?

« Je l'avais compris avant tout le monde que je serais jugée à mon tour. Ces personnes ne l'ont pas connu, ce père. On a toujours ce sentiment paternel qui nous vient de nature. J'ai souffert pendant mon enfance de ce père dénaturé, et je l'aimais toujours. Depuis quinze années qu'il nous était en haine, je cherchais à le rencontrer pour qu'il me dise la cause de cette haine et il n'a jamais pu me le dire, ne le sachant pas lui-même.

« Avant son crime, je l'aimais toujours ; mais aujourd'hui, je suis sans pitié, endurcie à la douleur. Le terrible drame, les longs mois de souffrances et de cris par les balles extraites à mon fils et à moi m'ont endurcie à tout.

« Depuis la mort de mon mari, je n'ai encore pleuré qu'une fois : le jour que je me suis sentie la force d'aller au cimetière pour la première fois.

« Et cette balle qui me reste encore me fait parler, elle.

« Je la ressens toujours. Je voudrais travailler comme autrefois, je ne peux pas ; je veux lever un léger fardeau, je ne peux pas, et je dis : Oh ! le misérable !

« Oui, je voudrais travailler pour que mon enfant ne souffre pas de ma misère.

« Il ne l'a pas encore compris, lui, le pauvre petit ! Autrefois, c'était la paix, le bonheur ; aujourd'hui, c'est la ruine et la honte. Alors je n'en veux plus de ce père ; sa honte ne m'atteint pas, j'ose le dire. J'étais une honnête femme, je resterai une honnête veuve ; je resterai la veuve d'Emile Cordier. Je respecterai son nom que j'avais si justement mérité, et de mon fils j'en ferai un homme, si Dieu le permet.

« Il y a, depuis quelque temps déjà, une noble dame qui a demandé la grâce de l'assassin de son mari. Je l'admire ; mais moi, pour mon père, je ne la demanderai pas, puisqu'il n'a pas su faire justice lui-même. Qu'il soit conduit sur une terre étrangère ou qu'il meure sur le sol français, le déshonneur n'en est pas moins grand.

« Adieu, pauvre père ! Malheureux père, adieu !

« Et pourtant je l'aime encore !

« Je prie monsieur le Rédacteur de remercier sincèrement en mon nom toutes les personnes qui se sont intéressées à moi et qui ont pris part à mon grand malheur.



« Monsieur le Rédacteur,

« Je me confie à vous, n'ayant plus personne pour me guider, pour insérer ces quelques lignes dans votre estimable journal, si toutefois vous le jugez convenable; ce serait un petit adoucissement à ma trop grande douleur.

« Recevez, monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

« Veuve EMILE CORDIER. »

Après la lecture de cette lettre impitoyable, mais juste peut-être en ses termes, le crime de Rouilly-Saint-Loup, ce crime conçu et perpétré au milieu des haines farouches de famille, haines dont la profondeur est heureusement inconnue de nos jours, s'explique sans se justifier et apparaît en pleine lumière.

C'est, en effet, la conséquence de querelles intestines attisées par des froissements d'amour-propre, des révoltes perpétuelles, des injures sourdes, des excitations entre membres d'une même famille, qui se haïssent et dont les cœurs de glace restent insensibles aux sentiments de pitié les plus naturels.

Mais cette lettre vient à point; elle doit être ajoutée à la demande en commutation de peine déjà faite en faveur du condamné à mort, et nous la tenons à la disposition du défenseur de Damoiseau.

JACQUES MARMANDE.

En ces conditions, il était, en effet, possible que Damoiseau ne fût pas exécuté.

Mais un vice de forme avait été relevé dans la procédure; l'arrêt fut cassé et Damoiseau renvoyé devant la cour d'assises de Seine-et-Marne.

C'est le 10 novembre 1898 que l'assassin de Rouilly-Saint-Loup, parut devant ses nouveaux juges.

Nous n'avons que peu de mots à dire de ce second procès. Damoiseau y fut tout aussi odieux, mais moins grand d'allure qu'à Troyes; peut-être fatigué du voyage, peut-être écœuré de la longueur de l'action judiciaire et aussi de l'ingratitude de ses anciens amis, peut-être découragé de ce qu'*aucun témoin à décharge* ne soit venu à Melun, il se défendit piètrement, s'attardant à discuter sur des niaiseries, ne semblant tenir aucun compte des chefs principaux d'accusation.

Son attitude impressionna très défavorablement les jurés; et, de nouveau, il fut condamné à mort.

Deux incidents seuls méritent d'être signalés.

Le premier s'est produit lors de la déposition de M<sup>me</sup> veuve Cordier :

M<sup>e</sup> Magnin, défenseur de Damoiseau, demande si le témoin n'a pas traité un jour son père de *cochon* et de *salaud*.

Le témoin l'avoue.

« — Nous ne sommes pas à l'Académie, dit le président, mais à la campagne.

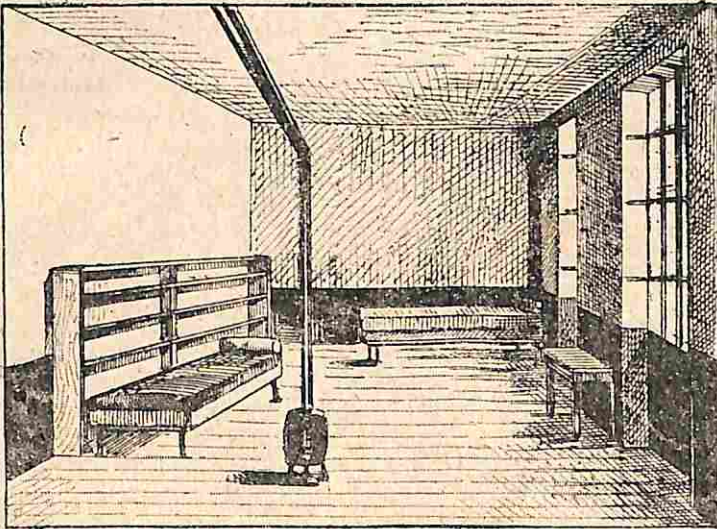
« — Ni à la campagne, ni à l'Académie, riposte le défenseur, on n'a le droit de traiter son père de *salaud* ! »

La veuve Cordier, à propos de sa lettre publiée dans le *Petit Troyen* après la condamnation de son père, prend à partie le défenseur.

Mais le président l'interrompt sèchement : « Taisez-vous, madame ; cette lettre est ignoble ! »

L'autre incident est dû à Damoiseau. Il avait écouté sa nouvelle condamnation avec son habituelle impassibilité et, croyant qu'il serait exécuté à Melun, il demanda à M<sup>e</sup> Magnin : « Si je meurs ici, combien donc que ça me coûtera pour faire ramener mon corps à Troyes ? »

Cette réflexion, sous une telle forme, en pareille circonstance, se passe, n'est-ce pas ? de commentaires.



LA CELLULE DE DAMOISEAU



## DAMOISEAU EN PRISON

---

Tel que j'ai tenté de le montrer chez lui, tel qu'on l'a vu en cour d'assises, tel fut Damoiseau dans sa prison, durant la longue détention de plus d'une année qu'il eut à subir.

Ce fut toujours le *Maire*!

Très doux, d'humeur facile, ne se plaignant jamais, ne réclamant jamais rien, il a vécu le plus paisiblement du monde, avec la seule préoccupation de l'état de ses récoltes et des fluctuations de la politique.

Quant à son procès, il en avait peu de souci, s'étonnant seulement que les magistrats divers et les jurés auxquels il eut affaire n'aient pas mieux compris les motifs qui l'avaient fait agir. « C'est curieux, disait-il, qu'on ne puisse pas leur faire entrer ça dans la tête! »

Bien entendu, pas l'ombre d'un remords. « J'ai fait ce que je devais faire. Cordier était une canaille; il voulait nous mettre sur la paille, Charlotte et moi; je ne pouvais pourtant pas me laisser assassiner moralement!

« Et voyez-vous bien : si on me disait qu'on va me rendre la liberté à condition que Cordier revienne en vie, si c'était possible, eh! bien, je dirais : Laissez Cordier où il est, et gardez-moi en prison.

« Non, je n'ai pas de remords de ce que j'ai fait; c'était bien. Je le devais pour Charlotte! »

Impossible de tirer autre chose de lui.

Du reste, sa détention fut, relativement, peu pénible, surtout après sa condamnation à mort; seul avec deux gardiens et un autre détenu en une cellule assez vaste, d'ordinaire réservée aux détenus pour dettes ou à ceux qu'on emploie au triage du café, Damoiseau n'était pas astreint au silence. On le savait peu dangereux, et, du reste, il avait acquis un réel ascendant sur ses gardiens qui ne l'appelaient jamais que : « Monsieur Damoiseau. »

Cet ascendant, il le conserva toujours et sur tous ceux qui l'approchèrent, tant son orgueil et sa dignité étaient grands.

Lorsqu'il fut conduit à Melun, les gendarmes qui l'accompagnaient avaient emporté quelques vivres qu'il lui offrirent gentiment de partager avec eux. Mais des gendarmes, c'est sous les ordres d'un maire !... et Damoiseau aima mieux souffrir de la faim que se faire *régaler* par des gens qu'il considérait comme inférieurs à lui.

Et lorsqu'il revint, après sa seconde condamnation, accompagné par des gendarmes de Seine-et-Marne qui ne connaissaient pas la ville de Troyes, ce fut lui qui, libre de ses entraves, un léger paquet d'effets sous le bras, une valise à la main, les guida à travers les rues jusqu'au Palais-de-Justice, puis jusqu'à la prison. Il était toujours *le Maire* !

Et pourtant, son orgueil n'était pas poussé au point de lui interdire toute camaraderie avec les braves gens, hommes du peuple comme lui, et qui faisaient tout leur possible pour concilier la rigueur du règlement avec leur réelle sympathie pour l'ancien maire de Rouilly-Saint-Loup.

S'il ne condescendait pas à parler avec eux politique et philosophie, comme avec son défenseur et l'abbé Georget, il daignait toutefois leur confier que cet excellent abbé était « un bien bon garçon, bien gentil, bien aimable et qu'il fait tout ce qu'il peut ; mais j'aimerais bien mieux qu'il ne vienne pas m'embêter en me parlant de toutes ses affaires de religion.

« Pourquoi qu'il me parle de ça ?... C'est vrai que c'est son métier. Mais il sait bien que je ne ferai jamais ce qu'il me demande ; il devrait bien me laisser tranquille, ou me parler d'autre chose. »

Damoiseau avait un grand plaisir en prison ; depuis sa condamnation à Melun, et tandis qu'il attendait la décision de la commission des grâces, un de ses gardiens lui avait tracé un damier sur un morceau de carton et avait confectionné des pions en sciant un manche à balai en rondelles. Et, avec ce jeu de dames improvisé, des parties formidables furent jouées entre le condamné à mort et ses geôliers.

Damoiseau s'y passionnait et l'un de ses gardiens partageait son goût prononcé pour ces « batailles pacifiques. » Ils se disputaient l'un l'autre avec tant d'acharnement, qu'un autre gardien dut, plus d'une fois, mettre le holà et menacer son collègue de le mettre en prison !

Ah ! les bonnes parties, et comme on y oubliait les tristes préoccupations !

Parfois, Damoiseau, qui, habitué à la vie mouvementée du grand air, se dépensait insuffisamment en prison et y dormait



peu, se levait la nuit, soit parce qu'il était fatigué du lit, soit parce qu'il voulait inscrire quelque pensée qui lui venait.

Ses gardes veillaient.

« — Eh bien ! monsieur Damoiseau ! se couche-t-on comme ça, sans faire une petite partie ?... »

« — Ben, tout de même !... C'est une idée !... Tiens, passez-moi mon paletot ! »

Et, sous la lueur blaffarde de la lampe, entre les murs crûment blanchis à la chaux, à deux ou trois heures du matin, Damoiseau et ses gardes se battaient longuement à coups de pions blancs et noirs. Bien entendu, on trichait un peu, de temps en temps, et l'on s'arrangeait pour que le prisonnier gagnât le plus souvent possible.

Détail touchant : quand on sut à la prison que le Président de la République avait refusé de gracier Damoiseau et que les bois de justice arrivaient, on proposa au condamné qui allait mourir, une partie à laquelle, exceptionnellement, on mit un enjeu : deux bouteilles de vin.

Par extraordinaire, Damoiseau, qui ne buvait jamais, accepta et, naturellement, fut vainqueur. Il en était tout joyeux ! Et, après avoir bu avec son partenaire et les témoins sa première bouteille, il mit l'autre en réserve, en disant : « Je la boirai demain, avec de l'eau. » Le lendemain, il n'était plus.

.....  
Damoiseau lisait peu ; il n'avait jamais goûté la lecture ; et les livres que lui prêtait l'abbé Georget, ceux qu'il prenait à la bibliothèque de la prison, lui semblaient bien plus fades que le moindre journal politique. Plusieurs fois, il a exprimé le désir d'avoir l'un des deux journaux quotidiens qui se publient à Troyes ; mais le règlement pénitentiaire est impitoyable sur ce point, non sans raison ; et ce désir de Damoiseau ne fut pas exaucé.

En revanche, il écrivait beaucoup, surtout des lettres ; il tenait ses comptes avec soin, et notait ses impressions. Parmi les documents, écrits dans sa prison, qui m'ont été confiés avec autorisation de les reproduire, le plus important est son testament olographe dont je donne à la fin de ce chapitre un fac-similé en grandeur vraie.

Un graphologue y trouvera matière à d'intéressantes études qui viennent à l'appui des constatations qu'on a pu faire au récit de la vie de ce criminel extraordinaire.

Malgré le nervosisme sénile du graphisme, l'écriture est encore ferme et, dans l'ensemble, d'allure jeune : puissance de vitalité physique et morale.

L'aspect général est assez net ; les lettres, les mots, les lignes se détachent bien : intelligence claire.

La marge est large et va en s'élargissant, ce qui est rare chez un homme de 65 ans : nulle avarice et même propension à la dépense bien entendue, sinon à la prodigalité.

Les lettres sont, en général, séparées les unes des autres, au lieu d'être réunies par une liaison : esprit intuitif, idéation facile.

Cependant, la puissance de raisonnement, la déductivité est grande et s'exerce sur autrui sous forme d'arguments enveloppants, comme le prouve le paraphe arachnéide de la signature, qui dit une grande aptitude aux affaires.

La despotivité est indiquée par la position élevée des barres des *t*, par la hauteur au-dessus de la ligne des hampes des *p* et des *j*.

L'orgueil se révèle dans l'ampleur des majuscules, dans la surélévation des *L*, dans l'exagération du trait final des *r*, terminant les mots.

Beaucoup d'accents et certaines barres de *t* ont la forme de pointes de flèches, et dirigées de haut en bas et de gauche à droite, ce qui est la marque de l'opiniâtreté.

Les *o*, les *a* sont assez fréquemment ouverts par en haut, et toutes les lettres d'un même mot sont généralement de la même hauteur : franchise extrême, poussée parfois jusqu'à la naïveté.

Les lignes sont parfaitement horizontales : ni ambition, ni découragement, mais persévérance inébranlable.

Enfin, pour terminer cette rapide et très incomplète analyse, des finales ascendantes terminées en massue se rencontrent souvent, surtout aux *d* majuscules et minuscules. Ce signe, qu'on remarque dans les écritures de saint Vincent-de-Paul, de Marat, de Troppmann, est caractéristique de l'énergie farouche, indomptable, et qui peut être appliquée soit au bien, soit au mal, mais qui, presque toujours, parvient à son but.

Un détail intéressant, que j'allais oublier de signaler, est la régularité de la ponctuation et de l'accentuation ; Damoiseau mettait soigneusement les points sur les *i*, ni trop haut, ni trop bas, ni à gauche, ni à droite ; c'était un homme d'ordre et même de méticulosité.

Un autre document bien remarquable est la lettre suivante, datée du 7 janvier 1899, juste une semaine avant sa mort, et qui traite, — avec quelle clarté précise et méthodique ! — d'une toute petite affaire intéressant sa chère commune de Rouilly-Saint-Loup. On ne peut s'empêcher de s'émerveiller qu'en des circonstances si critiques, cet homme ait eu tant de présence d'esprit.



7 Janvier 1899.

« MONSIEUR X...,

« Je crois me rappeler que vous m'aviez dit, il y a quelque temps, que l'eau était revenue dans la cave, et qu'elle ne s'écoulait plus par les tuyaux qui devaient être obstrués quelque part.

« J'ai pensé (on a le temps de penser à bien des choses en prison) que, dans le champ de T., il existait un pommier près du conduit, et des tilleuls près de la maison. Vous savez qu'on ne peut pas drainer près des plantations; on sait par expérience que, quand une racine arrive près des tuyaux, elle s'introduit dedans par les joints, grosse comme un fil, et produit à l'intérieur, avec le temps, un obstacle qui arrête l'écoulement des eaux. Alors le drainage ne sert plus de rien; c'est ce qui est arrivé chez vous.

« Pour remédier à cet état de choses, si ce n'est pas fait, il suffirait de faire, en face le pommier, à côté des tuyaux, une rigole de la même profondeur et de plusieurs mètres de longueur; si là est le mal, couper les racines, enlever les tuyaux pour les nettoyer dans l'intérieur, les remettre en place, et avoir soin de couvrir les joints avec du ciment romain, pour ne pas recommencer plus tard. Vous saurez que, pour ôter le premier tuyau, il faut le scier à chaque bout, dans le joint, avec une scie à main; autrement, on le casserait. Pour s'assurer s'ils sont bouchés près de la maison, ce qui est bien probable, porter quelques sceaux d'eau dans la chambre à four, boucher avec un tampon en chiffon le tuyau qui passe sous les carreaux, et verser l'eau dans celui qui vient dans la cour; s'ils sont bouchés près des tilleuls, l'eau remontera dans la chambre.

« Pour réparer cette partie sans rien dégrader dans la cour, il suffirait d'enlever dans le champ quelques mètres de longueur de tuyaux, ce qui donnerait la place nécessaire pour nettoyer ceux de la cour avec un outil quelconque, un ciseau rond, par exemple; et, pour ne pas recommencer plus tard, introduire dans cette partie un tuyau en zinc, d'une seule longueur, ayant un bout contre le mur de la chambre à four, et l'autre au dehors du mur de clôture.

« A la première grande crue, l'eau reviendra, et, si elle ne s'écoulait plus par les tuyaux, elle monterait au niveau des eaux du dehors et y resterait longtemps.

« Alors, vous pourrez faire à vos édiles les observations que vous jugerez convenables.

« Recevez, je vous prie, ainsi que votre famille, mes très humbles salutations.

« F. DAMOISEAU.

« P.-S. — Ne pas attendre que l'eau soit montée au niveau des tuyaux pour faire ce travail. »

Cette lettre étonnante contient une des très rares manifestations d'ennui que Damoiseau ait laissé échapper : « On a le temps de penser à beaucoup de choses, en prison. »

On trouve encore d'autres traces — bien légères — de ses chagrins dans un tout petit calepin, relié en moleskine, sur lequel il inscrivait ses comptes et ses pensées les plus secrètes, celle-ci, par exemple, en laquelle il se désigne lui-même par ses initiales : D. F. :

« D... F..., tel que vous l'avez connu il y a deux ans, n'existe plus. Il était confiant, aujourd'hui il doute de tout ; il croyait aux sentiments généreux, mais il lui est prouvé qu'ils sont trop souvent un masque. Aujourd'hui, il sait que l'apparence de la fermeté s'allie fort bien à la réalité de la faiblesse, que l'affection peut être reniée en quelques heures, qu'en un mot il faut se garder de prêter à autrui toutes les qualités qu'on lui souhaite parmi celles que l'on préfère. »

Et ces autres encore :

« Ni logis, ni toit pour abriter sa tête... »

« Cordier et Cie, semblables aux vautours qui font d'ordinaire leur proie des biens d'une personne décédée, complètent de dépouiller les héritiers de leur succession. »

« Quand une question d'existence se dresse incessamment devant vous, qui vous place entre la vie et la mort, que doit-on faire ?

« Modération, prudence ? ou accès d'emportement, alarmes, colères... ? »

Certes, quoique son immense orgueil l'ait empêché d'en convenir, Damoiseau a dû souffrir pour jeter sur le papier l'expression de tels doutes.

Mais pourtant tout disparaissait pour lui devant la passion politique et — dirais-je volontiers — municipale. Voici, en effet, la phrase curieuse qu'il a écrite sur une feuille volante où, par ailleurs, il avait fait le calcul du nombre de cordes de terre qui se trouvaient en sa possession :

« Les fonctions municipales ont toujours quelque chose de très désintéressé. — On ne songe communément, en voyant un édifice, qu'à l'architecte qui en a conçu le plan et aux artistes qui en ont décoré l'extérieur ; on oublie les ouvriers patients qui ont posé les fondations et élevé les murailles.



C'est là le rôle que jouent les administrations dans l'édifice social. Les fonctions municipales ont éminemment ce caractère. Elles donnent peu de droits et beaucoup de devoirs. Il faut, pour accomplir tout le bien qu'on veut, ajouter, par son initiative et l'ascendant personnel, à l'autorité si honorable, mais restreinte, dont on est investi. »

Quelques-uns ont cru que cette pensée avait été copiée dans quelque livre; ce n'est pas mon avis. J'ai étudié avec soin la correspondance et les discours de Damoiseau (presque tous les brouillons de ces discours ont été entre mes mains), et j'y ai trouvé de nombreuses phrases qui, comme pensée et comme expression, valent la précédente.

Mais comment tout citer? Il m'eût fallu un cadre triple de ce petit volume qui suffit, je crois, à donner une idée à peu près nette de Damoiseau.

Le dernier jour est achevé. Damoiseau a fait sa dernière partie de dames; il a mangé de bon appétit.

Sur son petit carnet de moleskine, il trace encore quelques signes :

V. 13 l.	12
S. 14 l.	12

que je traduis :

Vendredi, 13 janvier, lait..... 0 f. 12

Samedi, 14 — lait..... 0 12

Le total de ses dépenses de la semaine s'élève à 78 centimes, y compris ces 12 centimes de lait qu'il compte boire demain; et il lui reste en caisse une somme de 1 fr. 57, déposée au greffe.

C'est peu; mais dimanche, sans doute, sa Charlotte va venir, et, du reste, il n'a guère de besoins et ses goûts sont si modestes! Parfois un hareng, une salade, du chocolat ou du café, un peu de vin, très rarement une chique ou du tabac à priser, beaucoup plus souvent du papier et des timbres... voilà ce que Damoiseau achetait à la cantine.

Maintenant il est couché; il dort avec calme.

Et ses gardiens, et son compagnon de cellule regardent, profondément émus, cet homme qui, tout à l'heure, va mourir avec tant de grandeur.

Vers quatre heures, Damoiseau s'éveille; il change de place dans sa couchette, regarde vaguement le plafond, les murs de sa cellule; puis il se rendort paisiblement.

A six heures et demie, son co-détenu se lève comme à l'heure ordinaire et va à son travail.

Et déjà, le bourreau est arrivé et attend au greffe.

Damoiseau dort toujours.

Ce qui suit est l'expression de  
ma dernière volonté

A mon décès aussitôt la Déclaration  
faite à la Mairie. Je désire  
que mon corps soit transporté  
à Rouilly et loup. et déposé  
dans la fosse ou repose ma  
chère femme

Je veux être enterré évidemment  
dans la plus grande simplicité  
Ne faire aucune invitation  
Ne prononcer aucun discours et  
sur la pierre qui recouvrira  
la fosse, écrire cette simple  
épitaphe

ici

reposer ~~le corps~~

Fr. François Tamoisseau  
ancien. Maire de Rouilly  
Décédé le .....

... .. Ans

et, Carmantine Bourgeois  
son épouse Décédée le 23 mai  
1897. âgée de 57 ans

Prendre une concession à  
perpetuité. Ici au 23 mai 1904



Je m'empresse de faire  
exécuter en quin précisée  
Charlotte, ma fille bien aimée.

Vrait à Crocy le 24 juillet  
1898

J. Jamon

---

## VI

# L'EXPIATION

---

Damoiseau a été exécuté ce matin, 14 janvier 1899, le Président de la République n'ayant pas cru devoir accorder la commutation de peine que M<sup>e</sup> Magnin était allé solliciter en faveur de son client.

L'assassin de Rouilly-Saint-Loup aura attendu pendant 65 jours l'heure de l'expiation.

### LA JOURNÉE D'HIER

C'est avant-hier soir que M. Anatole Deibler a reçu l'ordre de se transporter à Troyes avec les bois de justice pour exécuter Damoiseau. On sait que M. Anatole Deibler succède à son père qui vient de prendre sa retraite ; il était donc réservé à Damoiseau d'étrenner le nouveau bourreau dans ses fonctions.

Autre remarque : Damoiseau, qui est né le 14 janvier 1834, est entré aujourd'hui dans sa 66<sup>e</sup> année. Le 65<sup>e</sup> anniversaire de sa naissance aura donc été le jour de sa mort.

### Le bourreau

M. Anatole Deibler est parti de Paris, hier, à 9 h. 10 du matin, accompagné de ses deux aides, MM. Bourgogne et Berger.

Conduit par l'agent de police Pavie, il s'est aussitôt rendu à l'Hôtel de France, où il a déjeuné avec ses aides.

Le nouveau bourreau est un gaillard bien découplé, d'une taille un peu au-dessus de la moyenne, le visage encadré d'une barbe châtain roux.

Deibler fils, plus connu sous le nom de « M. Anatole », jouit de l'estime générale et a la réputation d'un homme aimable. Il ne mène pas l'existence retirée de son père et sacrifie même aux goûts modernes.

A 2 heures de l'après-midi, M. Deibler s'est rendu au parquet où se trouvait déjà le commandant d'armes, M. Leduc, qui était venu s'entendre avec le procureur de la République au sujet du concours des troupes de la garnison à l'organisation du service d'ordre.

Après avoir conféré avec M. Marvillet, procureur de la République, M. Boyer, commissaire central, et M. Simonnet, secrétaire de la mairie, le bourreau, accompagné de ces derniers, s'est rendu en fiacre sur la place de l'exécution pour déterminer l'endroit où serait dressée la guillotine.



Après avoir pris congé de M. Simonnet, le bourreau, accompagné de ses aides, a déambulé à travers la ville, suivi par une foule de curieux.

Nous estimons que M. Deibler aurait mieux fait de se soustraire à la curiosité publique.

Toute la journée, nombre de gens se sont arrêtés devant l'Hôtel de France, dans l'espoir de contempler les traits du bourreau. La plupart n'ont rien vu du tout.

A 7 heures, M. Deibler, toujours accompagné de ses aides, est venu dîner dans la salle commune.

### Réquisition au bourreau

Voici le texte de la réquisition que M. Marvillet, procureur de la République, a remise à M. Deibler :

« Nous, procureur de la République près le tribunal de première instance de Troyes et de la cour d'assises de l'Aube,

« Requérons *l'exécuteur en chef* des arrêts criminels de se saisir du nommé Damoiseau, Pierre-François, né à Rouilly-Saint-Loup, le 14 janvier 1834, et de lui faire subir la peine de mort à laquelle il a été condamné par arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Marne, en date du 10 novembre 1898.

« L'arrêt sera exécuté le quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à 7 heures et demie du matin, sur la place des Jacobins.

Au parquet de Troyes, le 13 janvier 1899.

« *Le procureur de la République,*

« MARILLET ».

### Réquisition à la gendarmerie

Voici le texte de la réquisition qui a été remise au commandant de gendarmerie, à Troyes :

« Nous, procureur de la République près le tribunal de première instance séant à Troyes et la cour de l'Aube,

« Vu l'article 25 du Code d'instruction criminelle,

« Requérons M. le commandant de gendarmerie de Troyes d'envoyer, place des Jacobins, une force suffisante pour protéger l'exécution qui doit y avoir lieu le 14 janvier 1899, en vertu d'un arrêt de la cour d'assises de Seine-et-Marne, qui condamne le nommé Damoiseau, Pierre-François, à la peine de mort, et pour faire cesser tous les obstacles et empêchements qui seraient apportés à l'exécution dudit arrêt.

« Fait au parquet de Troyes, le 13 janvier 1899.

« *Le procureur de la République,*

« MARILLET ».

### La Soirée

Le bruit de l'exécution de Damoiseau s'étant rapidement répandu, l'émotion a été grande en ville, pendant toute la soirée.

Ce n'est qu'à sept heures du soir qu'on a su, d'une manière officielle, que l'exécution aurait lieu place des Jacobins.

On a renoncé à la place de la Tour, afin d'épargner aux jeunes pensionnaires de l'orphelinat Audiffred l'horrible spectacle d'une exécution.

### **Le Condamné**

Nous avons pris à la prison des nouvelles du condamné, qui était toujours très calme. Il n'a cessé de bien dormir et de manger avec appétit.

Hier encore, il espérait obtenir une commutation de peine.

C'est encore un débutant, l'abbé Georget, le nouvel aumônier de la prison, qui devra assister Damoiseau à ses derniers moments, et l'accompagner, dans le fourgon qui a servi à amener les bois de justice à Troyes, jusqu'au lieu de l'exécution.

### **Réquisition au gardien-chef de la prison**

Voici la réquisition qu'avait reçue le gardien-chef de la prison :

« Le *gardien-chef* de la maison d'arrêt de Troyes livrera à l'exécuteur en chef des arrêts criminels le nommé Damoiseau, Pierre-François, pour lui faire subir la peine de mort à laquelle il a été condamné par arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Marne, en date du 10 novembre 1898. L'exécution aura lieu le 14 janvier 1899, à 7 heures et demie du matin.

« Troyes, le 13 janvier 1899.

« *Le procureur de la République,*

« MARVILLET. »

### **AVANT L'EXÉCUTION**

Dès minuit, des groupes de curieux ont commencé à circuler sur la place des Jacobins et dans les environs.

Sous la rafale, cette place, à peine éclairée, présentait un aspect sinistre.

On savait que le condamné devait être réveillé à 6 heures et demie et que l'exécution aurait lieu à 7 heures et demie du matin.

Dès 9 heures du soir, la gendarmerie avait reçu l'ordre de se tenir prête à toute éventualité.

Comme certains accidents étaient à craindre par suite des poussées possibles de la foule, les membres de la Société des Sauveteurs humanitaires de l'Aube se sont installés en permanence aux abords du canal.

### **Les préparatifs. — La place des Jacobins.**

#### **La guillotine.**

Deux heures sonnent.

Voici les soldats du 19<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, et bientôt,



la place des Jacobins, tout à l'heure noire de monde, est entièrement évacuée.

La foule est repoussée, d'une part, jusqu'au petit pont/de la place de la Préfecture; d'autre part, jusque de l'autre côté de la place des Jacobins. Tout le parcours que suivra le funèbre cortège, depuis la prison : la rue Hennequin, le quai des Comtes-de-Champagne et le quai du Comte-Henri est de même gardé par les troupes.

Le carré se forme autour de l'emplacement qu'occupera la guillotine, et les soldats forment les faisceaux sous la pluie qui tombe par rafales enragées.

Ça et là, la rougeur d'une lanterne danse fantastiquement dans l'ombre épaisse.

La seule maison de la place, le débit de la veuve Kuhn reste la porte entr'ouverte; des gens du peuple l'encombrent; de temps à autre, les soldats vont y chercher quelque boisson chaude.

L'attente se prolonge, lourde.

A 4 heures du matin, le fourgon qui conduit la guillotine au lieu du supplice passe dans la rue Thiers, devant nos bureaux, avec un bruit strident de chaînes et de bois mal assujettis. Deibler et ses aides accompagnent la sinistre voiture; il tombe une pluie fine et serrée.

Les rues sont désertes. Le cortège prend la rue de la République et se dirige vers la place des Jacobins.

Anatole Deibler descend avec ses aides et commence immédiatement le montage de l'horrible machine.

La bourrasque qui a sévi toute la nuit, fait rage. Les groupes de curieux se dispersent sous la pluie. L'aspect de la place est lugubre. On aperçoit le bourreau et ses aides, allant, venant, dans la nuit, comme des ombres.

Pendant le montage qui s'effectue comme celui d'une fantastique machine de précision et dans un profond silence, la foule se reforme peu à peu. Les aides, parlent bas; voici les deux bras de la guillotine qui se dressent. La machine fait face au canal.

Le panier incliné à 45 degrés, et calé à l'aide d'une bêche, est mis en place, de telle sorte que la chute de la tête ne puisse être aperçue.

Les aides continuent leur besogne sans bruit.

Les averses se succèdent toujours. Dans la foule, qui grossit d'instant en instant, nous remarquons nombre de femmes et d'enfants de 13 à 14 ans.

#### **Les filles du condamné**

On dit que M<sup>me</sup> veuve Cordier, la fille aînée de Damoiseau, est venue à Troyes pour assister à l'exécution de son père. Cette nouvelle est trop horrible pour que nous y ajoutions foi. Nous n'y croyons pas, nous n'y voulons pas croire.

L'ex garde-champêtre de Rouilly-Saint-Loup s'est présenté à minuit au bureau de police de Troyes. Il venait au nom de Charlotte Damoiseau réclamer le corps du supplicié. On lui répondit que c'était non au garde-champêtre, mais à un des membres de la famille à faire cette démarche, et on pria le garde de chercher une voiture et d'aller prendre à Rouilly Charlotte Damoiseau.

Le pauvre homme emploie deux grandes heures à chercher un sapin ; de guerre lasse enfin, il revint au bureau de police où il fit part de son insuccès.

Un gardien de la paix se détacha, requit une voiture chez Lorrain, y installa le garde qui s'en est allé ainsi à Rouilly.

Charlotte est arrivée à 5 heures. Nous l'avons vue au bureau de police. La douleur de la pauvre fille fait peine à voir.

#### Six heures

A six heures moins le quart exactement, le montage de la guillotine, commencé à quatre heures, est terminé. Le bourreau fait jouer deux fois de suite le couteau. A la lueur des lanternes, les rainures en cuivre de la machine jettent de rapides éclairs : le couteau, long de 60 centimètres et d'une épaisseur d'un centimètre, brille sous le feu des lanternes, chaque fois qu'il retombe. M. Leloup, conseiller municipal, qui a assisté aux opérations du montage, examine curieusement la guillotine.

Le bourreau prie M. Boyer, commissaire central, de faire évacuer la place que les curieux recommencent à envahir. En quelques instants, la place est évacuée.

M. Deibler monte dans le fourgon avec ses aides et se rend à la prison, où il va retirer son bourgeron pour endosser sa redingote et procéder à l'opération de la toilette.

#### Le réveil du condamné. — La toilette (1).

A six heures un quart, le fourgon arrive à la prison, suivi bientôt de la voiture amenant MM. Marvillet, procureur de la République ; Lévylier, substitut ; Dusanterre, juge d'instruction, et Hulin, greffier du tribunal.

Diverses personnes, parmi lesquelles plusieurs étaient restées devant la porte, les attendaient déjà : MM. Dufour, directeur de la maison d'arrêt de Clairvaux et de la 7<sup>e</sup> circonscription pénitentiaire ; Poulin, chef de cabinet de M. de Marcère, préfet de l'Aube ; Mesrine, conseiller de préfecture ; Clérey, chef de bureau du cabinet du préfet ; Vidier et Hannion, greffiers au tribunal civil ; Mony, maire de Troyes ; Rebours, adjoint ; colonel Leducq, commandant d'armes ; Boyer, commissaire central ; docteur Finot, médecin de la prison ; l'abbé

(1) Cette relation du réveil de Damoiseau est faite d'après les comptes rendus du *Petit Républicain* et du *Petit Troyen*, et d'après les souvenirs, écrits le jour même, d'un témoin de cette scène horriblement dramatique.



George, aumônier de l'hôpital, et un autre vicaire de la cathédrale; nos confrères Périé, du *Petit Républicain*, et Decrespe, du *Petit Troyen*.

Un peu après, M<sup>e</sup> Magnin arrive, pour se tenir à la disposition de Damoiseau.

En attendant l'instant, — l'instant poignant, — où il faudra aller réveiller le condamné, des conversations s'engagent, à voix basse, ainsi qu'il sied dans la maison d'un mourant.

Nous demandons à l'aumônier s'il croit que le condamné se confessera et qu'il consentira à entendre la messe.

M. l'abbé Georget nous répond :

— Il faudrait qu'il changeât beaucoup! Souvent je suis venu lui rendre visite. Il m'a toujours accueilli fort courtoisement; il semblait heureux de me voir. Mais, toujours aussi, il m'a déclaré qu'il était athée. J'ai eu avec lui de longues discussions sur la religion; il y prenait plaisir. « Ah! m'a-t-il dit un jour, les discussions politiques et religieuses, c'était ma vie! » Il m'a été impossible de modifier ses idées. D'ailleurs, il ne regrette nullement son crime. Il ne comprend pas qu'on l'ait condamné. « Mon gendre et ma fille aînée voulaient me dépouiller et dépouiller Charlotte, s'est-il souvent écrié devant moi. Je sais bien que je n'avais pas le droit de faire ce que j'ai fait, mais c'était mon devoir. Si c'était à recommencer, je recommencerais, et, cette fois, je ne manquerais pas mon coup!... » Il paraît n'avoir pas peur de la mort et déclare que, s'il faut aller à l'échafaud, il saura montrer du courage.

Le réveil, primitivement fixé à six heures et demie, avait été reculé afin que l'agonie de Damoiseau ne soit pas inutilement prolongée.

A sept heures moins le quart, le procureur, suivi de quelques personnes, entre dans la cellule de Damoiseau qui dort profondément.

M. Marvillet, frappant sur l'épaule de Damoiseau, lui annonce le rejet de son recours en grâce.

Sur son lit, Damoiseau se dresse sur son séant et regarde un instant, sans parler, ses visiteurs, la vue encore troublée par le sommeil. Pendant la longue captivité qu'il a subie, ses cheveux, de gris sont devenus blancs; son visage a pâli; les angles s'en sont accentués; les joues se sont creusées; mais son regard est resté vif, ainsi qu'on en jugera mieux tout à l'heure, et son allure presque jeune.

Reprenant, au bout de quelques secondes, son aplomb, Damoiseau dit :

— « Eh bien, monsieur le procureur, c'est vous qui triompez!

— « Avez-vous quelque recommandation à nous faire?... Avez-vous besoin de quelque chose? demande M. Marvillet.

L'aumônier s'approche alors et offre ses services à Damoiseau qui, très calme, sans nulle colère, mais avec fermeté, lui dit :



— « Non, non, merci, monsieur l'aumônier ; je n'ai pas besoin de vous.

Et, comme l'aumônier insiste :

— « Mais non, je vous dis ! Je ne crois pas en Dieu, je n'y ai jamais cru, et ça ne m'a pas empêché d'être aussi honnête homme que n'importe qui !... C'est tout de même à mes enfants que je dois ce cadeau-là ! Cette canaille de Cordier !... Ah ! dites-le donc ! je voudrais bien être enterré avec mes habits...

— « Désirez-vous voir votre défenseur ?

— « Ah ! oui, je veux bien !

On va chercher M<sup>e</sup> Magnin et, comme il entre, Damoiseau qui se tient maintenant debout, en chemise et en caleçon, s'écrie, s'adressant au procureur : « Vous devez être content... C'est ma canaille de gendre qui me vaut ça !... Je ne croyais jamais être exécuté ; mais j'ai du courage !... Allons ! il y aura encore de beaux jours pour les coquins ! »

Pour faire cesser cette scène pénible, l'avocat s'approche plus près, de façon à attirer l'attention de Damoiseau.

« Ah !... M. Magnin, je crois ?... »

— « Oui, Damoiseau, c'est moi... »

— Je ne voyais pas très bien. Quand je me réveille, je suis comme ça un peu *derne* (étourdi, engourdi) ; mais ça va se passer... M. Magnin, si je suis condamné, il n'y a rien de votre faute, vous avez fait ce que vous avez pu. Je vous remercie.

« Donnez-moi mes habits à moi, ajouta-t-il en s'adressant aux gardiens qui, tout pâles, s'empresment pour l'habiller. Je me vêtirai bien moi-même... Passez-moi mes bretelles ! »

M<sup>e</sup> Magnin, s'adressant de nouveau au condamné : « Damoiseau, je veux vous dire que vos suprêmes désirs seront exaucés.

— « Ah ! je serai enterré à Rouilly-Saint-Loup, près de ma chère femme ?... vous me l'affirmez, M. Magnin ; je vous crois. Eh ! bien, je suis très heureux ; c'est le plus beau jour de ma vie !

« Et quand serai-je enterré à Rouilly ?

— « Ce soir même, Damoiseau.

— « Ah ! tant mieux. »

L'abbé Georget s'avance et offre encore au patient les secours de son ministère.

« Monsieur l'abbé, comme homme, je vous respecte ; mais, comme ministre de Dieu, je ne veux pas de vous. Ne me parlez plus de tout ça !... »

« C'est bien vrai, n'est-ce pas, M. Magnin, que je serai enterré à Rouilly ?

— « Mon ami, je vous l'affirme. Charlotte s'est chargée de ce soin.

— « Ah ! bien, très bien... Mais je veux être enterré avec mes habits, avec mon pardessus ; je n'ai pas besoin de linceul.

— « Mais, vous avez vos habits, Damoiseau ; et, pour votre pardessus, il sera fait comme vous le souhaitez.



— « Bien, bien !... Mais je veux encore vous remettre une pièce qui est là sur cette planche, derrière moi, au-dessus de mon lit. »

Puis, s'apercevant qu'il porte un caleçon qui n'est pas à lui, et s'adressant au gardien-chef : « Ce caleçon appartient à la prison. Faut-il l'ôter ? »

— « Non, non, lui dit-on. Ça ne fait rien, M. Damoiseau ! »  
Songer à un si petit détail en un pareil moment !

On dévisse enfin les fers que le condamné porte aux pieds ; l'opération est trop longue ; on voudrait en finir bien vite ; mais la main du gardien qui opère n'est pas sûre, sans doute.

Damoiseau est habillé et sort de la cellule, entouré des assistants.

Arrivé près de la porte du guichet intérieur, au pied d'un escalier qui monte au premier, il s'arrête brusquement : « Ah ! mais, j'oubliais !... M. Magnin, mes papiers... qu'on aille donc me les chercher ! »

Un gardien les apporte vivement et, tout en cherchant, sans que ses mains tremblent, la pièce à laquelle il semble attacher tant d'importance, il dit au directeur de Clairvaux : « Vos visites m'ont fait plaisir ; vous avez été bon pour moi. Merci. »

Le directeur s'incline légèrement sans répondre.

L'aumônier intervient et dit doucement, les yeux pleins de larmes : « Et moi, M. Damoiseau?... mes visites... mes lettres... »

— « Ah ! c'est vrai, M. l'aumônier ; vous m'avez fait plaisir aussi. Je vous demande pardon : j'allais oublier de vous remercier. »

Un gardien qui suit pas à pas Damoiseau avec un plateau où se trouvent du café, un sucrier et une bouteille de rhum, lui offre de prendre un petit verre. « Mais ce n'est pas la peine, je n'en ai pas besoin ! »

— « Acceptez donc, dit M<sup>e</sup> Magnin. Ces messieurs ont été bons pour vous ; vous leur ferez plaisir en ne refusant pas. »

— « Allons, soit ! »

Et le moribond avale la moitié d'un grand verre de rhum et mange avec la plus grande simplicité deux morceaux de sucre qu'on avait déposés dans le verre.

Enfin, comme Damoiseau ne trouve toujours pas sa pièce, son défenseur lui prend des mains le paquet de papiers, disant : « Ne vous tourmentez pas... Je verrai tout cela. J'examinerai... »

— « Oui, c'est ça ! Et vous donnerez à Charlotte ce que vous jugerez utile. »

Tranquille alors, Damoiseau revient sur ses pas et, de la façon la plus naturelle du monde, s'assied sur le banc où va avoir lieu sa dernière toilette.

Pendant que le bourreau et les aides lui lient les bras et les jambes et coupent le col de sa chemise, il continue de causer avec le même sang-froid.



« C'est égal ! je ne croyais jamais être exécuté !... Si j'avais pensé ça, sûrement je serais mort depuis longtemps !... Ah ! mais, dites donc, Messieurs, si je pouvais être exécuté à Rouilly-Saint-Loup, ça me ferait bien plaisir !... Oh ! ce n'est pas pour gagner du temps que je vous demande ça ! Mais, voyez-vous, ça me ferait plaisir... dans mon pays... et puis, ç'aurait été fini tout de suite... dans le trou, et c'est tout ! Au moins, M. Magnin, c'est bien entendu, n'est-ce pas ? Je serai enterré à Rouilly-Saint-Loup ?

— « Vous pouvez y compter, Damoiseau, je vous le promets.

— « Bien !... Bien !... Eh ! là, faites donc attention, vous ; vous me faites mal ! Je ne veux pas me sauver, allez ! ni résister ; ce n'est pas la peine de me casser les bras ! »

De fait, les aides s'y prenaient assez brutalement et maladroitement pour le ligotter.

Anatole Deibler, répondant à Damoiseau, lui dit : « C'est une formalité que nous devons accomplir ».

Damoiseau ne proteste plus ; les assistants restent muets, certainement plus impressionnés que le condamné ; ils échangent entre eux des regards de surprise et même d'admiration pour le courage si extraordinaire de cet homme qui fut certainement honnête et qui, aveuglé par une idée fixe, s'est rendu coupable d'un crime qu'il ne veut pas reconnaître.

La funèbre toilette est achevée.

Un gardien de la prison verse une rasade de rhum dans un verre qu'il approche des lèvres du condamné.

— « Qu'est-ce que c'est que ça, demande Damoiseau ?

— « Un peu de rhum, M. Damoiseau.

— « Du rhum ? C'est pas la peine ! Je ne veux pas me mettre en ribotte ! Et puis, moi, je ne suis pas fort sur les alcools ! »

Il se lève et, après avoir jeté un dernier regard, assez indifférent aux assistants, après avoir encore recommandé à M<sup>e</sup> Magnin son désir d'être enterré avec ses vêtements, il s'avance aussi rapidement que le lui permettent ses entraves, la tête droite, dominant tous les assistants.

C'est par une pluie battante que Damoiseau, soutenu par les aides, monte dans le fourgon. Le prêtre s'installe à côté de lui. Alors, Damoiseau, avec ennui : « Oh ! M. l'aumônier, j'aimerais bien mieux que vous ne veniez pas ? Non, vous savez, c'est malgré moi que vous m'accompagnez ! »

Et comme l'abbé Georget ne faisait pas mine de descendre, Damoiseau se lève de la banquette qu'il occupe au fond du fourgon et, s'adressant d'une voix forte aux assistants : « Dites bien que j'ai refusé que l'aumônier m'accompagne ! »

La porte se ferme et la voiture se met en marche pour le lieu du supplice, précédée et suivie par des gendarmes à cheval.

Il est 7 heures 10.



## L'EXÉCUTION

Vers 7 heures, la pluie redouble : les personnes munies de cartes, qui sont venues pour assister à l'exécution sont rangées en cercle, à dix mètres de la machine. Les troupes, immobiles sous la pluie, forment le carré. Le jour naît.

Les quais, de l'autre côté du canal, sont noirs de monde.

Nous remarquons sur la place où doit avoir lieu l'exécution le lieutenant-colonel Leduc, commandant d'armes, le commandant Dumas, MM. Delahaye, Boucaut, Pécune, commissaires de police, Menuel, Delorme, inspecteurs de police ; M. Mony, maire, M. Rebours, adjoint, MM. Petit-Colin, Leloup, etc., conseillers municipaux.

À 7 heures et quart, le commandant Dumas donne l'ordre de rompre les faisceaux. Sur un nouvel ordre, les soldats pivotent et tournent le dos à la machine.

Au-delà du carré formé par les troupes, la place est complètement déserte. Sur la crête du mur du gymnase, on aperçoit de nombreux curieux dont les silhouettes se découpent sur le fond gris du ciel.

Trois minutes après, on entend des rumeurs au loin : un mouvement se produit dans le groupe des assistants. Des gendarmes à pied viennent se ranger en face de la guillotine ; presque aussitôt apparaissent le peloton de gendarmes à cheval qui précèdent le fourgon, puis le fourgon, suivi d'un second peloton de gendarmes, également à cheval.

Le fourgon décrit une courbe et vient se placer parallèlement à la machine sur le côté gauche. La porte s'ouvre : M. Deibler, coiffé d'un chapeau Cronstadt et revêtu d'un pardessus, apparaît, pousse au dehors le marchepied et descend suivi de ses deux aides. L'abbé Georget descend à son tour à reculons et le condamné apparaît, les cheveux en broussaille, le teint un peu pâle, n'ayant pour tout vêtement qu'un pantalon gris et une veste gris-bleu jetée sur les épaules.

Il descend d'un pas ferme les degrés du marchepied et regarde fixement la foule, qui, dans un coup de houle, s'est rapprochée à quatre mètres de la machine. Damoiseau ne voit pas encore la guillotine, qui se trouve un peu en arrière de la voiture. En mettant pied à terre, il cria d'une voix forte : Vive la République ! A bas les Cordier !

A ce moment, les aides lui enlevèrent brusquement sa veste, découvrant ses épaules nues, par l'échancrure de la chemise. Ils le font en même temps pivoter sur lui-même et Damoiseau se trouve en face de la machine. Au même instant une poussée des aides sur les épaules du condamné qui tombe sur la bascule. Les aides prennent Damoiseau par les jambes, engagent le cou dans la lunette qui se rabat, tandis que l'un d'eux, passant derrière la machine, assujettit la tête.

M. Deibler fait jouer le déclic, le couteau s'abat dans un éclair : une secousse du corps qui est aussitôt roulé dans le panier long qui se trouve sur le côté droit de la bascule, et c'est tout.

Il est exactement 7 heures 20 minutes. L'exécution a duré à peine cinq secondes.

Un des aides saisit le baquet où se trouvait la tête et le renverse dans le panier dont le couvercle est aussitôt rabattu.

L'attitude de Damoiseau, son énergie dépourvue de toute forfanterie avait fortement impressionné les assistants et l'on se demandait par quelle série de drames intimes encore insoupçonnés, cet homme, dont la vie tout entière avait été des plus honorables, en était arrivé à commettre l'effroyable tuerie que l'on sait.

Au moment où nous quittons la place des Jacobins, les lueurs de l'aube éclairent à peine le ciel rayé de pluie. Nous emportons du spectacle de cette exécution, sous l'averse et dans le demi-jour, l'impression de nous ne savons quel crime furtif et lâche, et nous nous demandons en vain quel profit la société peut retirer de la peine de mort qu'elle ne semble appliquer qu'en rougissant.

### APRÈS L'EXÉCUTION

La voiture fait demi-tour devant la guillotine pendant que le panier se referme. Deibler et ses aides tentent de hisser le panier dans la voiture, mais la boue qui est collée au fond de ce panier l'empêche de glisser ; ce n'est qu'après plusieurs tentatives et au prix d'efforts inouïs qu'ils parviennent enfin à le pousser assez loin pour permettre de fermer la voiture qui part aussitôt au galop, escortée des gendarmes, dans la direction du cimetière. Il est exactement 7 heures 25 minutes.

L'exécuteur retire aussitôt son pardessus et revêt son bourgeron de toile, afin de procéder au démontage et au lavage de la machine sur laquelle il y a, en somme, peu de sang.

Par terre, des gouttelettes de ce sang se mélangent à l'eau qui tombe et s'élargissent en formant des teintes rosées.

Au moment où la voiture traverse le cordon des troupes, la foule essaye de forcer le rang des soldats, mais ceux-ci se referment rapidement et empêchent l'envahissement de la place.

M. Delahaye fait ensuite appeler ses agents, qui entourent la guillotine, afin de permettre le démontage.

### Le certificat d'exécution

Avant de quitter le lieu de l'exécution, M. Marvillet, procureur de la République, a remis à M. Deibler le certificat suivant :



« Le procureur de la République près le tribunal civil de première instance de Troyes et de la Cour d'assises du département de l'Aube,

« Certifie que le sieur Deibler, Anatole, exécuteur en chef des arrêts criminels, a procédé aujourd'hui samedi, quatorze janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à sept heures et demie du matin, sur la place des Jacobins, à Troyes, à l'exécution du nommé Damoiseau, Pierre-François, condamné à la peine de mort par la Cour d'assises de Seine-et-Marne en date du 10 novembre 1898.

« Cette exécution, précédée de l'accomplissement de toutes les formalités légales, a été opérée avec promptitude et n'a donné lieu à aucun incident.

« Troyes, le 14 janvier 1899.

« *Le Procureur de la République,*

« MARVILLET. »

### **Le démontage de la Guillotine**

commence aussitôt. Toutes les pièces sont retirées une à une et essuyées. Le couteau surtout est l'objet de beaucoup de soins ; lavé, essuyé, graissé ensuite, il est placé entre des linges, dans une boîte plate, peinte en noir. Les montants, les arcs-boutants, les poutres de soubassement sont alignés sur le tas de pierres le plus voisin. Puis l'emplacement, où tout à l'heure se dressait la sinistre machine, est lavé à grande eau. Toute trace de sang disparaît ainsi.

Il est huit heures. Toutes les troupes sont alors retirées. Seul un mince cordon, composé d'agents de police, de gendarmes, de gardes-champêtres, etc., maintient à grand-peine la foule énorme qui persiste à vouloir approcher.

Le fourgon revient du cimetière quelques instants après. Il reçoit les bois de justice et est conduit à la gare, en attendant le premier train qui doit le ramener à Paris.

### **L'arrivée au cimetière**

A 7 heures 35, la voiture escortée de six gendarmes commandés par l'adjudant Demange et que suivaient en fiacre M. Boyer, commissaire central, et Boucant, commissaire de police du 3<sup>e</sup> canton, arrive au cimetière. Quelques agents assurent le service d'ordre à l'entrée.

Aussitôt les formalités d'usage remplies, le convoi funèbre se dirige vers le lieu réservé à la sépulture des suppliciés qui se trouve dans la 7<sup>e</sup> région, division B, 1<sup>er</sup> compartiment. Une fosse est creusée à la suite de celles où reposent Bourgoigne, Gagny et Robin.

Le panier est alors descendu, et le corps placé dans un cer-

cueil préparé à l'avance, au fond duquel on a déposé quelques copeaux de bois.

Après avoir coupé les liens, l'aide du bourreau prit la tête qu'il déposa sur les jambes du supplicié.

Le couvercle étant fixé avec quelques clous, on transporta le corps dans l'amphithéâtre du cimetière ; de là, il sera conduit à Rouilly-Saint-Loup où aura lieu l'inhumation.

Une heure environ avant l'exécution, deux des nombreux curieux qui se pressaient sur le quai Lafontaine, en face de la place des Jacobins, sont, par suite d'une poussée, tombés dans le canal. Ils en ont fort heureusement été retirés sains et saufs.

### L'acte de décès

Voici l'acte de décès tel qu'il a été dressé à la mairie :

« L'an 1899, le 14 janvier, à sept heures et demie du matin, par devant nous, Frissing, adjoint au maire de la ville de Troyes, officier de l'état civil délégué, ont comparu, MM. Boyer, Fernand, commissaire central de police, demeurant à Troyes, boulevard Danton, et Hulin, Frédéric, greffier en chef du tribunal civil, demeurant à Troyes, tous deux non parents du décédé, lesquels nous ont déclaré que ce matin, à sept heures et demie :

« Pierre-François Damoiseau, propriétaire, âgé de 65 ans, né à Rouilly-Saint-Loup (Aube), le 14 janvier 1834, domicilié à Rouilly-Saint-Loup, fils de Pierre-Jacques et veuf de Marie-Jeanne Gane, son épouse, sans autres renseignements, est décédé en cette ville, place des Jacobins, et après nous être assuré du décès, avons dressé le présent acte que les déclarants ont signé avec nous après lecture faite. »

### L'INHUMATION

On eût pu croire que, Damoiseau mort, toute haine devait cesser dans le cœur de Valentine. Elle avait enfin obtenu ce qu'elle voulait !

Il n'en fut rien.

Un incident odieux se produisit le lendemain de l'exécution ; voici comment certains journaux l'ont conté.

Le *Petit Républicain* donne les détails suivants sur l'inhumation du supplicié Damoiseau qui avait, avant son exécution, manifesté le désir d'être enterré à Rouilly-Saint-Loup, à côté de sa femme. M<sup>e</sup> Magnin, son défenseur, auquel il s'adressait, lui avait formellement promis qu'il serait tenu compte de ses dernières volontés.

De plus, sa fille Charlotte, pour laquelle, d'après ses déclarations qui n'ont jamais varié, il aurait commis le crime qu'il



a expié hier, est allée, vers cinq heures du matin, au bureau central de police, réclamer son corps, afin de faire procéder à l'inhumation.

Il fut déferé sans difficulté au désir de Charlotte Damoiseau. C'est en sa présence, et devant M. Delahaye, commissaire de police, qu'a eu lieu, à une heure de l'après-midi, à la morgue du cimetière de la Charme, la mise en bière des restes du supplicié. Puis le cercueil a été placé sur un corbillard qui prit la direction de Rouilly-Saint-Loup, après que le préfet eut donné l'autorisation nécessaire.

Le corps arriva à Rouilly vers trois heures et demie, et fut immédiatement transporté au domicile de Charlotte Damoiseau.

Mais, à ce moment, un incident se produisit, auquel on ne s'attendait pas. L'autre fille de Damoiseau, Valentine, veuve Cordier, intervint à son tour, et s'opposa énergiquement à ce que les restes de son père fussent inhumés à côté de sa mère dont il aurait été, déclare-t-elle, le bourreau.

Par suite de l'intervention de la veuve Cordier, l'honorable maire de Rouilly se trouva fort embarrassé.

Il n'osa pas résoudre lui-même la question et résolut de demander à ce sujet l'avis d'un homme de loi.

Ce dramatique incident a vivement impressionné la population de Rouilly.

Puis, le lendemain, on ajoutait :

L'incident qui s'était produit entre les deux filles de Damoiseau, relativement à l'inhumation de leur père, et dont nous avons parlé hier, n'aura pas de suite.

Grâce à l'intervention du maire de Rouilly-Saint-Loup, la veuve Cordier a consenti à ce que les restes de son père fussent inhumés dans la fosse où repose déjà sa mère.

L'inhumation a eu lieu hier, à trois heures de l'après-midi, au cimetière de Rouilly-Saint-Loup.

Le corps, qui était exposé dans le vestibule de la maison habitée à Rouillerot par Charlotte Damoiseau, a été conduit directement au cimetière.

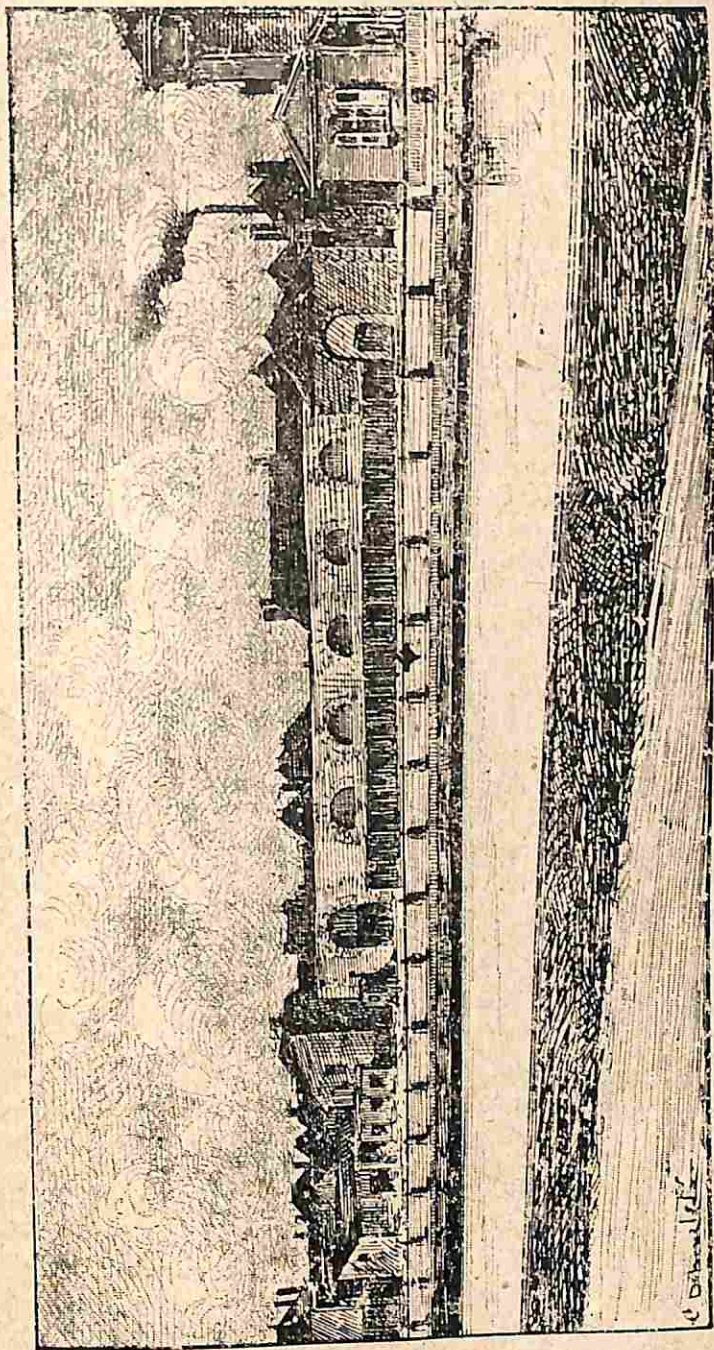
Le convoi était suivi par douze personnes, parmi lesquelles se trouvaient la sœur du défunt, sa fille Charlotte et sa nièce.

Au moment où l'on allait combler la fosse, un individu étranger à la localité, et dont personne n'a pu dire le nom, s'est approché et a prononcé ces quelques paroles : « Homme de courage et d'énergie, je te dis adieu ! »

Il n'y a pas eu d'autre incident.

Je n'ai pas le courage, tant cette intervention de Valentine est pénible, de rectifier les inexactitudes de ce récit.





PLACE DES JACOBINS

(Le lieu où se dressait la guillotine est marqué d'une +)



## ÉPILOGUE

---

Damoiseau, disais-je en commençant, ne fut que l'expression la plus haute et la plus cruellement significative de l'état d'âme de la famille dont il faisait partie.

Il était le Droit en lutte contre l'Intérêt, personnifié par son malheureux gendre, Cordier.

On a pu se rendre compte de cette vérité à la lecture des documents qui précèdent.

Cordier et Damoiseau morts, l'antagonisme subsiste, modifié, entre les deux sœurs survivantes.

Valentine, veuve et mère d'un pauvre enfant orphelin de par le crime de son grand-père, ne trouve pas que, suivant la formule, Damoiseau ait expié son crime. La mort de l'assassin rend-elle la vie et la santé aux victimes ?

Charlotte ne pardonne pas à sa sœur, déjà si coupable envers elle, de l'avoir privée, par une sorte de parricide, du seul appui qui lui restât.

Et les deux pauvres femmes, aussi douloureusement frappées l'une que l'autre, continuent à se haïr avec d'autant plus d'énergie que leurs intérêts restent opposés. Certes, le partage est fait entre elles. Mais que peut la répartition, même intégrale, des terres et des maisons à l'animadversion qui provient de causes morales.

Ce que j'ai reproduit jusqu'ici, ne peint qu'imparfaitement la situation respective des deux sœurs ; les enquêtes judiciaires, sur le crime de Rouilly-Saint-Loup n'en ont révélé que les raisons purement *officielles*, dirais-je volontiers ; les causes vraies, les mobiles profonds n'en furent pas soupçonnés par les magistrats. Sans quoi, je n'hésite pas à le dire, jamais Damoiseau n'eût été exécuté.

C'est qu'à côté des haines familiales, se développaient les haines politiques ; c'est qu'à côté des personnels intérêts de Cordier, des ambitions diverses prirent fait et cause contre Damoiseau ; c'est aussi — et je le proclame hautement parce

que j'en ai la conviction profonde — que Damoiseau *ne voulut pas* dire tout ce qu'il savait pour se défendre.

Ces assertions voudraient être développées. Cela m'entraînerait trop loin ; surtout cela aurait l'inconvénient, pour moi par-dessus tout redoutable, de surexciter des colères que je voudrais contribuer à apaiser ; de vivifier des rancunes qui ne devraient pas être...

Je m'arrête donc, ayant, d'ailleurs, été suffisamment complet, je crois, pour faire voir l'affaire Damoiseau sous son jour vrai — du moins sous celui qui me semble vrai ; je me suis efforcé de ne point influencer le jugement du lecteur et je lui ai fait part de ce que je connaissais, en bien, comme en mal.

C'est assez.

Plus serait beaucoup trop.

Aussi bien, le temps est le grand médecin comme il est le grand maître. Et, maintenant, les ennemis de Damoiseau jouissent sans trouble de leur triomphe — le bonheur amollit les haines — ; Valentine est à peu près guérie, son fils l'est tout-à-fait (je l'ai vu, gros, gras, alerte et dispos, jouant avec toute l'insouciance de son âge, au milieu de ses camarades) ; Charlotte pleure des larmes plus douces en se remémorant l'héroïsme et la bonté de ce père si atrocement cruel pour son autre fille ; chacune des deux sœurs a largement de quoi vivre, et dans le joli cimetière qui entoure la petite église de Rouilly, Cordier et Damoiseau dorment, presque côte à côte, l'éternel sommeil.

Le printemps qui vient fleurira également leurs deux tombes ; qu'ils y reposent en paix !

Nul, dans quelques années, ne se souviendra d'eux.

---

Quatre jours après la parution du présent ouvrage, M<sup>me</sup> veuve Cordier est venue nous prier de dire qu'elle proteste : n'avoir pas favorisé l'inconduite de sa sœur, n'avoir pas été battue par son mari ; elle proteste de plus, que son fils, Henri Cordier, n'a jamais craché sur son grand-père, Damoiseau.

M<sup>me</sup> Cordier ajoute qu'elle maintient dans toute leur force les termes de sa lettre reproduite page 67, ci-dessus.

Notre devoir d'historien impartial est d'enregistrer cette protestation et cette déclaration.

En même temps que, suivant notre promesse, nous publions les lignes précédentes, relatant les protestations de M<sup>me</sup> Cordier, nous recevions d'elle la lettre suivante que nous reproduisons avec la plus scrupuleuse exactitude :



« Rouillerot, 3 Février 1899

« Monsieur,

« J'ai remarqué dans la brochure intitulée affaire Damoiseau quelque passages qui sont pour moi répugnants et de plus, j'y trouve plus loin ceci

« Nous pouvons faire un vrai de ce récit, la V<sup>e</sup> Cordier ne proteste pas. Ayant toujours agi en femme prudente, je me vois ici forcée de parler et je ne comprends pas comment on ose publier sur plus de 10000 exemplaires des choses aussi odieuses que fausses sans en être parfaitement convaincus je nie et je proteste énergiquement et si ces rapports viennent comme on dit de mon père. Eh bien mon père a commis sur moi un second crime, que j'ai entrepris par exemple de débaucher ma sœur : J'explique ici en deux mots comment est arrivée sa 1<sup>re</sup> faute elle a su dissimuler ses relations coupables avec une ruse et une adresse extraordinaires elle avait d'abord son père et sa mère il y a de ça 12 ans ; j'étais mariée et loin de l'habitation de mes parents je la voyais très peu : et à cette époque retenue au chevet d'un de mes enfants malade depuis longtemps et sur le point d'en avoir un second, par conséquent j'ai ignoré ses relations comme tout le monde : et je ne l'ai jamais soupçonnée un instant.

« Henri n'a jamais comme on le dit manqué de respect à Damoiseau, et je nie n'avoir jamais été frappée par mon mari : si toutefois il a existe chez nous des querelles de ménage ce fût en dépit de l'inconduite de celle-ci après sa première faute pour adoucir la fureur du père j'ai payé la nourrice pendant 6 mois de mes économies, et en cachette de mon mari et sans n'avoir jamais rien réclamé, ce n'est qu'à la nouvelle inconduite de ma sœur que j'ai cessé de payer et ce fut là la 1<sup>re</sup> brouille, et si celle-ci pouvait obtenir quelques indulgence en me faisant supporter la honte de ses fautes je les accepterais volontiers, d'après les passages odieux que j'ai lu sur mon compte : en femme de conscience et aussi cruellement éprouve je crois avoir fait mon devoir de mère et d'épouse et que l'on dise et que l'on pense je n'ai rien à regretter, et par la même occasion je souhaite à mon aimable et inconsolable sœur qu'elle ne soit jamais plus que moi assaillie de remords.

« Encore une fois je nie et je proteste et si quelqu'un veut me démentir je l'attend ; qu'on le sache je n'endosserai jamais ce qui m'est reproché.

« Je vous prie monsieur le Rédacteur de publier ma lettre telle qu'elle est à la suite de la brochure : affaire Damoiseau et dans les colonnes de votre estimable journal.

« avec mes remerciements recevez monsieur l'assurance de ma haute considération

« V<sup>e</sup> Emile CORNET

« Personnellement à monsieur le rédacteur, je prie d'insérer et je l'exige j'irai m'acquitter de vos honoraires à mon prochain voyage à Troyes »

D'aucuns penseront que ces explications sont un peu bien tardives et insuffisantes ; pour moi, je ne veux ajouter aucun commentaire à la lettre, très curieuse à divers points de vue, qu'on vient de lire.

Je ferai seulement remarquer à M<sup>me</sup> Cordier, ainsi que je le lui ai déjà dit : 1<sup>o</sup> Que le *Petit Troyen* n'a pas à intervenir dans la publication de la présente brochure (c'est ce que lui avaient fait connaître aussi certains de mes confrères qu'elle avait été voir avant de s'adresser à moi) et que, par conséquent, ledit journal n'a pas à insérer sa lettre ; 2<sup>o</sup> Que je n'ai pas besoin d'honoraires pour faire ce que je crois de mon devoir, mais que ni promesses d'argent, ni menaces, ne me décideraient à agir à l'encontre de mes convictions.

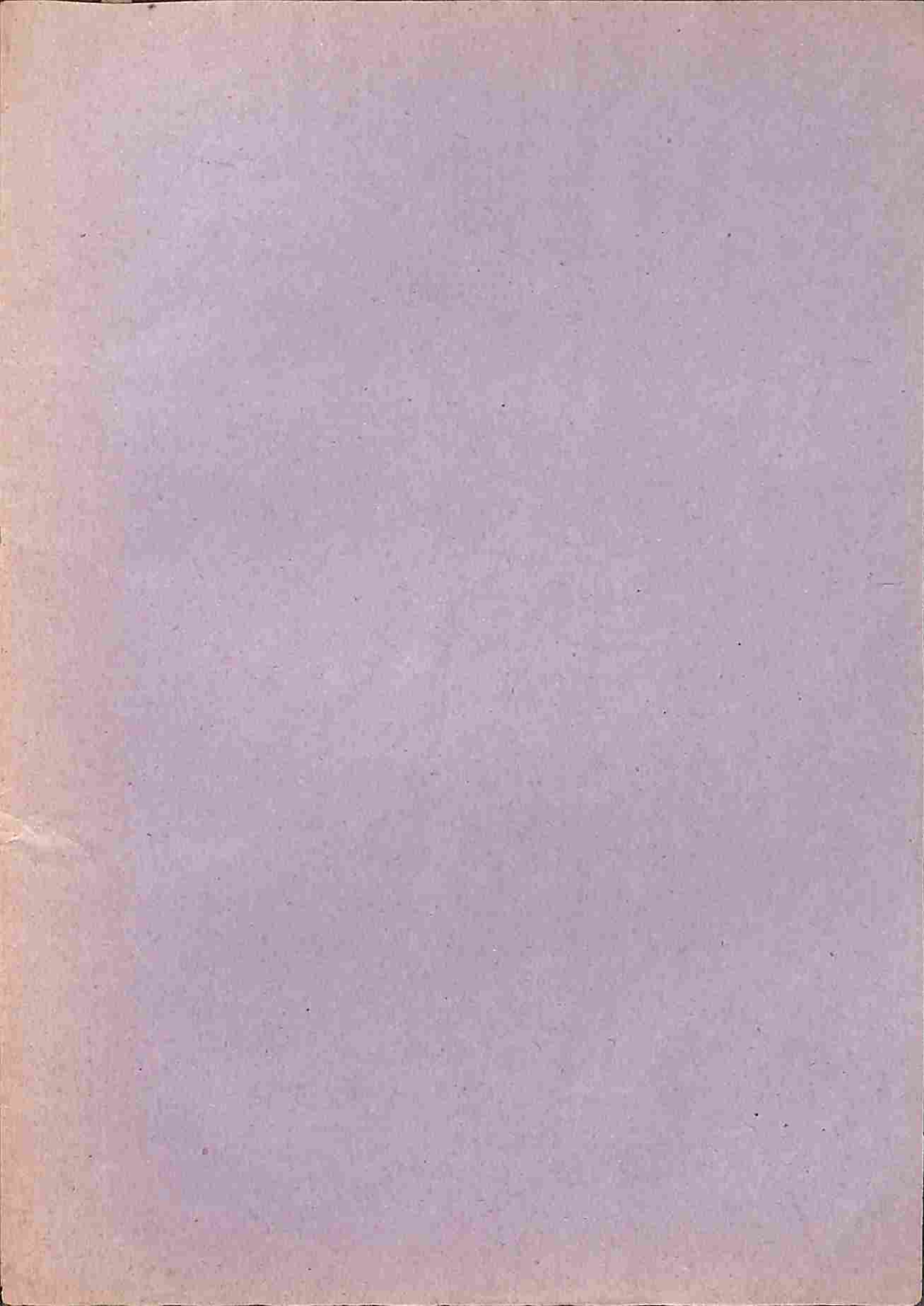
Encore une fois, je n'ai pas à prendre parti, en cette lugubre affaire ; je la raconte, purement et simplement. Au lecteur de juger.

Un renseignement de détail éclairera peut-être sa religion : Lorsque parut cet ouvrage, la V<sup>e</sup> Cordier l'acheta par curiosité bien naturelle, et se montra, paraît-il, fort surprise de son contenu.

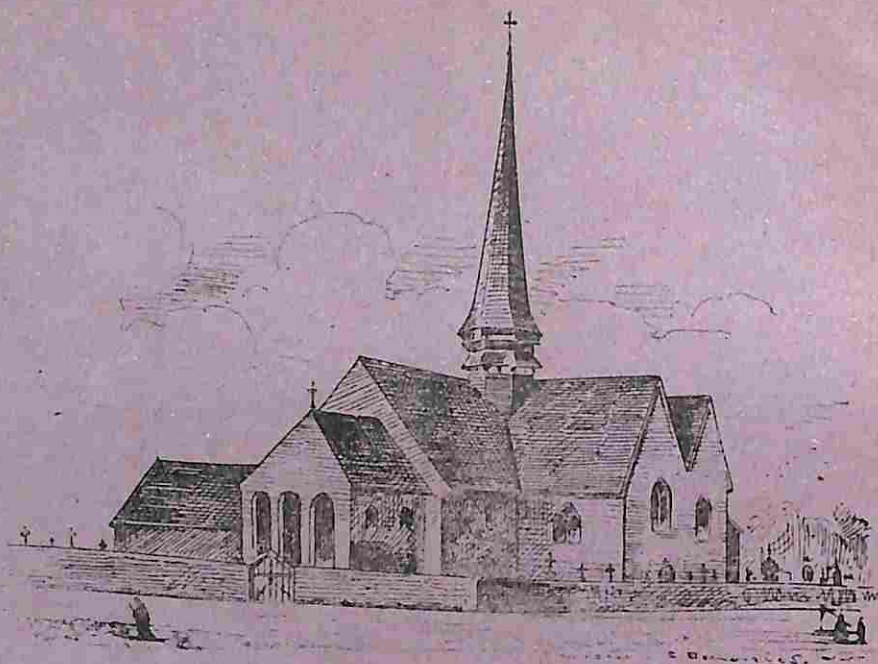
« — Vous n'avez donc pas vu, lui aurait-on demandé, le *Petit Troyen* qui annonçait ce livre ?

« — Non, aurait-elle répondu ; je ne lis jamais que *la Croix*. »

Toujours sans commentaire.







ÉGLISE ET CIMETIÈRE DE ROUILLY-SAINT-LOUP  
où est enterré Damoiseau